



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE



Entre :

- La commune d'Uzerche, représentée par son maire Jean-Paul Grador
- La communauté de communes du Pays d'Uzerche, représentée par sa présidente Catherine Chambras

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part,

Et :

- L'Etat, représenté par le préfet du département de la Corrèze
- Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Vézère-Auvézère, représenté par son président Jean-Jacques Caffy

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

PREAMBULE	5
Article 1 – Objectifs de la convention cadre	6
Article 2 – Outils juridiques et fiscaux de l’ORT	6
Habitat.....	6
Commerce	7
Aménagement et urbanisme	8
Article 3 - Durée de la convention	8
Article 4 – Evolution et mise à jour du programme	8
Article 5 – Le Projet de territoire	9
5.1 Contexte.....	9
5.2 Méthodologie.....	10
5.3 Diagnostic	12
<i>Démographie</i>	13
<i>Habitat</i>	14
<i>Développement économique et commercial</i>	15
<i>Tourisme</i>	16
5.4 Enjeux du territoire	17
5.5 Concertation.....	17
<i>La réunion publique</i>	17
<i>La promotion du territoire</i>	17
5.6 Axes stratégiques et objectifs.....	18
<i>Axe 1 : Faire d’Uzerche une commune au cadre de vie préservé et valorisé</i> :.....	18
<i>Axe 2 : Faire du pays d’Uzerche un territoire à énergie positive</i>	18
<i>Axe 3 : Faire d’Uzerche un pôle de créativité et de forces vives</i>	19
<i>Axe 4 : Faire du pays d’Uzerche un territoire qui entreprend et qui innove</i>	19
Article 6 – Plan d’actions	20
<i>Détail du plan d’actions classées par axe et orientation stratégique</i> :.....	20
Article 7 – Périmètre et secteur d’intervention de l’ORT	33
7.1 Périmètre de la stratégie territoriale.....	33
7.2 Secteur d’intervention ORT de la ville centre.....	33
<i>Les enjeux urbains</i>	33
<i>OPAH-RU</i>	34

Secteur d'intervention ORT -Uzerche-.....	35
Article 8 – Gouvernance et pilotage du dispositif	35
8.1 Instance consultative interne	35
8.2 Comité de pilotage partenarial.....	36
8.3 Animation	36
Article 9– Evaluation et mises à jour du programme	37
Article 10– Modalités juridiques de mise en œuvre	37
Les engagements des parties.....	37
10-1 Modalités de soutien en ingénierie.....	37
10-2 Dispositions générales concernant les financements	37
Article 11– Utilisation des logos	38
Article 12– Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	38
Article 13 – Résiliation du programme.....	39
Article 14 – Modification de la convention	39
Article 15 – Traitement des litiges	39
ANNEXES.....	39
SIGNATURES DES PARTIES.....	40

PREAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI.

L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, patrimoine, mobilité) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat, ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie.

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le dispositif Denormandie voté dans le cadre de la loi de finances 2019. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT.

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le territoire du pays d'Uzerche est particulièrement concerné par la problématique de revitalisation des centres bourgs et centres villes.

Cette présente convention dite « cadre » concerne le projet de territoire de la centralité Uzerche dans laquelle s'inscrit le secteur d'intervention opérationnel.

Article 1 – Objectifs de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain (dit PVD) a pour objectif de donner aux communes identifiées, qui exercent une fonction de centralité dans leur bassin de vie, les moyens de construire et concrétiser leur projet de territoire, au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et de l'ensemble des territoires alentours. Il décline ainsi, pour chaque orientation stratégique, des actions opérationnelles, et mobilise dans la durée les moyens de partenaires publics et privés.

PVD propose une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction des besoins des communes. Il favorise également l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre expose les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation.

La commune d'Uzerche et la communauté de communes du Pays d'Uzerche ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de leur convention d'adhésion en date du 9 juillet 2021. La communauté de communes du Pays d'Uzerche, située au nord du département de la Corrèze, regroupe 12 communes, pour une population globale de 9 879 habitants (Insee 2020). La ville d'Uzerche (2 787 habitants – Insee 2020) en compose la centralité.

NB : la présente convention comprend une synthèse du diagnostic de la commune. Celui-ci peut être consulté dans sa version complète en annexe.

Article 2 – Outils juridiques et fiscaux de l'ORT

La convention est un nouvel outil permettant de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes ; de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement du territoire à long terme.

Habitat

Le dispositif « LOC' AVANTAGE » permet aux propriétaires bailleurs de louer leurs logements, à un niveau de loyer abordable, à des ménages modestes, en bénéficiant d'une réduction fiscale pouvant aller jusqu'à 65 % de ses revenus locatifs. C'est également un principe solidaire : plus le loyer pratiqué est bas et le logement situé dans une ville où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est attractive. Il s'agit d'un outil important dans les objectifs de l'ORT.

Le dispositif « Denormandie dans l'Ancien » permet aux futurs propriétaires bailleurs - depuis le 1er janvier 2019 - de bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dégradé. C'est

également un moyen, pour les collectivités locales, d'agir sur l'habitat indigne pour revitaliser les centres anciens.

L'aide fiscale porte sur un projet immobilier comportant une part substantielle de travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif, à terme, d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, dans la continuité du plan national de lutte contre le logement insalubre, et d'améliorer l'attractivité des centres-villes.

Ce dispositif permettra une réduction d'impôt en fonction de la durée de location, pour des loyers plafonnés.

Le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) permet de développer l'offre locative à loyer maîtrisé (« conventionné »), d'encourager la rénovation du parc existant et de réguler le marché locatif privé.

Le dispositif de vente d'immeubles à rénover (VIR) vise à faciliter l'accession sociale dans l'ancien et la remise sur le marché de logements vacants. Ce dispositif permet à un porteur de projet de bénéficier des aides de l'ANAH pour la réalisation de travaux de réhabilitation de logements dégradés.

L'interdiction ciblée de travaux permet la création de logements au-dessus des commerces dans le centre-ville de la ville principale de l'EPCI.

Commerce

Droit de préemption urbain renforcé, sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial. Cet outil élargit le champ des biens préemptables, en particulier aux lots de copropriétés, et aux immeubles construits depuis moins de 4 ans, afin d'agir efficacement sur la revitalisation de leur centre-ville.

Exemption d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville (AEC) : favorise le retour des commerces en cœur de ville, comme l'implantation de locomotives commerciales, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les commerces s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville par la convention d'ORT.

Suspension de projets commerciaux en périphérie : ouvre la possibilité au préfet de suspendre (par arrêté) l'instruction en commission départementale d'aménagement commercial des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.

Expérimentation du transfert de compétence d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) : permet sous un certain nombre de conditions de participer à l'expérimentation du transfert de la compétence en matière de délivrance de l'AEC vers l'autorité compétente en matière d'urbanisme, sous réserve de l'avis conforme de l'EPCI concerné.

Exonération de taxes pour les PME commerciales et artisanales dans les communes classées en zone de revitalisation de centre-ville (ZRCV)

Aménagement et urbanisme

Permis d'innover : un dispositif expérimental pendant une durée de 7 ans à compter de la promulgation de la loi 23 novembre 2018, soit jusqu'en novembre 2025.

Permis d'aménager multi-sites : un dispositif expérimental qui permet aux actions mentionnées dans l'ORT de faire l'objet d'un permis d'aménager multi sites, portant sur plusieurs unités foncières non contiguës. L'objectif est de favoriser l'atteinte d'un équilibre financier entre les opérations concernées.

Nouvelle dérogation aux règles du PLU : rendue possible par décision motivée de l'autorité compétente de déroger, au sein du périmètre d'une ORT, aux règles du PLU.

Délégation du droit de préemption : la commune peut désormais déléguer ce droit à une personne s'étant vu confier la réalisation de certaines action ou opérations dans le secteur d'intervention.

Procédures liées aux biens sans maîtres : lorsqu'un bien est sans maître à la suite d'une succession, la collectivité pourra lancer la procédure au bout de 10 ans contre 30 ans actuellement. Cette procédure est également ouverte pour les biens dont le propriétaire n'a pas payé sa taxe foncière pendant 3 ans au moins.

Procédure d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble : la procédure tendant à la déclaration d'état d'abandon manifeste peut être engagée par le maire de la commune. C'est une procédure applicable sur l'ensemble du territoire, avec un transfert possible de cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activité économiques : permet de mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés. Si les travaux de réhabilitation n'ont pas été engagés dans un délai d'un an, une procédure d'expropriation pourra être enclenchée.

Possibilité d'avoir recours à une procédure intégrée (PI) : permet de simplifier les démarches administratives nécessaires à la réalisation de plusieurs types de projets en une seule procédure.

Article 3 - Durée de la convention

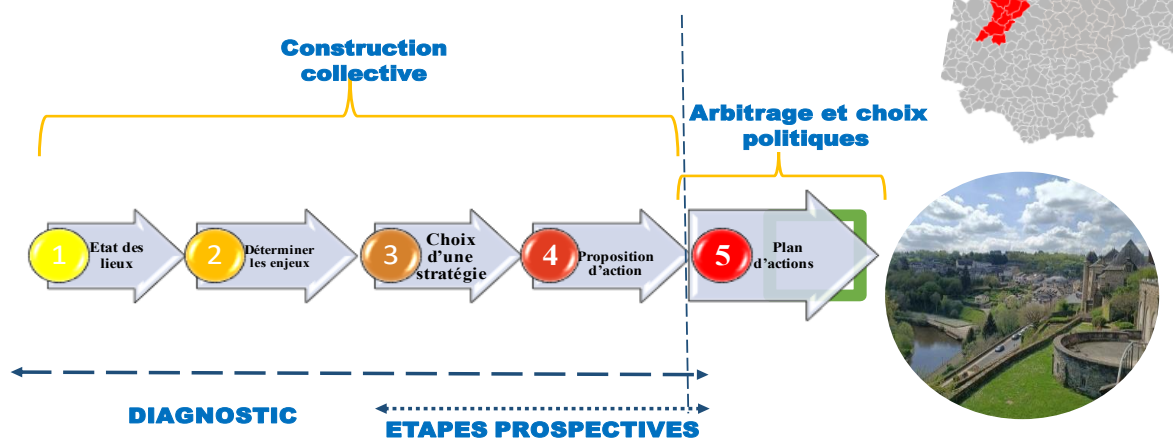
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur une période de 5 ans. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment concernant les fonctions de centralité.

Article 4 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la présente convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 5 – Le projet de territoire

La démarche de projet



5.1 Contexte

Le projet de territoire est un document par lequel la ville d'Uzerche entend définir sa vision de l'avenir et reprendre les orientations stratégiques qui peuvent concerner tous les domaines d'application des politiques publiques. Le principal but est de favoriser l'émergence et la mise en place d'une démarche territoriale globale impliquant une multitude de parties prenantes (élus, comité technique, comité de pilotage partenarial).

Le territoire est couvert par un certain nombre de documents cadres, contrats et documents de planification ainsi que des études et diagnostics, qui ont été pris en compte dans la réalisation du diagnostic territorial et dans l'identification des enjeux du territoire. Ces documents sont listés ci-dessous.

A l'échelle du territoire :

- ✓ Le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) réalisé à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère (2021), favorisant l'attractivité des 43 communes représentées
- ✓ Le contrat de ruralité avec l'Etat en 2018
- ✓ Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2017
- ✓ Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH (signée en février 2019)
- ✓ La convention territoriale globale (CTG) 2020-2024 réalisée avec la CAF à l'échelle de la communauté de communes du Pays d'Uzerche

A l'échelle de la commune d'Uzerche :

- ✓ Le PLU révisé conforme à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à la loi n°2010-366 du 24 mars pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.
- ✓ Le PADD du plan local d'urbanisme réalisé durant le dernier trimestre 2018.

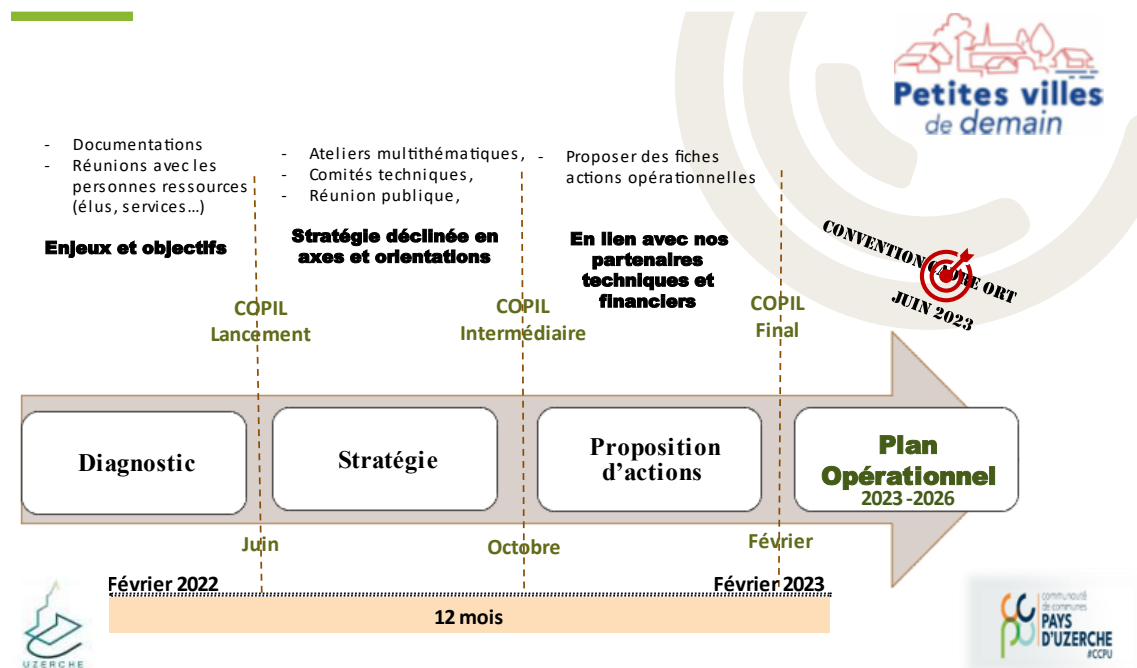
- ✓ Un règlement approuvé en 2006 dans le cadre de la procédure de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur un large secteur autour de la ville ancienne classé « site patrimonial remarquable ».

Une démarche territoriale existe déjà à travers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère qui, depuis 2017, réunit les communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources. Il vise à favoriser l'attractivité des 43 communes représentées, à valoriser les nombreux atouts de ce territoire et à reconquérir des habitants. Le PETR est notamment à l'origine de la création de l'office de tourisme « Terres de Corrèze », il a été retenu dans le cadre d'un appel à projets FISAC (période 2019-2022) et c'est à son échelle qu'ont été conclus un contrat de ruralité (avec l'Etat) en 2018 et un contrat de dynamisation et de cohésion territoriale (avec la Région Nouvelle Aquitaine) en 2017.

La communauté de communes s'est également engagée avec la caisse d'allocations familiales de la Corrèze pour mettre en œuvre un nouvel outil d'accompagnement des territoires : la convention territoriale globale (CTG). L'EPCI négocie par ailleurs un contrat de cohésion territoriale avec le conseil départemental sur la période 2021-2023, ce dernier ayant proposé à la commune de signer sur la même période un contrat de solidarité communale.

5.2 Méthodologie

Elaborer un projet de territoire dans une perspective durable commence réellement par un diagnostic complet du territoire. La notion de diagnostic du territoire est définie par la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) comme un « **état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux. [...] Il fournit des explications sur l'évolution passée et des appréciations sur l'évolution future** ».



La méthodologie s'est basée sur un état des lieux qui recense, sur la commune d'Uzerche et le territoire du pays d'Uzerche, les forces, les faiblesses et les opportunités afin d'évaluer les enjeux locaux. Ce diagnostic a été mené en traitant les données quantitatives déjà réalisées sur le territoire avec une

attention particulière portée aux documents structurants de la commune et de la communauté de communes. Ensuite, un regard analytique a été porté sur des données qualitatives issues principalement d'échanges avec les élus et les différentes parties prenantes du projet de territoire.

Il s'agit d'un processus de travail participatif qui met en évidence les potentialités et les menaces du territoire. Il pointe les écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence les atouts et les attentes, tente d'identifier les causes des dysfonctionnements et surtout met en évidence des axes de progrès.

Trois comités de pilotage partenariaux ont été réunis pour informer ses membres sur le déroulement de notre démarche « Petites Villes de Demain » en élaborant un projet de territoire coconstruit.

En juin 2022, a eu lieu le premier comité de pilotage partenarial :

Il s'agit d'une première rencontre avec nos partenaires pour leur présenter l'état des lieux du territoire. Une phase qui consiste à exposer le positionnement du territoire (situation géographique, infrastructures, organisation spatiale, démographie, habitat, services publics et commerce, déplacements, environnement, tissu économique, offre culturelle et touristique, animation, etc) sur lequel s'appuie le diagnostic et les enjeux.



En octobre 2022, un comité de pilotage intermédiaire a été réuni afin de déterminer une stratégie reflétant les ambitions politiques au service de l'action au sein de la petite ville de demain que représentent Uzerche et l'ensemble du territoire.

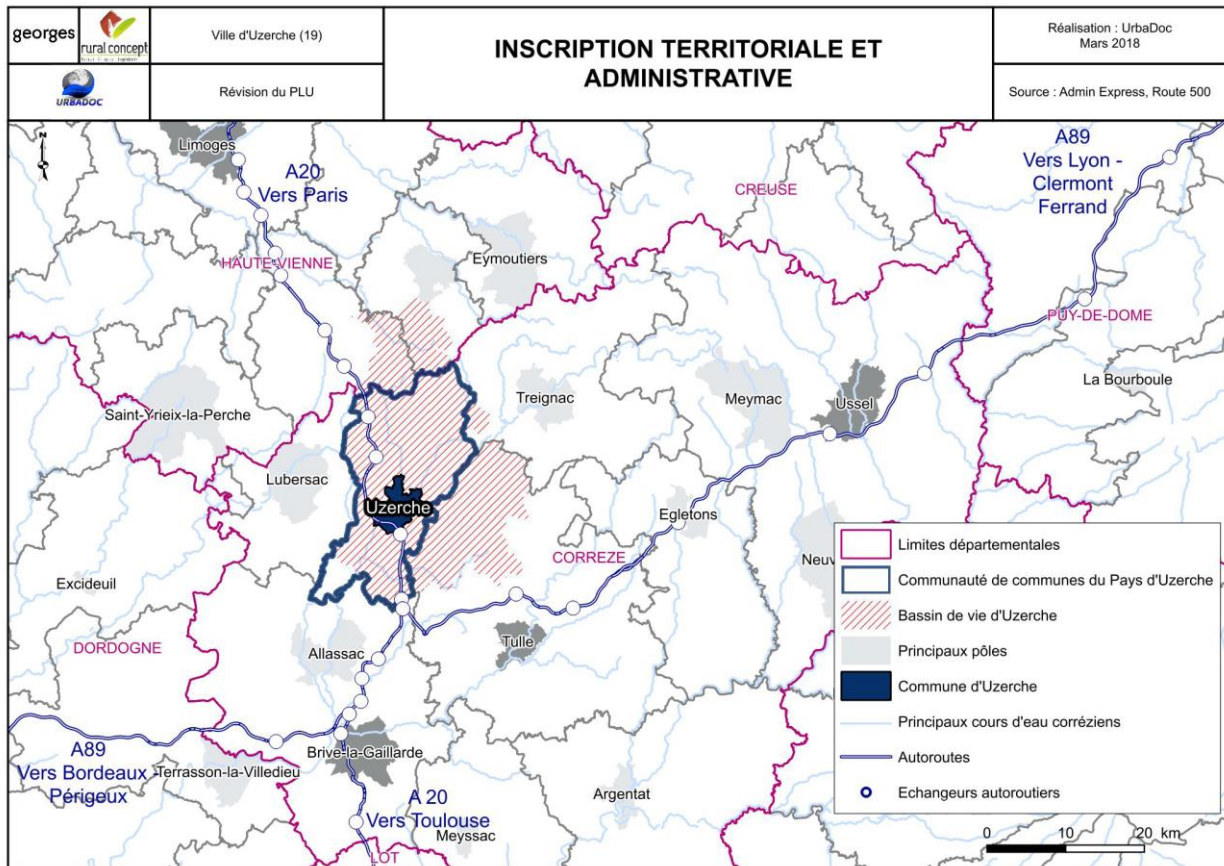
La méthodologie de travail, le diagnostic, les enjeux du territoire et la démarche participative ont été validés par les membres du COPIL.

En février 2023, le 3e comité de pilotage s'est réuni pour valider l'étape de concrétisation du projet de territoire. Cette instance partenariale a acté un plan d'actions qui a pour but de faciliter la mise en œuvre de la stratégie du projet de revitalisation. Les actions adoptées sont établies à un horizon de 5 ans et visent à clarifier le rôle de la centralité Uzerche et son articulation avec le territoire dans sa globalité.



Les propositions d'actions validées par les membres du comité de pilotage ont été établies au regard des priorités territoriales et des moyens d'accompagnement mis à disposition par les partenaires dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

5.3 Diagnostic



La communauté de communes du Pays d'Uzerche est structurée autour de la commune d'Uzerche et offre un cadre de vie qualitatif. Située à mi-chemin entre Limoges et Brive, elle est particulièrement bien connectée à ces deux polarités via l'autoroute A20 et desservie également par une gare ferroviaire, reliant Uzerche à Paris en 4 heures. L'intercommunalité regroupe environ 10 000 habitants dont un quart résidant sur la commune d'Uzerche. A l'échelle du territoire communautaire, le taux d'installation des ménages est plus élevé que celui des départements, reflétant ainsi son attractivité. Ce dynamisme concerne principalement les communes offrant la plus grande proximité avec Brive ou Limoges.

En 2019, un diagnostic intercommunal a été réalisé, faisant ressortir les points suivants :

- Des atouts majeurs en termes de potentiel de développement, avec l'aménagement des zones d'activités économiques ;
- Un important défi concernant l'amélioration de la mobilité des personnes à l'intérieur du territoire (notamment les déplacements écoresponsables) ;
- Un tissu associatif très riche avec cependant un manque de concertation pour « faire vivre » le territoire tout au long de l'année et sur toutes les communes de façon équitable ;
- Des activités spécifiques jeunes publics identifiées comme manquantes ;
- La création d'équipements divers souhaitée par une part importante des habitants à des degrés divers ;
- Une augmentation de logements vacants 254 en 2019, contre 230 en 2013, notamment pour les appartements ;
- La nécessité d'établir un aménagement global du territoire pour éviter une urbanisation diffuse ;

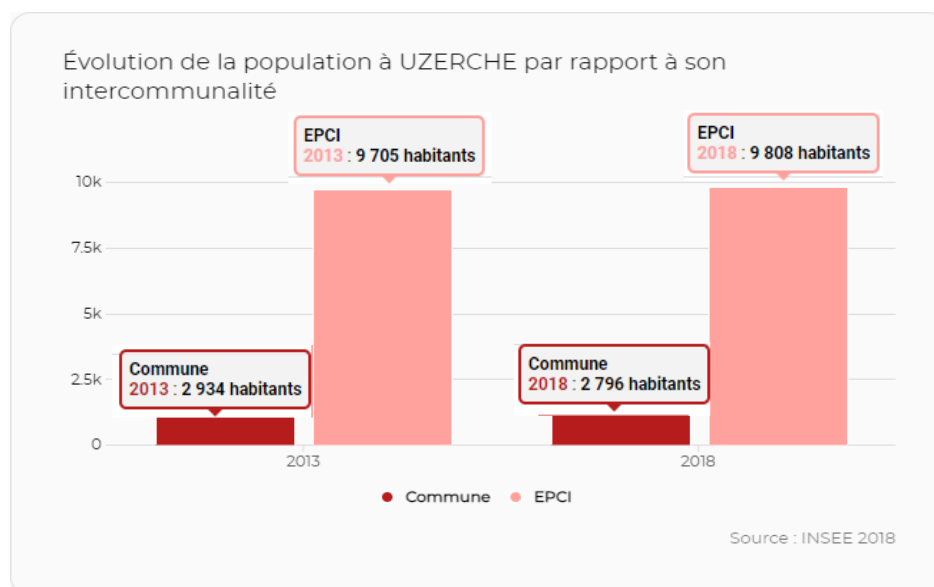
- Une diminution de la population mais, dans le même temps, une augmentation de la tranche d'âge des personnes de 0 à 14 ans, une augmentation des ménages avec 2 enfants et une diminution des ménages sans enfants ;
- Une augmentation des populations identifiées comme fragiles ;
- Un manque de médecins généralistes, qui risque de s'accroître dans les années à venir.

Au sein de ce territoire, Uzerche occupe une place centrale et un rôle de pôle. L'autoroute A20 reliant Brive-la-Gaillarde et Limoges traverse la commune, lui conférant une situation favorable (à 40 minutes de Limoges et 30 minutes de Brive-la-Gaillarde) ayant favorisé son développement économique au cours des dernières années.

Uzerche constitue le cœur de son propre bassin de vie (au sens de la définition Insee, soit le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants). La commune joue ainsi un rôle de centre névralgique en termes d'équipements et d'emplois pour les communes du bassin de vie car, hormis les communes les plus méridionales tournées davantage vers Brive-la-Gaillarde pour les équipements de gamme supérieure, l'influence uzerchoise est certaine. En conséquence, le territoire a surtout un fonctionnement centripète avec peu d'influences externes.

Le diagnostic complet du territoire d'Uzerche se trouve en *annexe 1*.

Démographie



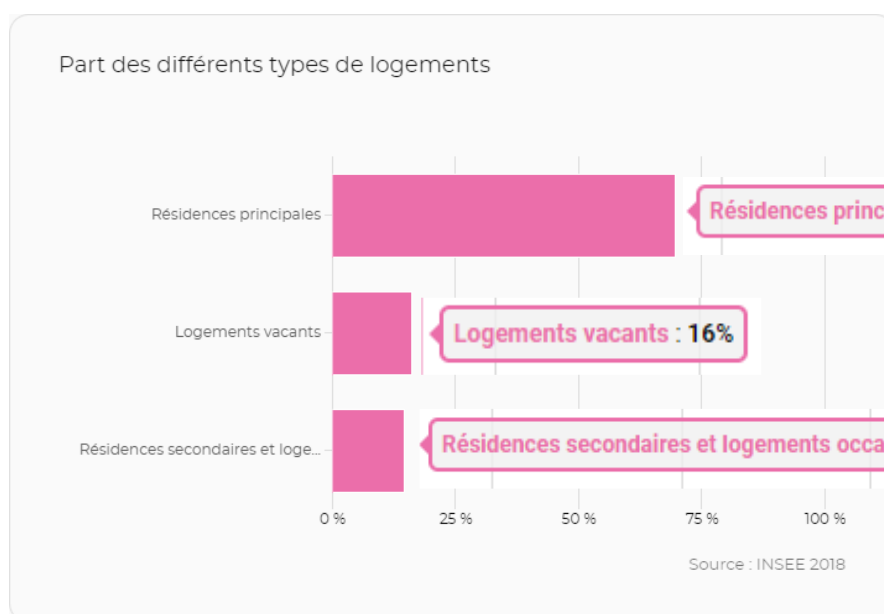
La population d'Uzerche s'élève à 2796 habitants en 2018, soit -4.70% d'évolution en 5 ans.

En revanche, la population intercommunale est en augmentation depuis 2013.

En dépit des actions menées depuis une vingtaine d'années, la ville, et plus précisément le centre ancien d'Uzerche, connaît une diminution de sa population. En effet, malgré un marché de l'immobilier détendu et des prix de vente dans l'ancien peu élevés, Uzerche éprouve des difficultés à attirer de potentiels accédants à la propriété, faute de produits adaptés (espaces extérieurs privatifs, logements adaptés aux personnes âgées...).

Depuis 2008, la commune perd ainsi des habitants. Alors qu'elle comptait 3 187 habitants en 2008, elle n'en comptait plus que 2 796 en 2018, soit un déclin de -12,3% entre 2008 et 2018¹. Cette tendance est nettement plus marquée au sein de la commune d'Uzerche qu'aux échelons territoriaux supérieurs. En effet, sur la même période, l'EPCI n'a perdu que -0,5% de sa population, et la département -1 %. Cette tendance fait contraste avec la tendance nationale (+4,3% de population sur la même période). Cette baisse s'explique avant tout par un solde naturel négatif structurel.

Habitat



En 2015, la commune d'Uzerche comptait 1 624 logements. Entre 1999 et 2018, le rythme de construction de logements s'élevait à 3,5 par an. En 2018, le territoire communal était composé de 71% de maisons et de 29% d'appartements.

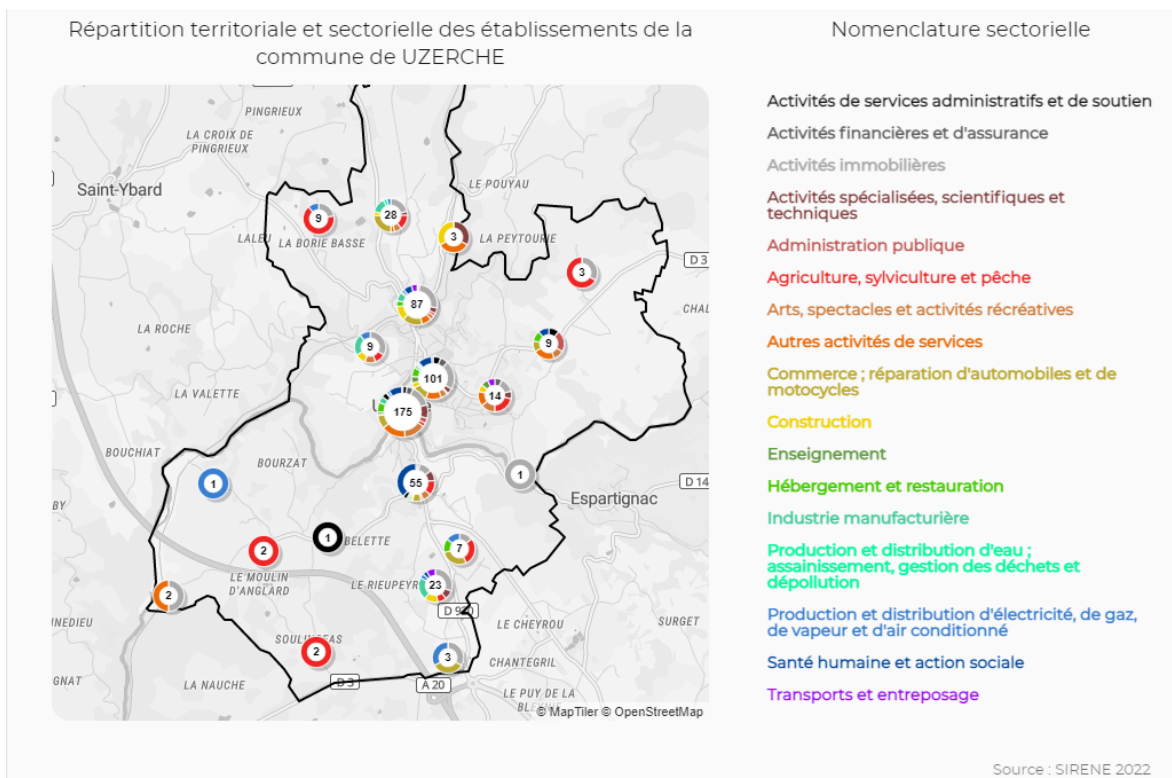
Près d'un tiers des habitations sont inoccupées *a minima* une partie de l'année, puisque l'on compte 15% de résidences secondaires et 16% de logements vacants.

Le phénomène de vacance touche principalement le parc ancien, avec des logements inadaptés à la demande pour lesquels de lourds travaux sont nécessaires. En ce sens, à l'échelle intercommunale, une opération programmée d'amélioration de l'habitat a été mise en place afin de promouvoir la réhabilitation du parc vétuste et réduire le taux de logements vacants.

L'opération de revitalisation du territoire aura également des effets sur l'habitat en prenant en considération les besoins liés à l'accueil de nouveaux arrivants.

¹ Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

Développement économique et commercial



Il s'agit d'une dynamique fortement portée par l'intercommunalité pour favoriser le maintien de la vitalité économique sur le territoire.

Uzerche est un pôle économique, touristique et culturel qui rayonne sur le quart nord-ouest de la Corrèze, notamment grâce à ses nombreuses entreprises, ses 1.700 emplois et sa quarantaine de commerces². C'est un pôle d'équilibre et d'emplois dynamique appartenant à la zone d'emplois briviste.

Le territoire comptait précisément 290 établissements actifs fin 2020. Le tissu économique est diversifié, avec toutefois une prépondérance du secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration³.

Le tissu d'entreprises est en majorité composé de TPE : 67% ont moins de 9 salariés. A l'échelle de l'intercommunalité, 45% des entreprises se concentrent à Uzerche.

Les emplois locaux sont principalement dans le secteur tertiaire (79,9 %, contre 73,7 % en Corrèze). Toutefois, la commune d'Uzerche compte une part plus importante d'emplois dans l'industrie que la Corrèze (15,1 % contre 14,2 %).

L'offre commerciale est relativement bien pourvue, avec toutefois une offre périphérique importante, notamment en supermarchés, fragilisant l'offre de proximité dans le centre ancien et dénotant un déficit d'attractivité commerciale de celui-ci. Un compromis est donc à rechercher, entre préservation de l'offre de proximité et développement de l'offre périphérique.

² Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

³ Portrait de territoire, Espelia, 2018

Dans son programme de mandature, l'équipe municipale actuelle entend soutenir le commerce et l'artisanat de deux manières⁴ :

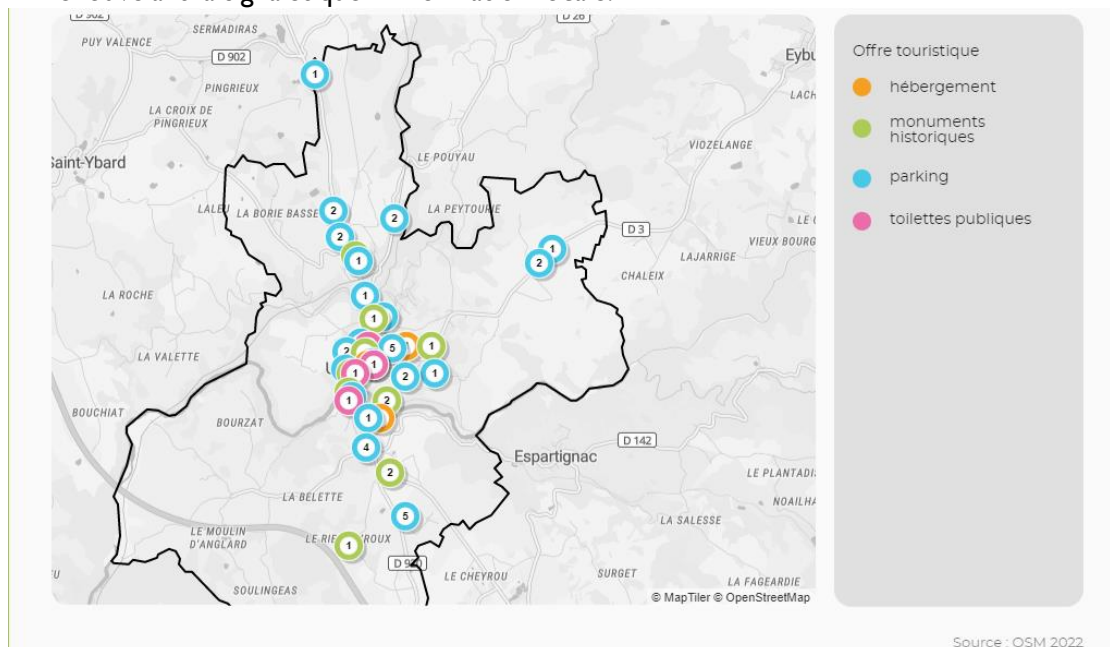
- En favorisant la modernisation des locaux : la commune souhaite apporter son soutien aux artisans et commerçants dans leur volonté de moderniser leur outil de travail. Uzerche devra ainsi prendre toute sa part dans l'opération collective en milieu rural (OCMR) mise en place à l'échelle du territoire Vézère-Auvézère ;
- En profitant de l'afflux estival : l'équipe municipale souhaite maintenir le principe des boutiques estivales dans le centre ancien qui peut déboucher sur l'installation pérenne de certains artisans.

Tourisme

Il existe une véritable dynamique touristique sur le territoire. En conséquence, la commune dispose d'un nombre conséquent d'hébergements touristiques.

L'équipe municipale souhaite conforter cette dynamique en⁵ :

- Développant les moyens : Uzerche dispose d'un potentiel de développement économique et culturel grâce à ses atouts. En lien avec le nouvel office de tourisme intercommunautaire « Terres de Corrèze », l'équipe municipale souhaite développer les moyens et la qualité des outils d'accueil et d'orientation ;
- Réfléchissant à de nouvelles formes d'hébergement : après avoir équipé et développé les aires d'accueil de camping-cars, la municipalité souhaite entamer une réflexion sur le devenir du camping municipal pour l'adapter aux nouvelles tendances de l'écotourisme ;
- Se servant des labels : s'attacher à faire vivre, auprès des commerçants et des professionnels du tourisme, les labels de premier plan (100 Plus Beaux Détours de France, Village Etape, Petite Ville Durable) ;
- Renouvelant la signalétique d'information locale.



⁴ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

⁵ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

5.4 Enjeux du territoire

Les objectifs généraux de ce projet de territoire sont issus de l'analyse croisée du diagnostic technique et partagé. L'analyse de ces données a permis de déterminer des enjeux qui seront utiles pour construire un projet adapté au territoire. Ces enjeux sont synthétisés de la façon suivante :

- la réhabilitation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager dans le centre bourg,
- la lutte contre le logement indigne et dégradé,
- l'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux arrivants potentiels,
- le fait de retenir les jeunes actifs qui seront les familles de demain,
- la réhabilitation des bâtiments publics dans le cadres de la transition énergétique,
- la modernisation et la mise aux normes des équipements publics,
- l'adaptation et la modernisation des services publics de proximité,
- l'adaptation des services médicaux et para médicaux à la population vieillissante,
- la diversification des modes de déplacement sur le territoire, le développement des mobilités douces et l'amélioration de l'offre de stationnement,
- le fait de favoriser la pratique de la marche, du vélo et du covoiturage dans les déplacements du quotidien,
- la poursuite de l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique,
- la poursuite du réaménagement des espaces publics,

5.5 Concertation

La réunion publique

Un temps de concertation auprès du grand public a eu lieu en septembre 2022. Les élus ont partagé un moment d'échange avec les participants dans le but de les informer sur le dispositif Petites villes de demain, d'améliorer et de légitimer le projet de territoire.

Une concertation autour du projet PVD a été adoptée à deux niveaux :

- ✓ vis-à-vis de la conduite du dispositif et de la place des participants dans celui-ci,
- ✓ vis-à-vis de la décision finale en termes d'actions proposées.



La promotion du territoire



Une vision politique et administrative, complétée par celle des habitants et des acteurs socio-économiques locaux, a permis de consolider notre diagnostic partagé. Des ateliers et tables rondes multithématiques réunissant des personnes ressources ont été mis en place pour structurer une démarche cohérente qui facilite l'appropriation des objectifs et leur lisibilité. A cette étape, la priorité des élus consistait à ouvrir une approche participative dynamique et favoriser le débat afin d'identifier des axes stratégiques et des orientations globales bien ciblées.

5.6 Axes stratégiques et objectifs

A la suite du diagnostic partagé du territoire, les élus et les acteurs du territoire ont élaboré des axes stratégiques qui synthétisent la stratégie du territoire afin d'obtenir une bonne lisibilité de l'action publique à court et moyen terme. En effet, il est conseillé que le projet de territoire s'étale sur une durée minimale de cinq ans, afin que les axes stratégiques s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle pour avoir un impact réel sur le territoire ; tout en prenant en considération l'adaptation de la vision politique à l'organisation administrative ainsi qu'à la situation financière d'Uzerche, afin de mettre en cohérence objectif et ressources.

Les axes stratégiques définitivement retenus par les groupes de travail ont été soumis à l'approbation des élus et accessibles à toutes les parties prenantes.

Une stratégie en 4 axes prioritaires :

Axe1 : Faire d'Uzerche une commune au cadre de vie préservé et valorisé :

Une stratégie basée sur le respect de l'identité paysagère d'Uzerche, en privilégiant la requalification des espaces urbanisés existants lors de la mise en place des nouveaux projets sur la commune. Le maintien de cette identité permet de répondre aux grands enjeux du territoire.

Le patrimoine constitue la première richesse du territoire. Il appartient à la collectivité de préserver les espaces, sites et paysages caractéristiques et remarquables afin que les Uzerchois puissent s'épanouir dans un environnement équilibré entre végétal et bâti.

- 1- Restaurer les monuments emblématiques
- 2- Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat en centre-bourg
- 3- Agir pour un environnement urbain embelli, accessible et sécurisé
- 4- Poursuivre la modernisation des équipements publics

Axe 2 : Faire du Pays d'Uzerche un territoire à énergie positive

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la territoire met en œuvre de nombreuses actions en matière de transition énergétique et écologique.

Au sein d'un territoire où la nature et l'espace constituent des atouts hors pairs, l'environnement doit être l'élément fondateur d'un projet ambitieux et durable. L'omniprésence de l'eau, les vallées encaissées, les plateaux ondulés centrés autour d'un bourg médiéval perché ou encore le maillage de bocages et de zones humides qui les relient concourent, avec les multiples réservoirs de biodiversités connus et reconnus, à une unité qui a de fait conditionné le paysage urbanisé. Le projet doit alors non pas composer avec son environnement mais l'ériger en atout phare.

- 1- Agir en faveur de la sobriété énergétique,
- 2- Favoriser les déplacements doux entre les quartiers
- 3- Consolider et développer la production d'énergie renouvelable
- 4- Adapter les infrastructures aux changements climatiques

Axe 3 : Faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives

Un territoire dit créatif sait articuler le développement et la coordination des forces vives du territoire à travers des animations, des coopérations autour de projets collectifs ou montages de projets qui favorisent l'expression maîtrisée de la dynamique territoriale. Uzerche entend ainsi mettre les acteurs locaux au centre de son processus de développement.

Cette vision stratégique invite à prendre en compte les dimensions culturelles et sociales définies par les acteurs.

A Uzerche, la vie culturelle relève de ses forces vives. C'est un choix, dont le but est de ne pas mettre la culture à l'écart des autres dimensions de la vie en général.

L'ambition de la commune est claire : faire de la centralité un atout pour dynamique d'attractivité culturelle et touristique. C'est pour cette raison que la collectivité mène une politique volontariste pour soutenir la vitalité de son tissu culturel et sa diversité, notamment à travers un accompagnement poussé vers des activités culturelles déployées sur le long terme dans lesquelles les habitants prennent une part engagée. Une telle approche met en valeur la capacité de la culture à faire émerger de nouvelles dynamiques, plus inclusives, transformatrices et susceptibles de restructurer le lien social, de favoriser la participation des citoyens.

- 1- Faire du centre historique un lieu de synergie culturelle, économique et touristique
- 2- Affirmer la dimension socio-culturelle du site de la Papeterie
- 3 - Développer le marketing territorial (promouvoir l'offre culturelle, touristique, sportive)
- 4- Encourager les projets citoyens

Axe 4 : Faire du Pays d'Uzerche un territoire qui entreprend et qui innove

Autant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre du projet de territoire, la centralité Uzerche s'appuiera sur son partenariat avec l'EPCI. La communauté de communes est par essence un espace de solidarité associant les communes en vue d'élaborer une stratégie de développement et d'apporter des réponses collectives à des enjeux majeurs communs.

La vision des territoires ruraux n'est plus la même. Ils n'apparaissent plus comme enclavés ou en crise mais plutôt comme des "réservoirs de croissance". Cette inversion terminologique accompagne l'émergence de l'économie "résidentielle", qui voit l'arrivée dans le monde rural de nouveaux habitants qui y vivent, y consomment, mais n'en tirent pas leur ressource (Davezies, 2008). Ainsi se confirme la déconnexion entre les lieux de production et les lieux de consommation, où se développent de nouveaux services aux populations : retraités, touristes, doubles résidents, et où se durcissent les conditions de maintien d'activités existantes, en particulier les entreprises du territoire.

Uzerche, en tant que centralité, poursuivra les coopérations déjà mises en place avec la communautés de communes et mettra en œuvre de nouvelles coopérations thématiques : il apparaît en effet nécessaire, dans les prochaines années, d'avancer vers une coopération territoriale, en dehors des limites institutionnelles, sur les questions de promotion et de développement économique, d'habitat, et de mobilité notamment. Il s'agit d'innover et de faire vivre des espaces de coopération thématiques et pragmatiques :

- 1- Attirer de nouvelles entreprises
- 2- Appuyer la modernisation du tissu commercial et artisanal
- 3 - Encourager la mise en réseau des acteurs économiques
- 4- Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire

Article 6 – Plan d’actions

Le plan d’actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’actions sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant à la présente convention.

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches actions figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’actions du CRTE du PETR Vézère-Auvézère.

L’inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance, en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la direction de programme Petites Villes de Demain de l’ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l’ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d’intervention précités doivent à minima concerner l’amélioration de l’habitat (selon le contexte : lutte contre l’habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés).

Détail du plan d’actions classées par axe et orientation stratégique :

• **Axe 1 Faire d’Uzerche un territoire au cadre de vie préservé et valorisé**

▶ **VALORISER LE PATRIMOINE**

Restaurer le patrimoine, ce n’est pas seulement le transmettre aux générations futures, c’est aussi apporter de la fierté et de la cohésion à la ville d’Uzerche. Il s’agit de soutenir l’activité économique locale, de favoriser la création et le maintien d’emplois. Le patrimoine est un levier essentiel d’attractivité résidentielle, commerciale et touristique sur lequel les élus s’appuient prioritairement pour élaborer leur projet de revitalisation du centre-bourg. A travers une richesse patrimoniale diversifiée, Uzerche exprime son identité propre et valorise l’héritage de son passé.

Le château Bécharie constitue la porte d’entrée et la clé du nouveau projet de renouvellement urbain, mais il existe d’autres édifices patrimoniaux et immobiliers remarquables dont il conviendra de définir le devenir au sein de ce projet. A cet égard, le programme Petites villes de Demain (PVD) a permis à la ville de bénéficier d’un accompagnement pour réfléchir à la mise en valeur globale du centre ancien en se reposant sur plusieurs acteurs, échelles et temporalités à être réaliste.

La commune a cependant plusieurs difficultés à surmonter, dont un manque de moyens financiers suite à son investissement massif dans la transformation du site de la Papeterie. Il s’agit tout d’abord de permettre un retour de la capacité d’investissement de la ville par un déstockage de son patrimoine actuel.

Au final, cette orientation phare vise l’élaboration d’une stratégie d’aménagement d’ensemble et d’un projet global pour Uzerche, formalisé dans un plan guide complet et chiffré.

▶ AMELIORER L'HABITAT

Dans le cadre d'une stratégie habitat à l'échelle de l'intercommunalité, il convient de porter une dynamique territoriale endogène permettant de valoriser les synergies et spécificités locales. Avec le dispositif OPAH-RU, Uzerche s'est engagée dans une politique active sur le parc privé afin de favoriser la réhabilitation des logements du centre-bourg et améliorer les conditions de vie de ses habitants, avec l'espoir de voir s'installer de nouveaux résidents.

Cette orientation a pour objectifs de :

- ✓ Diversifier l'offre d'habitat sur le territoire en s'adaptant aux nouvelles populations, tout en accompagnant l'autonomie des populations vieillissantes
- ✓ Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat en centre-bourg
- ✓ Offrir la possibilité aux habitants d'accéder à des logements de qualité
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique
- ✓ Diversifier l'offre de logements (locatifs, touristiques...)
- ✓ Maitriser la saisonnalité des logements par une redistribution équitable entre le nombre et la localisation de l'habitat occupé à l'année, et les résidences secondaires ou touristiques

▶ ADOUCIR LE CADRE DE VIE

Cette orientation vise à renaturer, sécuriser et rendre accessibles tous les espaces publics, mais aussi à développer les modes de déplacements doux :

- ✓ Augmenter la superficie d'espaces verts
- ✓ Assurer la sécurité des usagers
- ✓ Créer un lien entre le centre bourg et les extrémités commerciales
- ✓ Créer des voies de circulation douce entre le centre-bourg et les extrémités commerciales

▶ POURSUIVRE LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Uzerche compte une soixantaine d'associations actives qui rayonnent sur le bassin de vie et parfois au-delà. Celles-ci bénéficient d'ores et déjà d'équipements de qualité et récemment rénovés (gymnase/dojo de la Peyre, piscine d'été...). La poursuite de la modernisation des équipements sportifs contribuera ainsi de manière essentielle à l'attractivité de la cité.

▶ LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Lutter contre la désertification médicale est une préoccupation majeure pour le territoire, car les conséquences d'un tel phénomène sont très dommageables, que ce soit pour les patients ou pour les professionnels de santé. Uzerche centralité a ainsi mis en place des mesures pour développer les infrastructures de soin (création d'une maison médicale en 2013, agrandissement en 2020 pour permettre la mise en place d'un secrétariat partagé...).

Toutefois, face à une situation toujours problématique, un centre de santé départemental a vu le jour dans le cadre du plan « Ambitions Santé Corrèze », adopté par le conseil départemental de la Corrèze et visant à assurer la présence de médecins généralistes sur les territoires manquant de professionnels.

Les principaux axes de ce plan Ambition Santé Corrèze sont :

- Augmenter le temps médical
- Promouvoir les professions médicales et attirer les étudiants, médecins généralistes et spécialistes
- Proposer aux médecins généralistes libéraux des solutions
- Coordonner les acteurs
- Mobiliser et communiquer

• **Axe 2 Faire du pays d'Uzerche un territoire à énergie positive**

▶ **AGIR EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE**

Face à la crise énergétique, agir en faveur de la sobriété est crucial. Au-delà du levier qui permet à court terme de réduire la consommation énergétique et limiter les risques de coupures électriques, la sobriété consiste à faire évoluer les modes de vie (mobilité, alimentation, consommation, etc.) avec l'installation d'équipements publics autonomes en énergie verte pour préserver le climat et la biodiversité.

▶ **FAVORISER LES MOBILITES ALTERNATIVES**

Le développement des mobilités alternatives concerne de plus en plus le territoire du pays d'Uzerche. Il s'agit d'une orientation stratégique qui vise à chercher des solutions respectueuses de l'environnement : le vélo, la marche à pied, les transports en commun ou encore le covoiturage.

Uzerche s'engage donc à :

- ✓ Développer les infrastructures favorables à la pratique des modes actifs de déplacement
- ✓ Développer l'intermodalité du secteur de la gare

▶ **CONSOLIDER ET DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE**

Pilier de la transition énergétique, la production d'énergie verte représente un enjeu majeur pour le territoire. Uzerche est réellement impliquée dans cette dynamique à travers l'utilisation des ressources naturelles locales pour la production d'électricité.

- ✓ Améliorer et optimiser les outils de production existants
- ✓ Créer de nouvelles centrales de production
- ✓ Accompagner les acteurs de la production ENR sur le territoire

• **Axe 3 Faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives**

▶ **FAVORISER LA SYNERGIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE**

- ✓ Renforcer l'identification de la vieille ville d'Uzerche comme pôle touristique majeur
- ✓ Créer des offres originales permettant au visiteur d'être pleinement acteur de la découverte d'Uzerche
- ✓ Favoriser la collaboration/communication entre les acteurs culturels et les acteurs touristiques
- ✓ Développer et renforcer une culture touristique partagée

▶ **AFFIRMER LA DIMENSION SOCIO-CULTURELLE DU SITE DE LA PAPETERIE**

- ✓ Reconnaître socialement et économiquement les investissements culturels
- ✓ Créer du lien social

▶ **DEVELOPPER LE MARKETING TERRITORIAL**

- ✓ Mettre en exergue la communication événementielle en tant que vecteur d'amélioration de l'image de marque (site de la Papeterie)
- ✓ Instaurer une politique de communication événementielle efficace et réfléchie
- ✓ Améliorer et optimiser la communication autour des événements touristiques et culturels

▶ **ENCOURAGER LES PROJETS CITOYENS**

Cette orientation consiste à mobiliser les habitants y compris la jeunesse pour la construction des projets et à les impliquer dans une vision commune portée par le territoire, ce qui permettra à la population de renforcer son pouvoir d'agir.

• **Axe 4 Faire du pays d'Uzerche un territoire qui entreprend et qui innove**

▶ **DEVELOPPER ET MAINTENIR LE TISSU ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE**

- ✓ Attirer de nouvelles activités artisanales, commerciales et industrielles
- ✓ Conforter les activités existantes notamment en centre-bourg
- ✓ Conforter le linéaire commercial en centre-bourg pour améliorer la continuité piétonne
- ✓ Préserver la pluralité commerciale et artisanale (artisanat d'art, commerces de détail, etc.)
- ✓ Valoriser les filières structurantes du territoire (tourisme, commerce...)
- ✓ Soutenir le commerce itinérant et le développement des marchés de plein vent

▶ **ENCOURAGER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ECONOMIQUES**

- ✓ Créer, mobiliser et animer les réseaux d'entreprises

▶ **FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES ET DES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE**

Le territoire consolide son attractivité par le maintien des services, le développement de services de qualité et en innovant par des organisations collectives. Attractivité et vitalité doivent assurer le dynamisme du territoire par un accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités. Le territoire doit avoir la capacité à offrir à ses habitants les conditions nécessaires à leur épanouissement, individuel ou collectif.

- ✓ Offrir une offre de logements la plus large possible
- ✓ Promouvoir l'image du territoire

▶ **AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITE**

Il s'agit d'élaborer une politique de déplacements à plusieurs échelles, celle de la commune et de son projet de territoire, celle de la relation entre communes par l'intermédiaire de la coopération intercommunale.

▶ **AGIR EN FAVEUR DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE**

En valorisant les ressources locales (soleil, vent, hydraulique, biomasse...), les actions en faveur de la production d'énergies renouvelables permettront au territoire de capter une partie au moins de la valeur ajoutée créée par l'activité de production d'énergie. Les retombées économiques d'un projet d'énergie renouvelable de grande taille sont associées :

- à l'activité de construction, de développement et d'exploitation qu'il génère localement (y compris indirectement : activité de restauration induite, autres achats locaux...),
- aux retombées financières : la fiscalité, le loyer, les autres conventions de redevances financières négociées, la charge de la dette.

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
AXE n°1										
Faire d'Uzerche une commune au cadre de vie préservé et valorisé										
Orientation	1-1 Valoriser le patrimoine									
Actions	1	Réflexion sur la réhabilitation du château Bécharie	Commune d'Uzerche	?				Inscrit au CRTE Vézère Auvézère	2023	1
	2	Restauration de l'église Saint Pierre	Commune d'Uzerche	2 027 544 €			60 000 €	Inscrit au CRTE Vézère Auvézère	2024 2025 2026	1
	3	Réhabilitation de l'hôtel du Sénéchal en lien avec le futur acquéreur	?	?					2023 2024	2
	4	Plan de mise en valeur du centre ancien d'Uzerche	Commune d'Uzerche	?					2024	1
Orientation	1-2 Améliorer l'habitat									
Actions	5	Réhabilitation de l'immeuble de la Pierrade (ancien EHPAD) en lien avec Corrèze Habitat	Corrèze Habitat	?					2024	3
	6	Agrandissement de la résidence séniors du Villaret d'Or à Uzerche	SA HLM Polygone	?					2024	2
	7	Etude OPAH-RU 2024-2028	CCPU	15 000 €					2023	1
	8	Réhabilitation de la friche de l'ancienne scierie (en lien avec un opérateur)	?	?					?	3

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
Orientation	1-3 Adoucir le cadre de vie									
Actions	9	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)	Commune d'Uzerche	?					2024	1
	10	Mise en accessibilité des bâtiments	Commune d'Uzerche	200 000 €	80 000 €		15 000 €		2023	1
	11	Aménagement du chemin des Hérédiés	Commune d'Uzerche	?					2025	3
	12	Végétalisation des cours d'école	Commune d'Uzerche	130 000 €			17 500 €	Agence de l'eau	2023	1
Orientation	1-4 Poursuivre la modernisation des équipements publics									
Actions	13	Rénovation du gymnase Micheline-Buisson	Commune d'Uzerche	1 061 521 €	288 000 €		90 000 €	FEDER	2024	1
	14	Réfection des vestiaires du stade Nelson-Mandela	Commune d'Uzerche	100 000 €			27 000 €		2025	2
	15	Installation d'un éclairage pour les courts de tennis	Commune d'Uzerche	20 000 €					2025	3
	16	Installation de sanitaires autonomes sur le site de la Papeterie	Commune d'Uzerche	?					2026	3

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
Orientation 1-5 Lutter contre la désertification médicale										
Actions	17	Inscription de la résidence Henri-Queuille dans le plan « Ambition santé » Corrèze	CD 19	-					2023	1
	18	Soutien à la mise en place d'un secrétariat partagé	?	?					2023	1
AXE n°2 Faire du Pays d'Uzerche un territoire à énergie positive										
Orientation 2-1 Agir en faveur de la sobriété énergétique										
Actions	19	Programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public	Commune d'Uzerche	100 000 € par an					2023 2024 2025	1
	20	Rénovation énergétique de l'école	Commune d'Uzerche	550 825 €	255 000 €		166 795 €		2023	1
	21	Modernisation des éclairages de l'auditorium	Commune d'Uzerche	?					2024	2
	22	Rénovation énergétique de la halle Huguenot	Commune d'Uzerche	?					2026	3
Orientation 2-2 Favoriser les mobilités alternatives										
Actions	23	Création d'un itinéraire sécurisé nord-sud	Commune d'Uzerche	592 348 €			75 000 €		2025	1
	24	Mise en place d'une signalisation directionnelle destinée aux piétons	Commune d'Uzerche	?					2024	2
	25	Agrandissement du parking du pôle d'échanges intermodal de la gare	Commune d'Uzerche	50 000 €					2024	1

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
Orientation	2-3 Consolider et développer la production d'énergie renouvelable									
Actions	26	Rénovation de la digue de la Papeterie	Commune d'Uzerche	?			46 800 €		2024	1
	27	Optimisation de la production de la microcentrale de la Minoterie	Commune d'Uzerche	?					2024	1
	28	Création d'un réseau de chaleur sur le site de la Peyre en lien avec la SEM ENRèze	SEM ENRèze	?					2023	1
	29	Etude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux	Commune d'Uzerche	-				CRER	2023	3
	30	Création d'un bâtiment à toiture photovoltaïque aux ateliers municipaux	Commune d'Uzerche	?					2024	3
AXE n°3 Faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives										
Orientation	2-2 Favoriser les mobilités alternatives									
Actions	31	Plan de mise en valeur du centre ancien d'Uzerche	Commune d'Uzerche	?					2024	1
	32	Modernisation de la signalisation touristique	Commune d'Uzerche	?					2024	2
	33	Refonte des panneaux du circuit du patrimoine	Commune d'Uzerche	?					2024	2

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
Orientation	3-2 Affirmer la dimension socio-culturelle du site de la Papeterie									
Actions	34	Inscrire l'Auditorium au sein du territoire (projet d'éducation artistique et culturelle)	CCPU	?					2024	2
	35	Transformation de la Cartonnerie en équipement sportif de proximité	Commune d'Uzerche	354 527 €			106 200 €	ANS	2025	2
	36	Création d'une exposition permanente dans la salle de la Machine sur le passé d'Uzerche	Commune d'Uzerche	?				Archéologie Paysage PAH Vézère Ardoise	2025	2
Orientation	3-3 Développer le marketing territorial									
Actions	37	Développement du tourisme d'affaires grâce au site de la Papeterie	Commune d'Uzerche	?					2025	3
	38	Développer un circuit touristique et culturel	OT Terres de Corrèze	?					2025	3
Orientation	3-4 Encourager les projets citoyens									
Actions	39	Réflexion collective sur le « réenchancement » des cours de l'école	Commune d'Uzerche	-				CAUE	2023	1
	40	Poursuite du budget participatif	Commune d'Uzerche	12 000 € par an					2023 2024 2025	1

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
AXE n°4										
Faire du Pays d'Uzerche un territoire qui entreprend et qui innove										
Orientation	4-1 Maintenir et développer le tissu économique à l'échelle du territoire									
Actions	41	Inventaire des locaux commerciaux vacants et mise en relation bailleurs/locataires	CCPU					LEADER	2023	1
	42	Poursuite du développement des zones d'activités existantes	CCPU		27 000 €	30 400 €			2023	1
	43	Mise en place d'un observatoire foncier intégrant l'inventaire du foncier disponible en zone d'activités existantes						Propriétaire Entreprises	2023	1
	44	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement global (financier et institutionnel)	CCPU					PETR	2023	1
	45	Animation du Tremplin (pépinière d'entreprises)	CCPU					LEADER	2023	1
	46	Réflexion sur les modalités de prise en compte du secteur agricole comme levier économique à part entière	CCPU					SRDEII	2023-2024	2
Orientation	4-2 Encourager la mise en réseau des acteurs économiques									
Actions	47	Accompagnement du fonctionnement de l'association locale « le comptoir des entrepreneurs »	CCPU					Comptoir des entreprises, Collège d'Uzerche, Entreprise du territoire,	2023	1

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
	48	création d'ateliers collectifs de formation/information	CCPU					Chambres consulaires (CCI, CMA...) DDT, Mission locale Partenaires Privés (banques, comptables, assureurs)	2023	1
Orientation	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire									
Actions	49	Etude pré-opérationnelle OPAH 2024-2028	CCPU	15 000€				ANAH 50% ANCT 25% DDT	2024	1
	50	Déploiement de la plate-forme France Renov	CCPU	381 420 €	116 926 €				2023	1
	51	Adhésion au programme Facilaréno 2 (rénovation globale des logements)	CCPU					DOREMI CPIE SOLIHA	2023	1
	52	Réflexion sur l'offre locative en logements passerelles pour les apprentis, stagiaires saisonniers, CDD...	CCPU					DDT ANAH	2024	2
	53	Participation à des salons	CCPU						2023	1
	54	Réflexion sur la généralisation de la TH sur les logements vacants	CCPU					DGFIP	2023	2

<h1>Plan d'actions</h1>			Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	ÉTAT	RÉGION	CD19	Autres Partenaires	Année	Priorité
Mature	En construction	En réflexion								
Orientation	4-4 Améliorer les conditions de déplacement au sein du territoire									
Actions	55	Développement d'un service de transport à la demande	CCPU					ANCT (Massif central) CC V2M PETR	2023 2024 2025	1
	56	Création d'un service de co-voiturage organisé							2024	1
	57	Etude de faisabilité sur la définition d'un service vélo	Région NA					ANCT (Massif central) CCPU CC V2M CC de Lubersac Pompadour PETR	2023	1
Orientation	4-5 Agir en faveur de la production d'énergie renouvelable									
Actions	58	Création d'un observatoire foncier des terrains propices à la production d'ENR	CCPU					CRER NA Propriétaires	2024 2025	2
	59	Participation au réseau Les Générateurs Nouvelle Aquitaine	CCPU					CRER NA	2023	1

Article 7 – Périmètre et secteur d'intervention de l'ORT

7.1 Périmètre de la stratégie territoriale

Le périmètre de la stratégie territoriale de l'opération de revitalisation du territoire est celui de la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

La loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataire.

7.2 Secteur d'intervention ORT de la ville centre

Le secteur d'intervention, dans lequel les outils de l'ORT seront mobilisables, est défini pour la ville d'Uzerche et s'appuie notamment sur les périmètres d'interventions thématiques « habitat » et « commerce ». Ainsi, la définition de ce secteur repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans la stratégie de revitalisation du centre bourg ; et ce, afin d'offrir de nouveaux outils aux élus pour atteindre leur objectif de redynamisation (avec par exemple le prolongement possible de l'OPAH RU grâce à son inscription dans une ORT afin de mieux intégrer la dimension habitat au projet de revitalisation urbaine).

Le secteur d'intervention est défini en fonction des enjeux et projets en cours ou à venir pour la revitalisation d'Uzerche; mais aussi en fonction des dispositifs et outils de l'ORT connus au jour de signature de la présente convention. La collectivité d'Uzerche se laisse l'opportunité de modifier ce secteur par avenant, si le contenu de l'ORT venait à être modifié de façon conséquente.

Les enjeux urbains

- ⇒ Un enjeu de structuration du pôle des deux ponts en lien avec le traitement de l'habitat et des espaces publics. Cela explique l'inscription de l'OPAH-RU dans cette convention ORT, pour intégrer la dimension habitat au projet de revitalisation urbaine.
- ⇒ Un enjeu de mutation des anciens rez-de-chaussée commerciaux sur le faubourg Ste Eulalie, dans un secteur fortement marqué par la vacance globale du bâti.

Le secteur d'intervention est subdivisé en 5 zones qui méritent une attention particulière en dehors des bâtisses vacantes dégradées :

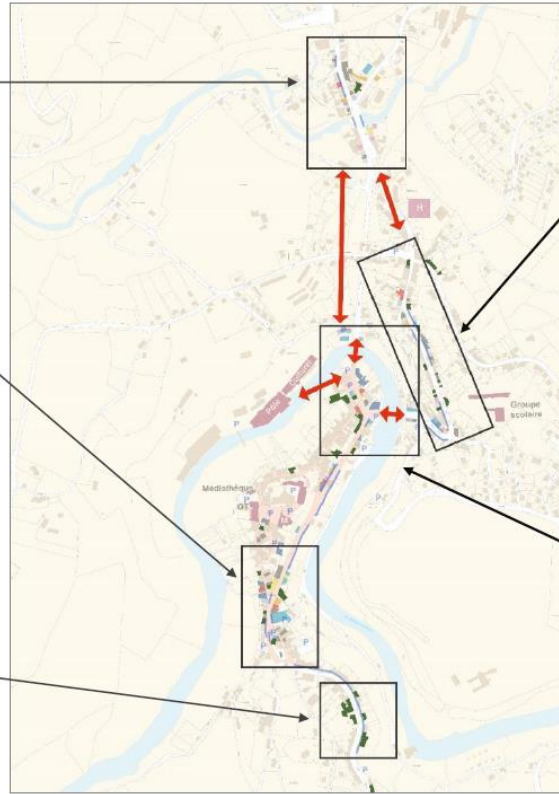
OPAH-RU



Rue Pierre Mouly : un enjeu d'aménagement de l'entrée de ville avec une priorité accordée à l'aménagement des espaces publics et au traitement des parcelles dégradées

Place Colein : un enjeu d'aménagement de l'entrée du centre-ville : intervention sur les façades et sur la vacance
 Une intervention publique sur l'immeuble Bellevue

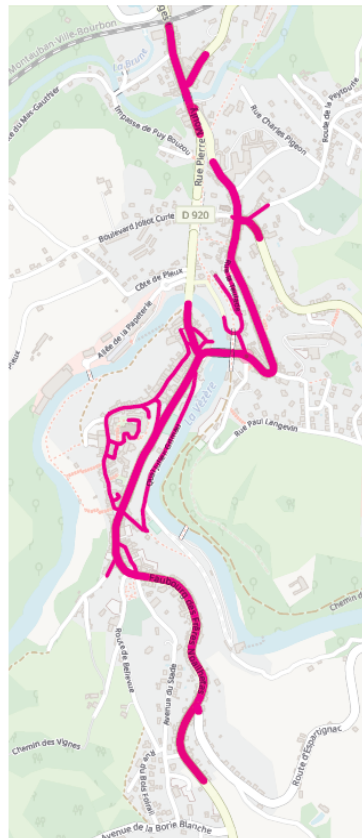
Fbg Noilhetas: un enjeu d'aménagement de l'entrée de ville avec un potentiel de développement urbain à proximité du centre historique



Fbg Ste Eulalie : un enjeu de mutation du bâti : mobilisation des logements vacants, travaux lourds de réhabilitation, transformation d'usage du commerce vers le logement ...

Les deux Ponts – un très fort enjeu urbain : un enjeu de traitement global : aménagement de l'espace public et traitement des liaisons inter-quartiers , renouvellement du bâti, traitement des façades, mutation des rez-de-chaussée commerciaux..

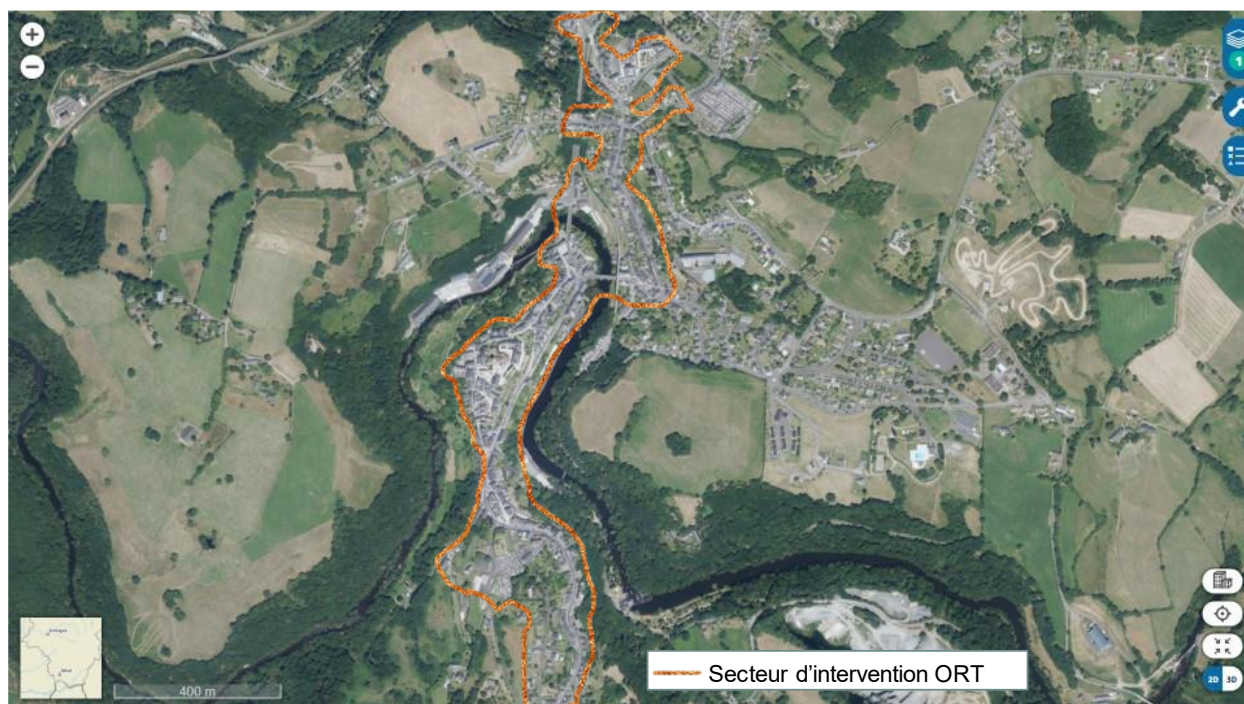
- Ville d'Uzerche -
OPAHRU - Périmètre



- Avenue de la Gare (1 > 5 / 2 > 4)
- Rue Pierre Mouly (1 > 37 / 2 > 30)
- Rue du Champ de Foire (1 > 15 / 2 > 6)
- Boulevard Joliot Curie (1)
- Rue de Combe la Rose (1 > 7 / 2 > 6)
- Avenue Gérard Philippe (1 > 7 / 2 > 4)
- Fbg Sainte Eulalie (entière)
- Rue de la Teulade (entière)
- Impasse Beausoleil (entière)
- Rue du Pont des Barry (entière)
- Rue du Pont Turgot (entière)
- Avenue du Général de Gaulle (entière)
- Place de l'Hospice (entière)
- Rue Porte Baffat (entière)
- Rue de la Justice (entière)
- Avenue de Tayac (entière)
- Rue Pierre Chalaud (entière)
- Place de la Libération (entière)
- Place de la Lunade (entière)
- Rue Saint Nicolas (entière)
- Place des Vignerons (entière)
- Rue Jean Gentet (entière)
- Rue Gabriel Furnestin (entière)
- Rue du Canton (entière)
- Place Marie Colein (entière)
- Rue de l'Abreuvoir (entière)
- Quai Julian Grimau (entier)
- Place Elmetti (entière)
- Rue du Lion d'Or (entière)
- Place Alexis Boyer (entière)
- Rue Pierre Dupuy (4>10)
- Fbg des Frères Noilhetas (entier)
- Route d'Espartignac (1)
- Fbg de la Pomme (1 > 17 / 2 > 26)



Secteur d'intervention ORT -Uzerche-



Article 8 – Gouvernance et pilotage du dispositif

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de l'ORT, dont les modalités sont définies ci-dessous. Des partenaires d'actions spécifiques de l'ORT pourront être ponctuellement associés aux différentes instances de gouvernance.

Pour accompagner l'élaboration de ce projet de territoire dès le démarrage de cette mission, plusieurs réunions de cadrage présidées par Mme Catherine Chambras, présidente de la communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU) et/ou M. Jean Paul Grador, maire d'Uzerche, ont été mises en place. Ces réunions consistaient à poser le périmètre et les limites du projet, puis analyser les besoins du territoire. L'initiative d'un projet de territoire appartient aux élus, sa mise en place s'appuie sur un chef de projet, un comité de pilotage, un comité technique et des commissions,

8.1 Instance consultative interne

L'instance consultative est chargée de veiller au suivi et à l'animation du projet de territoire. Il s'agit d'un groupe de travail constitué selon les sujets traités par des représentants des services communaux/communautaires impliqués, des différentes structures concernées par la mission PVD et bien évidemment les élus (qui gardent la maîtrise finale de la décision).

Cette organisation constitue une base de référence permettant de contrôler l'évolution du projet afin d'assurer son avancement et sa réussite.

8.2 Comité de pilotage partenarial

La mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre du dispositif PVD-ORT a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de ce programme entre la commune d'Uzerche et ses partenaires.

Il s'agit d'une instance décisionnelle qui s'assure que le processus de décision en place permet de répondre aux enjeux du territoire dans les délais définis lors de la convention d'adhésion.



Les membres du COFIL interviennent à chaque étape du projet de territoire, de la définition des objectifs au suivi de l'état d'avancement, en passant par les prises des décisions finales. Cet accompagnement permet ainsi de définir et valider les étapes clés.

Les acteurs de cette instance sont choisis en fonction de leur expertise afin d'accompagner le territoire dans la mise en œuvre de son programme de revitalisation et de trouver des

solutions opérationnelles.

Les partenaires suivants ont été conviés au sein du COFIL :

- ✚ Délégation locale de l'ANCT
- ✚ Préfecture de la Corrèze
- ✚ Banque des territoires
- ✚ Agence de l'habitat (Anah)
- ✚ Direction départementale des territoires
- ✚ ADEME, Agence de la transition écologique
- ✚ Agence régionale de santé
- ✚ DRAC Nouvelle Aquitaine
- ✚ Région Nouvelle Aquitaine
- ✚ Département de la Corrèze
- ✚ Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère
- ✚ Etablissement public foncier Nouvelle Aquitaine
- ✚ Chambre de commerce et d'industrie
- ✚ Chambre de métiers et de l'artisanat
- ✚ Chambre d'agriculture
- ✚ CAF de la Corrèze
- ✚ CAUE de la Corrèze

8.3 Animation

La mise en œuvre de la convention d'ORT et du programme Petites villes de demain sur le territoire est assuré par le chef ou la cheffe de projet PVD. Il ou elle alimente le comité de pilotage, et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et ajouts de fiches actions.

Article 9– Evaluation et mises à jour du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi. Ce tableau décrit l'avancement des orientations et actions : niveau de réalisation, mobilisation des moyens et financements, etc. Il intègre les indicateurs de suivi définis pour chaque action au sein des fiches-actions. Ce tableau est tenu à jour par le chef ou la cheffe de projet PVD du territoire. Il est présenté en synthèse lors d'un bilan annuel en comité de pilotage PVD.

D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis en fonction des besoins, et mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes.

Le bilan annuel du programme PVD et des actions entreprises, ainsi que de leurs incidences financières, sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de la communauté de communes signataires de la convention.

Le suivi effectué se conclura par une phase d'évaluation globale au bout de cinq ans, afin de juger des effets de l'ORT sur le territoire.

Article 10– Modalités juridiques de mise en œuvre

Les engagements des parties :

10-1 Modalités de soutien en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : partenaires financiers (ANCT, Banque des territoires, Cerema, Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, agences d'urbanisme... Cet appui peut intervenir lors des différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat), qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

10-2 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de

financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 11– Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique en vigueur, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12– Entré en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFiP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Modification de la convention

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties, notamment dans l'objectif d'intégrer une commune du territoire à l'Opération de Revitalisation du Territoire.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité local de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation (en application des articles L.213-1 et suivants du code de la justice administrative) du différend qui les oppose et à saisir le président du tribunal administratif de Limoges à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Limoges.

ANNEXES

Annexe 1 : Portrait de territoire

Annexe 2 : Projet de territoire

Annexe 3 : Plan d'action

Annexe 5 : Fiches action

Annexe 6 : Périmètre d'intervention OPAH-RU

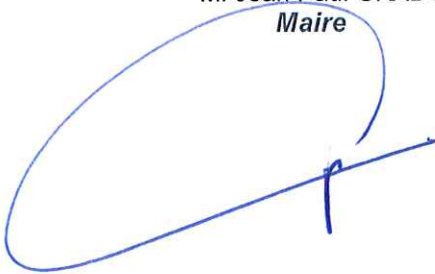
Annexe 7 : Secteur d'intervention ORT

SIGNATURES DES PARTIES

Convention signée en quatre exemplaires, le 27 juin 2023.

Commune d'Uzerche

M. Jean Paul GRADOR
Maire



Communauté de communes du Pays d'Uzerche

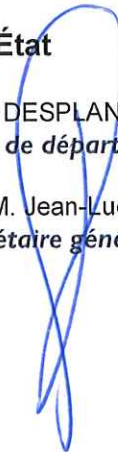
Mme. Catherine CHAMBRAS
Présidente



État

M. Etienne DESPLANQUES,
Le préfet, de département

Par délégation, M. Jean-Luc TARREGA,
le secrétaire général,



Pôle D'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

M. Jean-Jacques CAFFY
Président





Au sein de ce territoire, Uzerche occupe une place centrale, un rôle de pôle du territoire et de ville centre de l'intercommunalité. Uzerche incarne la centralité interne, le pôle de proximité du bassin de vie

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Synthèse Du Diagnostic Et Enjeux



Commune d'Uzerche

La communauté de communes du Pays d'Uzerche est structurée autour de la commune d'Uzerche. L'intercommunalité offre un cadre de vie qualitatif. Située à mi-chemin entre Limoges et Brive, la communauté de communes du Pays d'Uzerche est particulièrement bien connectée à ces deux polarités via l'autoroute A20 et desservie également par une gare ferroviaire, reliant Uzerche à Paris en 4 heures. L'intercommunalité regroupait 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2015, dont un quart résidant sur la commune d'Uzerche. A l'échelle du territoire communautaire, le taux d'installation des ménages est plus élevé que celui des départements, ce phénomène traduisant l'attractivité du territoire. Ce dynamisme concerne principalement les communes offrant la plus grande proximité avec Brive ou Limoges.

En 2019, un diagnostic intercommunal a été réalisé, faisant ressortir les points suivants :

- Des atouts majeurs en termes de potentiel de développement, avec l'aménagement des zones d'activités économiques ;
- Un fort défi concerne l'amélioration de la mobilité des personnes à l'intérieur du territoire (notamment concernant les déplacements écoresponsables) ;
- Un tissu associatif très riche avec cependant un manque de concertation pour « faire vivre » le territoire tout au long de l'année et sur toutes les communes de façon équitable ;
- Des activités spécifiques jeunes publics sont identifiées comme manquantes ;
- La création d'équipements divers est souhaitée par une part importante des habitants à des degrés divers ;
- Une augmentation de logements vacants, notamment pour les appartements ;
- La nécessité d'établir un aménagement global du territoire pour éviter une urbanisation diffuse ;
- Une diminution de la population mais, dans le même temps, une augmentation de la tranche d'âge des personnes de 0 à 14 ans, une augmentation des ménages avec 2 enfants et une diminution des ménages sans enfants ;
- Une augmentation des populations identifiées comme fragiles ;
- Le manque de médecins généralistes existe et risque de s'accroître dans les années à venir.

A la suite de ce diagnostic, plusieurs enjeux principaux ont été identifiés : l'attractivité du territoire, l'accès aux droits et l'habitat et la qualité de vie. Ces enjeux ont été déclinés en 4 grandes orientations validées par le comité de pilotage du 4 décembre 2019 et par le conseil communautaire du 9 décembre 2019 :

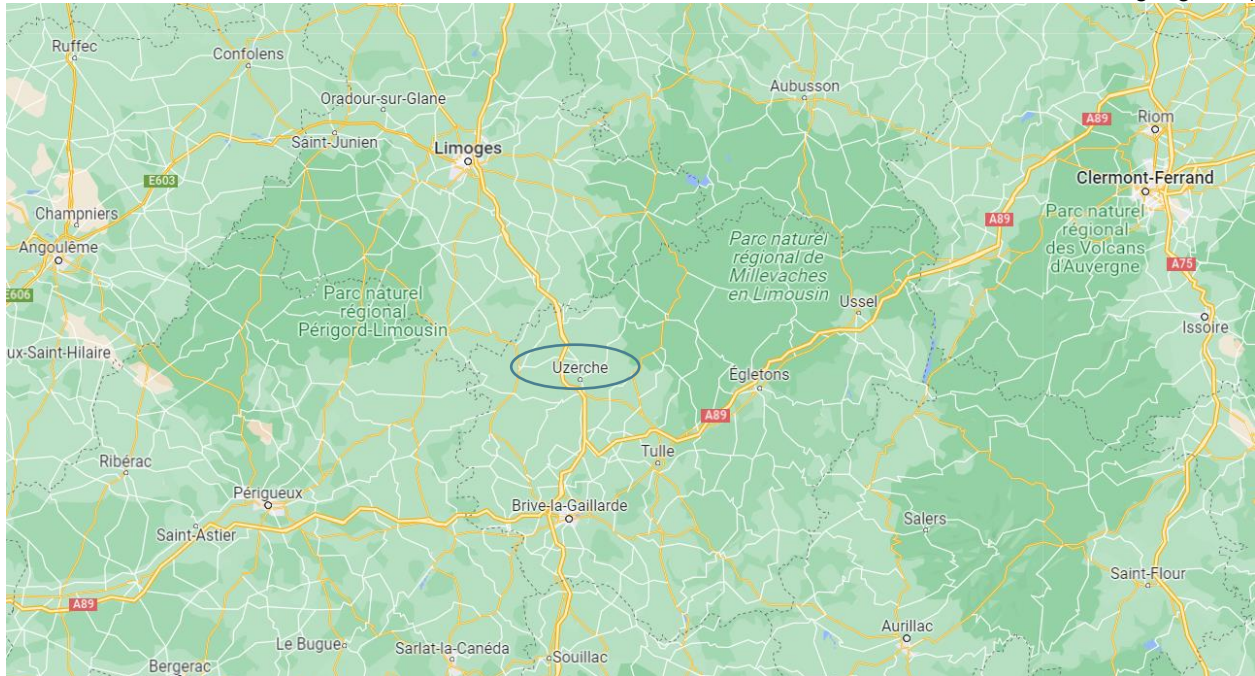
1. Structurer une offre de service pour un meilleur accès aux droits, au plus près des besoins des habitants (jeunes, familles, personnes âgées...), afin de réduire les disparités sociales et territoriales ;
2. Accompagner la jeunesse en tant que ressource pour la vie locale et favoriser ses prises d'autonomie ;
3. Développer l'offre de logements sur le territoire, contribuer à l'adapter aux différents publics et offrir un cadre de vie de qualité ;
4. Promouvoir l'accueil de nouveaux habitants et coordonner la solidarité sur le territoire.

Sommaire	Erreur ! Signet non défini.
1. Localisation	3
1.1. Le territoire en cartes	3
1.2. Topographie spécifique, paysage	5
2. Démographie	6
2.1. Etat des lieux	6
2.1.1. Evolution globale de la population	6
2.1.2. Age de la population	6
2.1.3. Autres caractéristiques	7
2.2. Synthèse et enjeux	8
3. Urbanisme et habitat	9
3.1. Etat des lieux	9
3.1.1. Forme et architecture du centre-bourg	9
3.1.2. Habitat	9
3.1.3. Espaces publics et accessibilité	10
3.1.4. Commerces	11
3.2. Synthèse et enjeux	12
4. Economie, emploi, commerce, tourisme	13
4.1. Etat des lieux	13
4.1.1. Tissu économique local	13
4.1.2. Emploi et chômage	14
4.1.3. Scolarité et formation	15
4.1.4. Tourisme	15
4.2. Synthèse et enjeux	16
5. Services à la population	17
5.1. Etat des lieux	17
5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire	17
5.1.2. Santé	18
5.1.3. Mobilités	18
5.2. Synthèse et enjeux	19
6. Transition écologique	19
7. Sources	21

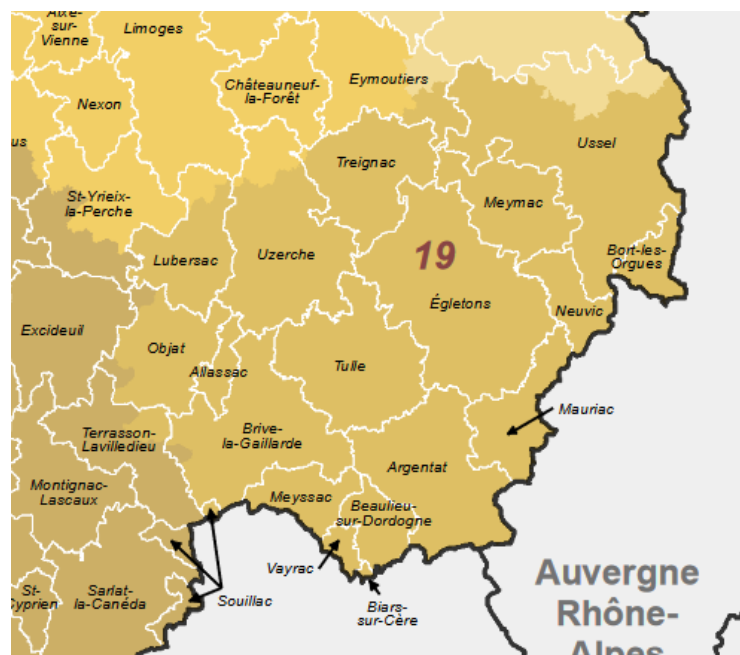
1. Localisation

1.1. Le territoire en cartes

Source : google maps



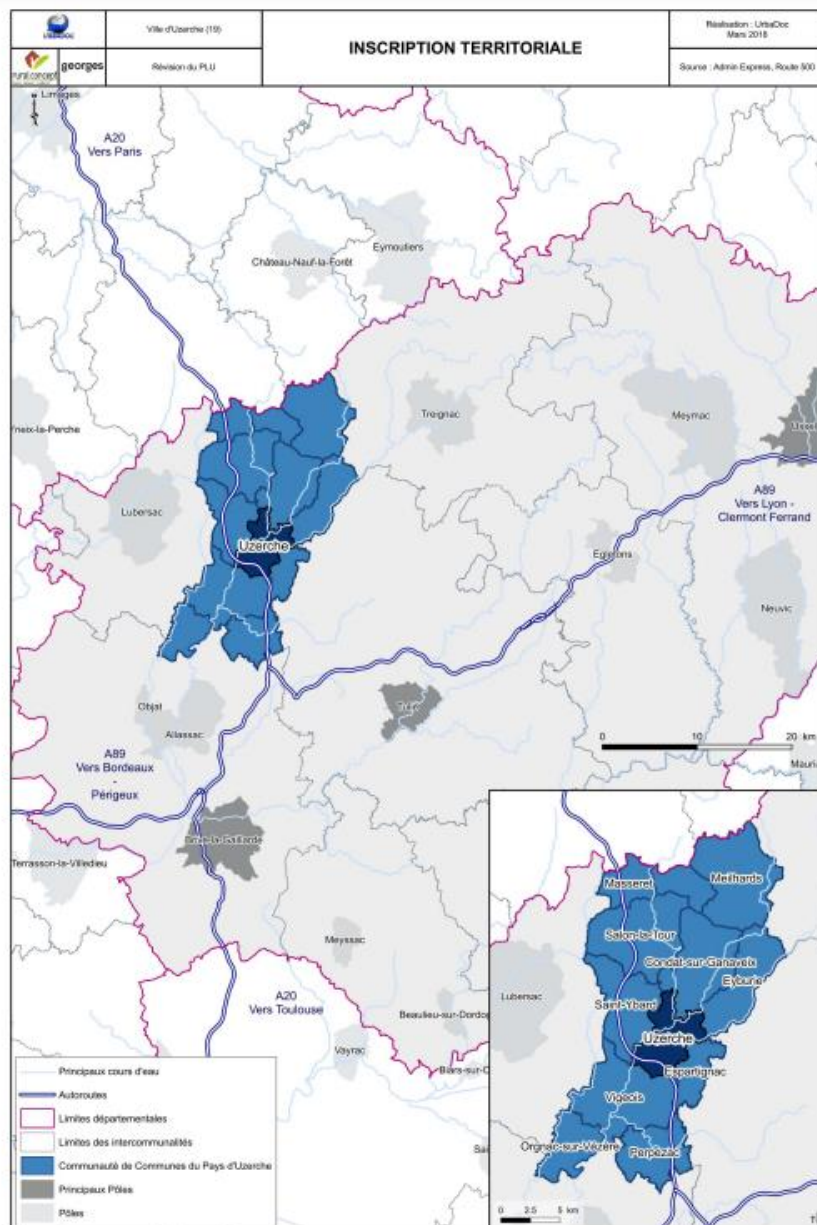
Uzerche constitue le pôle de proximité du bassin de vie. L'autoroute A20 reliant Brive-la-Gaillarde et Limoges traverse la commune, lui conférant une situation plus que favorable et ayant favorisé le développement économique de la commune au cours des dernières années. Uzerche se trouve ainsi à 40 minutes de Limoges et 30 minutes de Brive-la-Gaillarde par l'A20.



Source : carte des bassins de vie au 1^{er} janvier 2022, région Nouvelle-Aquitaine

Uzerche constitue le cœur de son propre bassin de vie (au sens de la définition Insee 2012, soit le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants). La commune joue ainsi un rôle de centre névralgique en termes d'équipements et d'emplois pour les communes du bassin de vie, car hormis les communes les plus méridionales plus tournées vers Brive-la-Gaillarde pour les équipements de gamme supérieure, l'influence uzerchoise est certaine. En conséquence, le territoire a surtout un fonctionnement centripète avec peu d'influences externes.

A noter : le bassin de vie Uzerchois est interdépartemental, et intègre également quelques communes du sud de la Haute-Vienne.



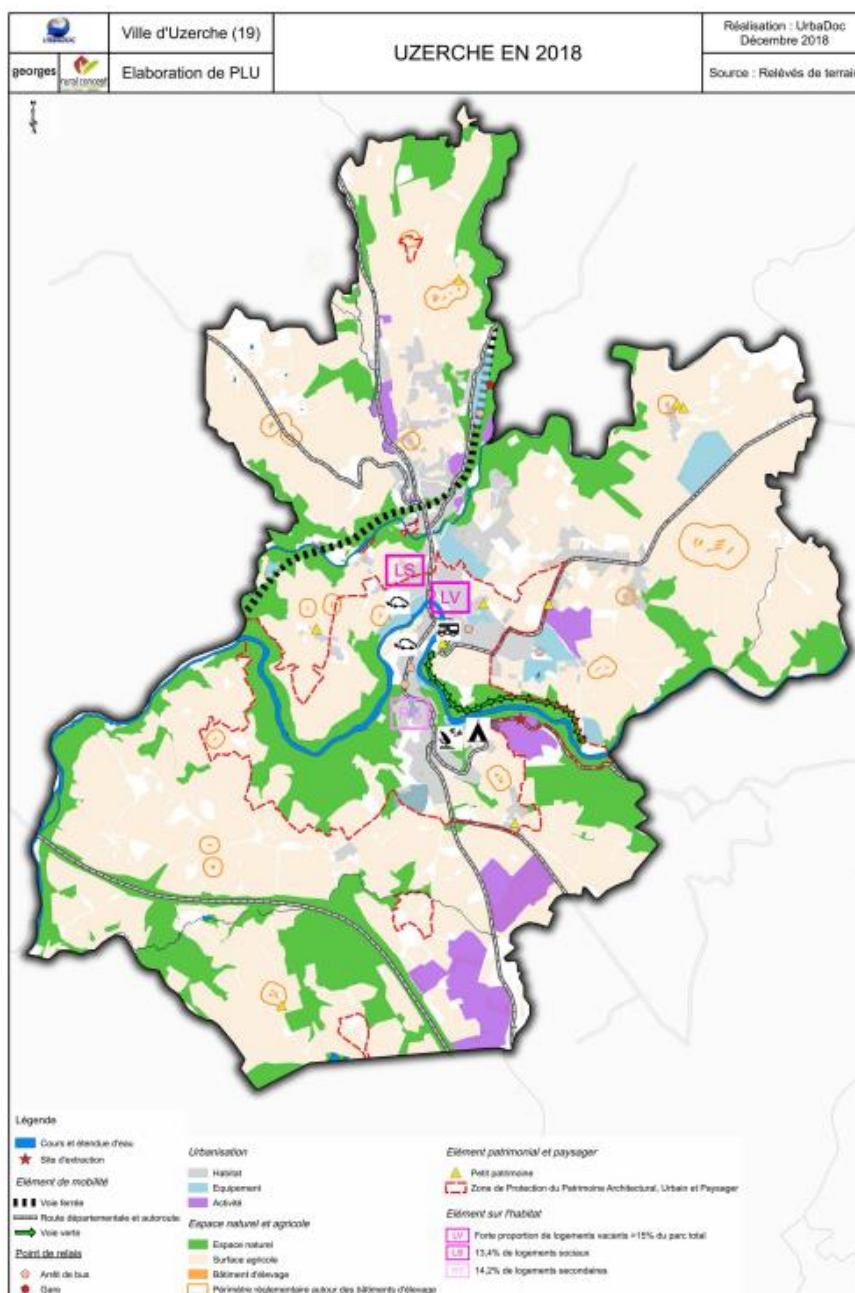
Projet d'aménagement et de développement durable, plan local d'urbanisme, 2018

1.2. Topographie spécifique, paysage

Le territoire de la commune est un territoire naturel par excellence, où la nature et l'espace constituent des atouts hors pairs. L'environnement peut ainsi constituer l'élément fondateur d'un projet ambitieux et durable. L'eau également est omniprésente. Elle place la commune à un niveau de résilience bien plus élevé que le territoire national dans son ensemble.

Le paysage, composé de vallées encaissées, de plateaux ondulés, centré autour d'un bourg médiéval perché, le maillage de bocages et de zones humides qui les relie, concourent avec les multiples réservoirs de biodiversité connus et reconnus, à une unité qui a, de fait, conditionné le paysage urbanisé.

La préservation de ce patrimoine naturel riche constitue un enjeu fort pour le territoire.



Projet d'aménagement et de développement durable, plan local d'urbanisme, 2018

2. Démographie

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Evolution globale de la population

En dépit des actions menées depuis une vingtaine d'années, la ville, et plus précisément le centre ancien d'Uzerche, connaît une diminution de sa population. En effet, malgré un marché de l'immobilier détendu et des prix de vente dans l'ancien peu élevés, Uzerche éprouve des difficultés à attirer de potentiels accédants à la propriété, faute de produits adaptés (espaces extérieurs privatifs, logements adaptés aux personnes âgées...).

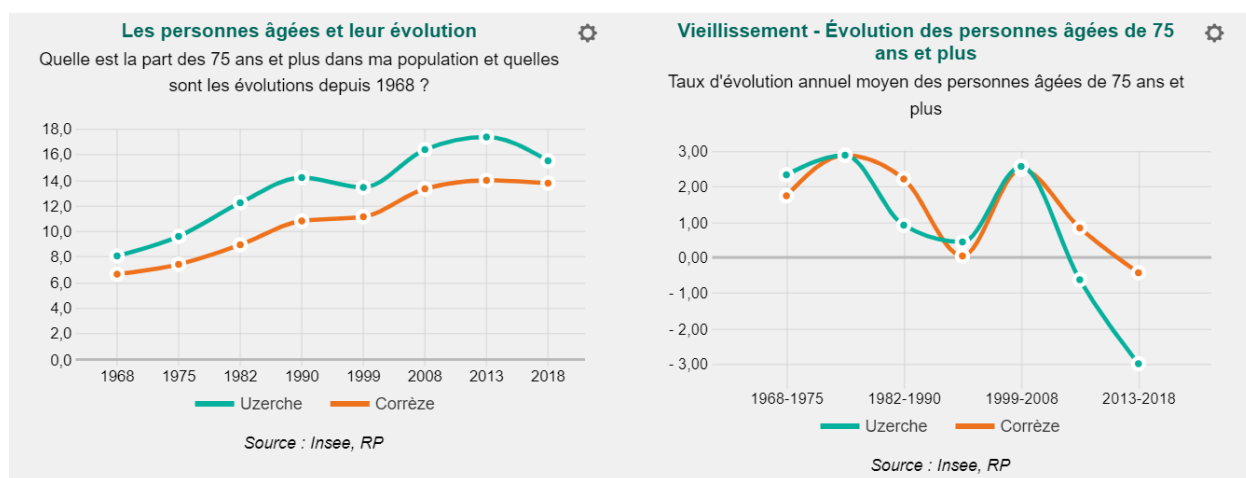
Depuis 2008, la commune perd des habitants. Alors qu'elle comptait 3 187 habitants en 2008, elle n'en comptait plus que 2 796 en 2018, soit un déclin de -12,3 % entre 2008 et 2018¹. Cette tendance est nettement plus marquée au sein de la commune d'Uzerche qu'aux échelons territoriaux supérieurs. En effet, sur la même période, l'EPCI n'a perdu que -0,5 % de sa population, et la département -1 %. Cette tendance baissière fait contraste avec la tendance nationale (+4,3 % de population sur la même période).

Cette baisse peut s'expliquer par un solde naturel négatif sans discontinuité depuis 2008. De même, le solde migratoire est négatif sur l'ensemble de la période étudiée.

2.1.2. Age de la population

En 2018, l'indice de jeunesse de la commune d'Uzerche était de 0,47², plus faible que celui de son intercommunalité (0,51), que celui du département (0,58) et beaucoup plus faible que l'indice de jeunesse national (0,93). Pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans, la commune d'Uzerche ne compte donc que 47 individus de moins de 20 ans.

La population uzerchoise jeune apparaît moins importante qu'au niveau du département. Il en va de même pour la population âgée de 50 à 80 ans. Toutefois, on peut noter une sur-représentation de la population âgée de plus de 80 ans sur la commune d'Uzerche, ainsi que de la population intermédiaire de 20 à 50 ans, par rapport au département³.



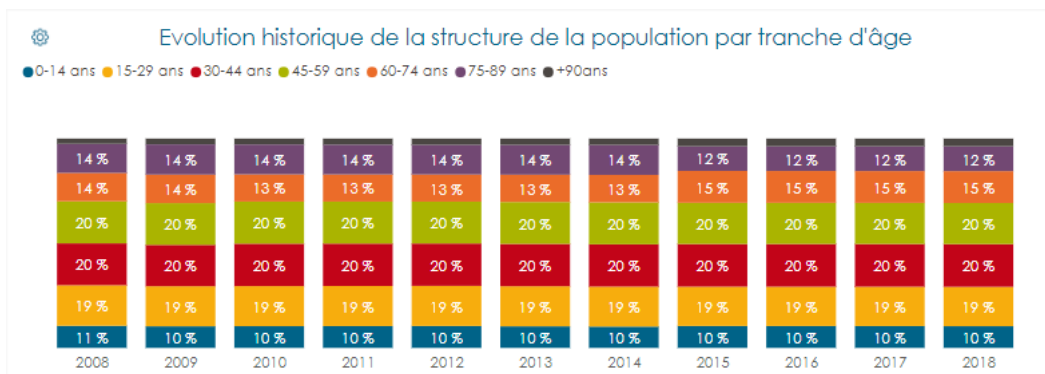
Observatoire des territoires, 2018

¹ Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

² Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

³ Observatoire des territoires, données Insee 2018

On constate en effet une augmentation presque continue depuis 1968 de la part des plus de 75 ans sur la commune, malgré un taux d'évolution annuel moyen négatif sur les dernières années. En effet, on constate une stabilisation sur la période 2008 – 2018.



Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

Ainsi, la population uzerchoise montre une tendance au vieillissement de sa population. Dans un contexte où les naissances sont largement insuffisantes pour renouveler les effectifs, la pyramide des âges ne laisse aucun doute sur la poursuite de cet état de fait désormais structurel⁴. Même si Uzerche est économiquement attractive, la structure de sa population ne lui permet pas de renouveler les effectifs du fait d'un indice de jeunesse bien trop faible et d'une pyramide des âges et d'un solde migratoire négatif laissant présager une vérité durable de ce constat.

L'accueil de nouvelles populations va alors revêtir un double enjeu. Celui d'abord d'assurer la performance économique par le remplacement des actifs, et donc, de limiter le vieillissement naturel de la population.

Mais ce constat ne doit pas faire oublier que le territoire est déjà attractif et que son salut passe par un accroissement du solde migratoire bien plus conséquent encore. L'efficacité économique et la promotion d'un cadre de vie attractif seront alors les éléments clés du développement communal, désormais entré dans une compétition avec les communes voisines pour attirer les jeunes actifs. Toutefois, ce vieillissement de la population génère, pour la commune des besoins spécifiques en termes d'offre de services et d'accessibilité, de logements... Il faut à la fois conforter cette dynamique d'installation des nouveaux arrivants, tout en proposant une ville adaptée aux personnes âgées.

2.1.3. Autres caractéristiques

Au niveau de la composition des 1 092 ménages uzerchois⁵, le territoire se distingue par une part très importante de personnes seules et de couples ainsi que par la faiblesse du nombre de familles monoparentales.

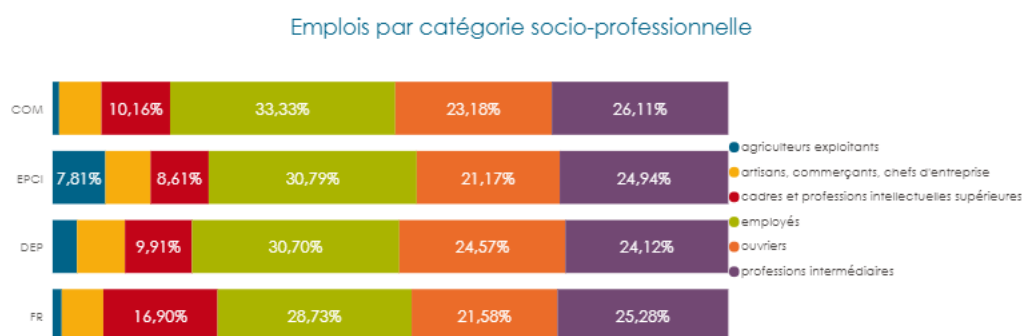
En effet, en 2018, la commune comptait 480 ménages (43,96 %) composés d'une seule personne, contre 36,03 % au niveau de l'EPCI, 38,76 % au niveau de la Corrèze et 36,73 % à l'échelle nationale. En 2018 toujours, la commune regroupait 104 familles d'un enfant, soit 18,09 %, un taux proche du taux intercommunal (18,10 %) et départemental (19,30 %). A contrario, la commune comptait 349 familles sans enfant et 94 familles avec 2 enfants en 2018. Enfin, la commune regroupait 70 familles monoparentales, soit 12,07 %, un taux légèrement plus important qu'à l'échelle intercommunale (11,07 %) et légèrement plus faible qu'à l'échelle corrèzienne (13,02 %). Le taux de monoparentalité a baissé entre 2014 et 2018, passant de 15,98 % à 12,07 %. La taille moyenne des ménages était de 1,92 à Uzerche en 2018, contre 2,07 pour l'EPCI, 2,03 en Corrèze et 2,19 en France.

⁴ Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PLU, 2018

⁵ Portrait de territoire, Espelia, 2018

A noter : la commune présente une part importante d'étrangers et d'immigrés. En effet, en 2018, la commune comptait 8,4 % d'étrangers et 11 % d'immigrés (contre respectivement 4,3 % et 6,3 % en Corrèze).

Par ailleurs, la population communale est composée en majorité d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires. On peut également constater une part de cadres et de professions intellectuelles supérieures plus importante qu'à l'échelle intercommunale et départementale⁶.



Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

Enfin, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 21 180 € pour la commune en 2018. C'est plus qu'au niveau intercommunal (20 870 €) et départemental (20 960 €). Toutefois, la médiane du revenu disponible par unité de consommation reste supérieure au niveau national, avec 21 350 €.

2.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une démographie en déclin et vieillissante.
- Une population marquée par la prépondérance de personnes seules et la faiblesse du nombre de familles.
- Une population majoritairement composée d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires.
- Une médiane du revenu disponible par unité de consommation proche de la médiane nationale.



Enjeux

L'enjeu démographique principal est de favoriser l'attractivité du territoire et d'attirer de nouvelles populations : notamment des jeunes et des familles.

⁶ Portrait de territoire, Espelia, 2018

3. Urbanisme et habitat

3.1. Etat des lieux

3.1.1. Forme et architecture du centre-bourg

Uzerche possède une forme architecturale particulière. Son centre ancien est bâti sur un promontoire rocheux dans une boucle de la Vézère. La ville est construite autour de la rivière, et s'inscrit dans une topographie relativement escarpée.

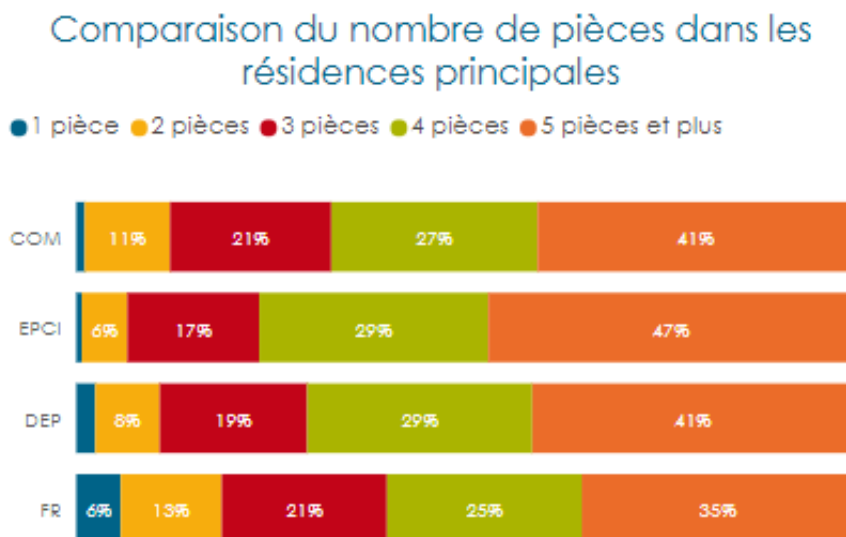
Le paysage génère plusieurs ruptures urbaines, par le franchissement de la rivière, mais aussi par le franchissement d'une butte par un tunnel sur la D920, qui sépare la ville en 2, avec des fonctions commerciales, et résidentielles réparties de chaque côté de ce tunnel.

3.1.2. Habitat

En 2015, la commune d'Uzerche comptait 1 624 logements⁷. Entre 1999 et 2018, le rythme de construction de logements s'élevait à 3,5 par an. En 2018, le territoire communal était composé de 71 % de maisons et de 29 % d'appartements⁸. Comparativement, l'intercommunalité est composée de 90 % de maisons et de 10 % d'appartements ; le département de 79 % de maisons et de 21 % de maisons et la France de 56 % de maisons et de 44 % d'appartements.

Le nombre de résidences secondaires sur Uzerche a fortement augmenté entre 2008 et 2013, passant de 11,8 % à 15,2 %. Toutefois, il diminue depuis puisqu'il est repassé à 14,5 % en 2018. A titre de comparaison, le taux de résidences secondaires reste relativement stable pour la Corrèze, autour de 15 % depuis 2008⁹.

Ce parc de logements est composé de biens de taille importante.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

⁷ Projet d'aménagement et de développement durable, PLU, 2018

⁸ Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

⁹ Observatoire des territoires, données Insee 2018

Ce parc de logement est vieillissant : 92 % des logements ont été construits avant 1990, et 59 % avant 1970¹⁰.

Sur le territoire communal, on compte une majorité de propriétaires (59,62 %) contre 37,85 % de locataires. Ce taux de propriétaire est toutefois inférieur au taux intercommunal (76,20 %) et départemental (68,46 %). Le parc social totalise 14% des logements, contre 5% pour l'EPCI, 6 % pour le département et 13 % à l'échelle nationale.

Le phénomène de vacance résidentielle est marqué et en hausse depuis 2008 puisqu'il est passé de 12 % à 16 % en 2018. Il est donc nettement supérieur au taux départemental (11,1 %) qui, après avoir augmenté entre 2008 et 2013, diminue.

La commune, et plus généralement la communauté de communes, font également face à une dégradation générale de ce parc de logements¹¹. L'étude pré-opérationnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, signée en 2019, a confirmé ce constat. Elle a mis en avant la nécessité d'une intervention ciblée sur certains quartiers et îlots marqués par l'habitat dégradé et/ou vacant. En effet, le diagnostic réalisé durant l'étude pré-opérationnelle a mis en évidence les problématiques du parc privé ancien, telles qu'elles sont définies ci-dessous :

- Une vacance importante, qui ne se résorbe pas d'elle-même, avec des logements très dégradés finissant par constituer des noyaux durs de vacance structurelle ;
- Un nombre conséquent de logements dégradés occupés par des ménages disposant de faibles ressources ;
- L'accueil de ménages accédant à la propriété en centre ancien ;
- Des logements non adaptés au vieillissement des ménages occupants et/ou aux handicaps ;
- Des logements énergivores dans l'ancien construits avant la première réglementation thermique, conduisant à des situations de précarité énergétique.

Le « volet renouvellement urbain » a permis à la commune de proposer des aides spécifiques dans un périmètre ciblé (centre ancien, faubourg Sainte-Eulalie, faubourgs le long de la RD920) en faveur notamment des accessions à la propriété, des réfections de façades, des réhabilitations de logements locatifs et des changements d'usage. Concomitamment, l'intercommunalité va mettre en œuvre un observatoire foncier afin d'identifier les espaces bâtis ou non, à requalifier ou à bâtir, qui permettront de conduire les actions identifiées dans le projet de territoire. Le foncier retenu dans l'observatoire sera catégorisé de façon à pouvoir déterminer les unités foncières propices au développement économique, à la production d'énergies renouvelables... A cet égard, la communauté de communes a signé le 14 mai 2019 une convention cadre « centres bourgs et foncier commercial en centre ancien » avec l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine. Valable jusqu'en 2022, elle permet à l'EPCI et à ses communes membres de contractualiser avec l'EPF pour disposer du foncier nécessaire à leurs projets de renouvellement urbain, notamment commercial en centre-bourg.

3.1.3. Espaces publics et accessibilité

La commune dispose d'un patrimoine (château, abbatale, ...) historique et de qualité. Toutefois, tout comme les espaces publics, ces joyaux locaux subissent les sévices du temps qui passe. A ce titre, le diagnostic réalisé durant l'étude pré-opérationnelle de l'Opah a mis en évidence les problématiques du parc privé ancien et notamment la préservation du patrimoine, le traitement des espaces publics et la valorisation du cadre de vie. L'Opah RU s'inscrit donc dans la démarche globale déjà entamée par la collectivité dans le cadre de son projet de territoire (tourisme, économie, etc.).

¹⁰ Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

¹¹ Convention d'Opah RU de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, 2019

La préservation du patrimoine et l'amélioration des espaces publics est également une priorité de l'équipe municipale qui entend¹² :

- Requalifier la RD920 : création de voies douces, déconstruction de la friche de la Pierrade (ancien Ehpad) et aménagement paysager, agrandissement du parking de la gare SNCF, traitement ciblé d'îlots insalubres, réaménagement du faubourg Sainte-Eulalie, modernisation de la signalisation d'intérêt local (commerces et équipements notamment) ;
- Valoriser son patrimoine : programme pluriannuel de restauration de l'église Saint-Pierre, mise aux normes de l'ancien lycée de garçons, réflexion concernant la réhabilitation et la nouvelle vocation de l'emblématique château Bécharie.

Dans son programme de mandature, la municipalité détaille son ambition concernant les espaces publics et le patrimoine :

- Renouveler les espaces publics : La nouvelle équipe municipale s'engage à mener une réflexion générale sur l'accessibilité et la sécurité des secteurs de centre-ville où se concentrent les commerces. Elle entend également aménager de nouveaux panoramas pour mettre en valeur les sites remarquables de la ville ;
- Achever l'aménagement de la Papeterie : La priorité de l'équipe municipale actuelle est de traiter les espaces extérieurs afin de créer une « zone de rencontre » assurant des conditions optimales de sécurité aux piétons ;
- Embellir le faubourg Sainte-Eulalie : Le faubourg a perdu en attractivité. Une des priorités du mandat est donc de lui faire retrouver toute son attractivité ;
- Entretien la voirie : Certaines rues et routes communales nécessitent une réfection, que l'équipe municipale entend mener ;
- Restaurer l'abbatiale Saint-Pierre : Classée monument historique depuis 1840, l'état de l'abbatiale est à surveiller. L'équipe municipale entend mener des travaux de restauration ;
- Réinventer le château Bécharie : L'équipe lancera une réflexion autour de ce monument emblématique empreint d'histoire, afin de faire émerger un projet associant partenaires publics et privés. Le château Bécharie contribuerait à l'émergence d'une véritable synergie en matière de développement touristique et économique ;
- Traiter les berges de la Vézère : L'équipe municipale entend valoriser le patrimoine forestier en bord de Vézère.

3.1.4. Commerces

Le territoire communal est relativement bien pourvu en commerces. Toutefois, l'équipement commercial souffre d'une offre périphérique importante, notamment en supermarchés, fragilisant l'offre de proximité dans le centre ancien. Un compromis est donc à rechercher, entre préservation de l'offre de proximité et développement de l'offre périphérique.

Dans son programme de mandature, l'équipe municipale actuelle entend soutenir le commerce et l'artisanat de deux manières¹³ :

- En favorisant la modernisation des locaux : La commune souhaite apporter son soutien aux artisans et commerçants dans leur volonté de moderniser leur outil de travail. Uzerche devra ainsi prendre toute sa part dans l'opération collective en milieu rural (OCMR) mise en place à l'échelle du territoire Vézère-Auvézère ;
- En profitant de l'afflux estival : L'équipe municipale souhaite maintenir le principe des boutiques estivales dans le centre ancien qui peut déboucher sur l'installation pérenne de certains artisans.

¹² Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

¹³ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

3.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une identité paysagère et architecturale marquée.
- Un parc de logements grandissant mais peu occupé.
- Un patrimoine et des espaces publics vieillissants.
- Un appareil commercial en perte de dynamisme.



Enjeux

L'enjeu sera d'attirer à nouveau les populations qui gravitent autour d'Uzerche afin de les fixer sur place en leur proposant un habitat plus diversifié et plus conforme aux standards actuels. Le patrimoine, réelle richesse uzerchoise, est à rénover et à mettre en valeur. Enfin, il convient de pérenniser, renforcer, dynamiser et promouvoir le commerce local.

4. Economie, emploi, commerce, tourisme

4.1. Etat des lieux

4.1.1. Tissu économique local

Uzerche est un pôle économique, touristique et culturel qui rayonne sur le quart nord-ouest de la Corrèze, notamment grâce à ses nombreuses entreprises (plus de 200), ses nombreux emplois (plus de 1 700) et sa quarantaine de commerces¹⁴. C'est un pôle d'équilibre et d'emplois dynamique appartenant à la zone d'emplois briviste.

En effet, le territoire comptait 256 entreprises en 2018, soit une augmentation de 24,27% depuis 2008. Le tissu économique est diversifié, avec toutefois une prépondérance du secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration¹⁵.



Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

Le tissu d'entreprises est, en immense majorité, composé de TPE et de PME. En effet, la commune compte 72 % d'autoentreprises, 14 % d'entreprises de 1 à 2 salariés et 14 % de 3 à 5 salariés. Les emplois locaux sont principalement dans le secteur tertiaire (79,9 %, contre 73,7 % en Corrèze). Toutefois, la commune d'Uzerche compte une part plus importante d'emplois dans l'industrie que la Corrèze (15,1 % contre 14,2 %).

Enfin, comme évoqué *supra*, Uzerche constitue un pôle d'attraction économique, comme le révèle l'indice de concentration de l'emploi et son évolution. La fonction pôle d'emploi s'est renforcée au cours du temps, passant de 117,3 emplois pour 100 actifs occupés en 1975 à 195,9 emplois pour 100 actifs occupés en 2018¹⁶.

Les zones d'activités sont majoritairement installées aux abords des grands axes routiers (RD920, RD142 et A20).

Le large éventail de secteurs porteurs d'activités est un atout indéniable de la force de l'économie uzerchoise et un gage de sa pérennité. Agriculture, commerce, industrie, logistique, bâtiment, tourisme sont autant de secteurs bien représentés. Enfin, le positionnement de zones d'activités le long des grands axes de circulation et le potentiel foncier disponible permettent de maintenir et de répondre à la demande.

¹⁴ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

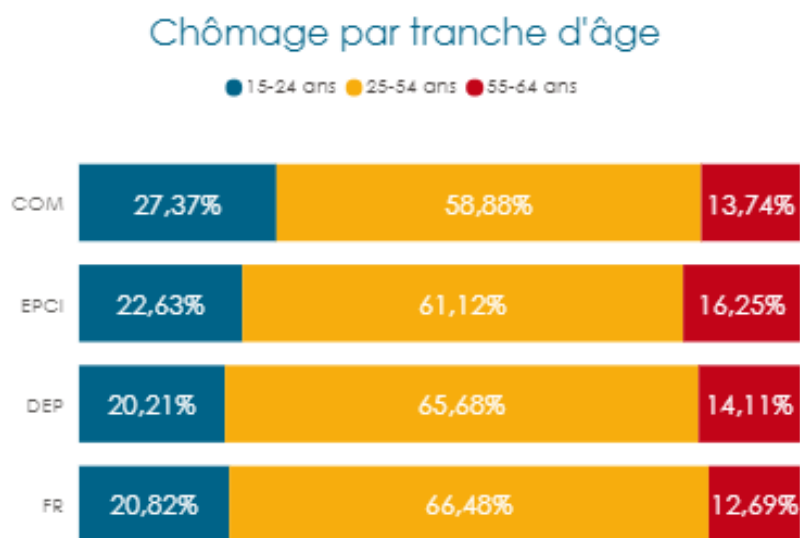
¹⁵ Portrait de territoire, Espelia, 2018

¹⁶ Observatoire des territoires, 2018

4.1.2. Emploi et chômage

Uzerche constitue donc un pôle d'emploi important pour le territoire. Le taux d'évolution annuel de l'emploi uzerchois (-1,18 %), plus fortement négatif que le taux corrézien (-0,40 %) laisse imaginer toutefois une légère perte de vitalité économique du territoire¹⁷.

Au niveau des données socio-économiques sur la population, le chômage touchait 12 % de la population uzerchoise en 2018. Toutefois, ce chômage revêt des caractéristiques particulières. Bien qu'il touche particulièrement les 25-54 ans, il semble plus marqué qu'à d'autres échelles territoriales pour les jeunes et les seniors¹⁸.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

On peut également observer une part d'inactifs de 15 à 64 ans importante : 45,3 % contre seulement 25,7 % en Corrèze. De même, le territoire uzerchois totalise 12,5 % de chômeurs contre 10,7% à l'échelle départementale. Ces chiffres sont révélateurs d'un problème en termes d'accès au marché du travail¹⁹. A contrario, la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est plus faible à Uzerche qu'en Corrèze (11 % contre 14,5 %). 13,2 % des salariés d'Uzerche occupent un emploi précaire.

En revanche, la vitalité économique reste indiscutable avec un indicateur de concentration de l'emploi très significatif, de 195,9 % en 2018, et en hausse depuis 2010. Cet emploi local profite non seulement aux Uzerchois mais également aux habitants des communes alentours impliquant un recours systématique aux déplacements véhiculés et générant des enjeux en termes de mobilités.

Dans son programme de mandature, l'équipe municipale entend encourager les nouvelles formes de travail, notamment en faisant émerger de nouveaux types de structures pour encourager le développement du télétravail. Il convient de tirer parti de la révolution technologique que constitue la fibre optique.

¹⁷ Observatoire des territoires, données Insee 2018

¹⁸ Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018

¹⁹ Observatoire des territoires, données Insee 2018

4.1.3. Scolarité et formation

La commune d'Uzerche dispose²⁰ :

- D'une école primaire avec plus de 180 enfants scolarisés sur la période 2019 - 2020
- D'un collège avec plus de 330 élèves scolarisés sur la période 2019 – 2020
 - o Certains jeunes de ce collège sont en grande souffrance. Toutefois, on remarque un manque d'intervenants sur place et un éloignement des structures de prise en charge²¹.

En revanche, la commune ne dispose ni d'une école maternelle, ni d'un lycée.

Il est également important de relever une part largement plus importante de jeunes en difficulté d'insertion (15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation) à Uzerche qu'à l'échelle de la Corrèze. En 2018, le taux uzerchois s'élevait à 45,6 % contre 14,7 % en Corrèze²².

Dans son programme de mandature, l'équipe municipale évoque son souhait d'agir pour les jeunes en²³ :

- Soutenant l'école et les activités extra-scolaires : Poursuite de la programmation pluriannuelle des travaux de rafraîchissement, renouvellement du matériel, soutien aux projets pédagogiques, développement du Pass Loisirs (dispositif créé par la municipalité sortante qui aide les familles à financer des activités sportives ou culturelles pour leurs enfants ;
- Encourageant les jeunes en difficulté : Création d'une aide financière à destination des jeunes sans emploi ni ressources, qui réalisent une mission auprès d'une association d'intérêt public ou d'une entreprise d'insertion, dans l'optique d'aider à leur intégration professionnelle et de lutter contre leur exclusion.

4.1.4. Tourisme

Il existe une véritable dynamique touristique sur le territoire. En conséquence, la commune dispose d'un nombre conséquent d'hébergements touristiques. L'équipe municipale souhaite conforter cette dynamique en²⁴ :

- Développant les moyens : Uzerche dispose d'un potentiel de développement économique et culturel grâce à ses atouts. En lien avec le nouvel office de tourisme intercommunautaire « Terres de Corrèze », l'équipe municipale souhaite développer les moyens et la qualité des outils d'accueil et d'orientation ;
- Réfléchissant à de nouvelles formes d'hébergement : Après avoir équipé et développé les aires d'accueil de camping-cars, elle souhaite entamer une réflexion sur le devenir du camping municipal pour l'adapter aux nouvelles tendances de l'écotourisme ;
- Se servant des labels : S'attacher à faire vivre, auprès des commerçants et des professionnels du tourisme, les labels de premier plan (100 Plus Beaux Détours de France, Village Etape, Petite Ville Durable) ;
- Renouvelant la signalétique d'information locale.

²⁰ Observatoire des territoires, données Insee 2018

²¹ Plan d'actions de la convention territoriale globale (CTG) de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, 2021

²² Observatoire des territoires, données Insee 2018

²³ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

²⁴ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

4.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une ville polarisante, un territoire autosuffisant en emploi.
- Une dépréciation des commerces en centre-ville.
- Une inadéquation entre offre et demande d'emplois créant des difficultés d'insertion, notamment chez les jeunes, et du chômage.
- Un tissu économique d'entreprises diversifié.
- Un territoire disposant d'attraits touristiques.



Enjeux

Le sujet de l'insertion des jeunes et du chômage semble prioritaire sur le territoire uzerchois. Il convient également de conforter la dynamique touristique. Enfin, la diversité du tissu économique local est une force qu'il convient de préserver, de développer et de mettre en valeur.

5. Services à la population

5.1. Etat des lieux

5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

Le territoire totalise 156 équipements²⁵, soit 40 % des équipements du bassin de vie. Cela représente 1 équipement pour 18,5 habitants, soit un taux dans la moyenne rurale nationale. Au niveau de la densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants, Uzerche est une ville bien dotée, notamment lorsque l'on compare la commune à la densité d'équipements départementale. La commune dispose de 39,34 équipements de la gamme de proximité (contre 36,70 en Corrèze), 14,31 équipements de la gamme intermédiaire (contre 5,57 en Corrèze) et 3,58 de la gamme supérieure (contre 1,62 en Corrèze). Ainsi, le pôle d'Uzerche est un pôle de rang intermédiaire qui permet de disposer des équipements de proximité mais aussi d'une bonne partie des équipements de gamme intermédiaire. La commune dispose d'équipements scolaires, sportifs et de loisirs, liés au tourisme, médico-sociaux...

Uzerche est bien couverte au niveau du numérique. En effet, en 2021, 100 % du territoire avait accès au réseau mobile 4G contre 98,6 % en Corrèze²⁶.

La vie associative et citoyenne est dynamique sur le territoire communal. A titre d'exemple, pour 100 habitants, on note un nombre de licenciés sportifs de 28,3 contre 22,1 en France²⁷.

Toutefois, les équipements de la commune sont vieillissants et nécessitent d'être modernisés. Parmi les travaux envisagés figurent la rénovation énergétique de l'école de Buges, du gymnase Micheline-Buisson (ce dernier nécessitant une requalification globale) et de la Halle Huguenot (afin de pouvoir y accueillir des manifestations de grande affluence, création d'un boulodrome couvert et d'un skate-park...) ²⁸.

L'équipe municipale a exposé ses objectifs dans son programme²⁹.

Elle souhaite stimuler la vie culturelle en :

- Impulsant une nouvelle offre d'activités artistiques : Faciliter le développement et l'accès aux activités culturelles et artistiques ;
- Faisant vivre l'auditorium Sophie-Dessus : Proposer une programmation artistique de haute qualité mais respectueuse des finances de la commune. L'équipe municipale a la volonté de développer d'autres types d'occupation et donc de financements, via le développement d'autres types d'occupation, ainsi que de développer des partenariats avec d'autres structures culturelles.

L'équipe municipale compte poursuivre la modernisation des équipements sportifs en :

- Terminant la piscine de la Peyre ;
- Réhabilitant le gymnase Micheline-Buisson ;
- Modernisant le stade Nelson-Mandela.

Au niveau associatif, elle souhaite :

- Pérenniser le soutien : L'équipe municipale souhaite reconduire le soutien financier mis en place chaque année par la municipalité. Dans un environnement règlementaire toujours plus complexe, la municipalité compte poursuivre l'accompagnement humain, logistique et administratif proposé depuis plusieurs années ;

²⁵ Projet d'aménagement et de développement durable, PLU, 2018

²⁶ Observatoire des territoires, données Insee 2018

²⁷ Observatoire des territoires, données Insee 2018

²⁸ Convention d'adhésion PVD, commune d'Uzerche, 2021

²⁹ Liste Jean-Paul Gradior, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

- Favoriser les synergies : La municipalité continuera à organiser le forum des associations qui permet de promouvoir l'action de ces dernières et de faciliter les prises de contact avec les familles.

5.1.2. Santé

En 2018, la commune disposait d'une offre de services de santé correcte, mais tout de même en deçà de la moyenne à l'échelle nationale³⁰. Pour le territoire uzerchois, on relevait 3,1 consultations par an par habitant, contre 3,9 à l'échelle de la France. La commune disposait de 4 médecins généralistes (soit 1 médecin pour 722 habitants), d'une maison médicale avec de nombreuses spécialités, d'un Ehpad, d'un laboratoire d'analyses médicales, de 2 sage-femmes, d'ambulanciers et de 2 pharmacies.

La collectivité entend poursuivre la stimulation de l'offre de santé par l'intermédiaire de la résidence médicale Henri-Queuille³¹.

L'équipe municipale a exprimé ses objectifs dans son programme concernant l'offre de santé. Elle souhaite accueillir de nouveaux professionnels de santé en :

- Proposant un équipement moderne ;
- Améliorant l'offre médicale existante.

De plus, pour répondre aux enjeux posés par le vieillissement de la population, l'équipe municipale souhaite agir pour les seniors en réduisant la fracture numérique par le biais de l'instance de coordination de l'autonomie du Pays d'Uzerche et en facilitant les échanges et la mobilité.

5.1.3. Mobilités

En termes d'équipements relatifs à la mobilité, la commune d'Uzerche dispose d'un pôle multimodale composé d'une gare et d'une halte routière. Elle dispose également de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Au niveau des déplacements réalisés par les actifs du territoire, on peut constater une importante prépondérance de la voiture. En effet, la part des déplacements domicile-travail réalisés en voiture par les Uzerchois s'élève à 79 % contre 84,1 % en Corrèze. Seulement 4,3 % des actifs effectuent ces déplacements en transports en commun (contre 1,9 % en Corrèze) et 2,2 % en deux roues (contre 1,9 % en Corrèze). De plus, l'indicateur de concentration de l'emploi très significatif implique que cet emploi local profite non seulement aux Uzerchois mais également aux habitants des communes alentours, impliquant un recours systématique aux déplacements véhiculés et générant des enjeux en termes de mobilités. En effet, les migrations pendulaires concernent 45,9 % des actifs à Uzerche. Toutefois, ce taux reste inférieur au taux corrézien s'élevant à 60,3 %, en 2018³².

Face à l'ancrage durable de l'économie, la mobilité des actifs devient un point clé du développement. A ce sujet, le territoire a entamé un virage certain. Les transports en commun avec les bus et la gare, les stations de recharge pour véhicules électriques sont autant de témoins de la diversification indispensable des mobilités. Et à l'heure de la spécialisation de l'emploi et de la concurrence des territoires, les jeunes actifs seront regardant à l'offre de services, d'équipements et à celle des mobilités.

³⁰ Projet d'aménagement et de développement durable, PLU, 2018

³¹ Liste Jean-Paul Gradot, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

³² Observatoire des territoires, données Insee 2018

Par ailleurs, l'équipe municipale souhaite favoriser la mobilité décarbonée, notamment en créant de nouvelles liaisons douces en³³ :

- Reliant la Peyre et la Minoterie : Cette voie douce contribuera à une meilleure attractivité du camping et de l'offre de loisirs proposée sur les deux sites ;
- Aménageant le chemin des Hérédies : Une voie de bonne qualité semble importante pour relier correctement les deux points névralgiques de la vie culturelle uzerchoise que sont le centre ancien et la Papeterie ;
- Sécurisant les entrées de ville : Pour garantir la sécurité des Uzerchois et des visiteurs, se déplaçant à pied ou en véhicule non motorisé.

5.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Un nombre et une gamme d'équipements attractifs, des réseaux performants.
- Des besoins en mobilités qui grandissent, notamment du fait des migrations pendulaires.
- Des équipements nombreux mais vieillissants.
- Une offre de santé correcte mais incomplète.



Enjeux

Il convient pour la ville d'Uzerche de rénover et de mettre en valeur l'offre en équipements qui permet à la commune de rayonner sur son bassin de vie. De même, l'offre de santé est à préserver et à développer afin d'anticiper une éventuelle désertification médicale. Enfin, l'indice de concentration de l'emploi ainsi que les migrations pendulaires impliquent des besoins importants en termes de mobilité auxquels il convient de répondre. Les mobilités douces sont également un axe de travail à développer.

6. Transition écologique

En raison du patrimoine naturel dont est dotée la commune d'Uzerche notamment, les questions de transition écologique constituent des thèmes essentiels du développement du territoire. Entre 2009 et 2019, la commune a artificialisé 1,3 % de ses terres ce qui semble important par rapport au 0,4 % d'artificialisation à l'échelle nationale. En termes de milliers de tonnes équivalent CO2 relâchées localement dans l'atmosphère, la ville d'Uzerche se situe en deçà de la Corrèze avec 8,80 tonnes équivalent CO2 par habitant contre 10,18 en 2016³⁴.

Entre 1999 et 2018, la commune a consommé 41,5 ha. Parmi ces 41,5 ha, 11,9 ha ont été consommé à vocation d'habitat, 4,7 ha à vocation d'équipement et 24,7 ha à vocation d'activités. En 2018, 1 360 ha étaient exploités, soit 56% de la surface communale³⁵.

Le PLU s'établit dans le principe de la mise en place d'une politique de développement tendancielle qui rétablira dans un temps long des équilibres souvent fragilisés. Il programme à long terme un processus de rentabilisation des résiduels présents au sein des zones du PLU actuel, circonscrites par des limites naturelles cadrées et de densification urbaine planifiée en lieu et

³³ Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

³⁴ Observatoire des territoires, 2018

³⁵ Projet d'aménagement et de développement durable, PLU, 2018

place d'une politique de diffusion atteignant les hauteurs des plateaux ondulés, jusque-là plutôt basée sur l'opportunité.

Par ailleurs, labellisée « petite ville durable » en 2010, Uzerche a mis en place un ensemble d'actions permettant d'évoluer vers un autre modèle économique, avec notamment la mise en place de ses propres sources d'énergie. Toujours dans un objectif de développement durable, Uzerche mobilisera ses efforts sur le patrimoine communal pour le rendre moins énergivore. La transition énergétique est donc désormais engagée à Uzerche avec pour objectif de produire plus que ce que consomme la commune. Pour cela, deux microcentrales hydroélectriques sont présentes sur la Vézère, des panneaux photovoltaïques sont également en fonctionnement sur le toit de l'école, ainsi qu'un réseau de chaleur et une chaufferie à bois dans le quartier des Bugès.

L'équipe municipale souhaite³⁶ :

- Rendre les bâtiments moins énergivores : Isoler la halle Huguenot et le groupe scolaire de Bugès ;
- Utiliser les ressources locales :
 - o Mutualiser avec d'autres collectivités,
 - o Créer deux nouveaux réseaux de chaleur.
- Moderniser l'éclairage public
- Maintenir un cercle vertueux : Investir pour économiser et économiser pour investir.

La commune dispose donc d'un environnement attractif et a déjà amorcé sa transition énergétique. C'est notamment une volonté directement portée par l'équipe municipale actuelle.

³⁶ Liste Jean-Paul Gradot, « Uzerche, pour un avenir durable », 2021

7. Sources

- Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » pour la commune d'Uzerche, 2021
- Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la communauté de communes du Pays d'Uzerche (2019 – 2023), signée en 2019
- Liste Jean-Paul Grador, « Uzerche, pour un avenir durable », 2020
- Observatoire des territoires, donnée Insee 2018
- Plan d'actions de la convention territoriale globale (CTG) de la communauté de communes du Pays d'Uzerche (2020 – 2024), 2021
- Portrait de territoire, Espelia, données Insee 2018
- Projet d'aménagement et de développement durable, PLU, 2018

UZERCHE



PROJET DE TERRITOIRE



Édito...

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC

Berser
Levrault

« ...Uzerche est une « ville surprise » déjà engagée dans une dynamique de projets assez remarquable, nous tâcherons de l'accompagner et de soutenir son engagement dans cette démarche de revitalisation... »

J-L. TARREGA, Secrétaire Général
COFIL de lancement 23 juin 2022



« ...Avec le programme Petites villes de demain, l'Etat s'attache à faire des petites centralités des territoires d'avenir. L'Etat et ses partenaires priorisent l'ingénierie, les financements et la facilitation pour soutenir des projets issus des besoins du territoire et de ses habitants et permettre de belles réalisations. ... »

E. Desplanques, Préfet de la Corrèze
COFIL départemental 29 septembre 2022



Petites villes de demain

« ...Ce programme nous permettra d'avancer sur la revitalisation de la commune centre, mais également à terme, au travers de l'ORT, sur l'ensemble du territoire du Pays d'Uzerche... »

C. CHAMBRAS, présidente de la CCPU
COFIL de lancement 23 juin 2022



« ...Nous attendons un accompagnement fort de la part de nos partenaires, des interventions concrètes pour entretenir une dynamique positive autour de nos projets... »

J.P. GRADOR, maire d'Uzerche
COFIL de lancement 23 juin 2022



Contexte

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



du programme

**«Petites Villes de demain»
a pour objectif de donner aux élus des
communes de moins de 20 000 habitants qui
exercent des fonctions de centralité et
présentent des signes de fragilité les moyens de
concrétiser leur projet de territoire pour
conforter leur statut de villes dynamiques, où il
fait bon vivre et respectueuses de
l'environnement.**

**MOINS DE
20 000
HABITANTS**

**1600
COMMUNES
LABÉLISÉES**

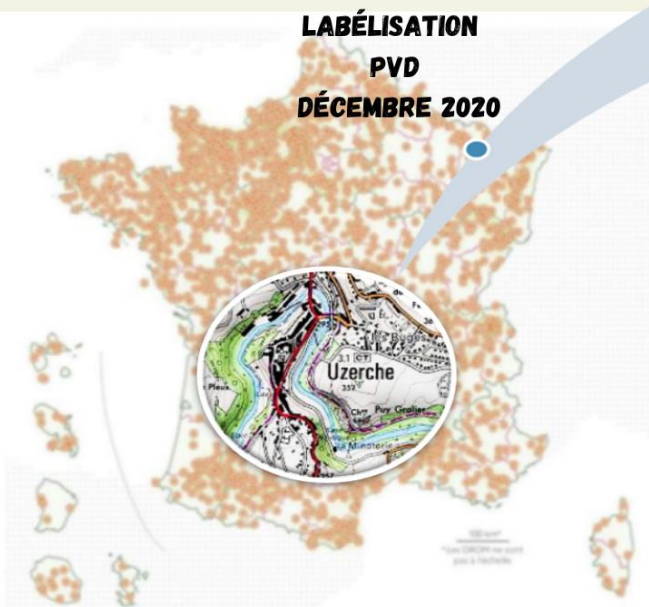


**Opération de
Revitalisation
du Territoire
(ORT)**

**PROJET DE TERRITOIRE
6 ANS / +**

**CONVENTION
D'ADHÉSION
JUILLET 2021**

**LABÉLISATION
PVD
DÉCEMBRE 2020**



**LE SOUTIEN
EN INGENIERIE**

**L'APPUI
THEMATIQUE**

**L'ACCES
AU CLUB**

Processus

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

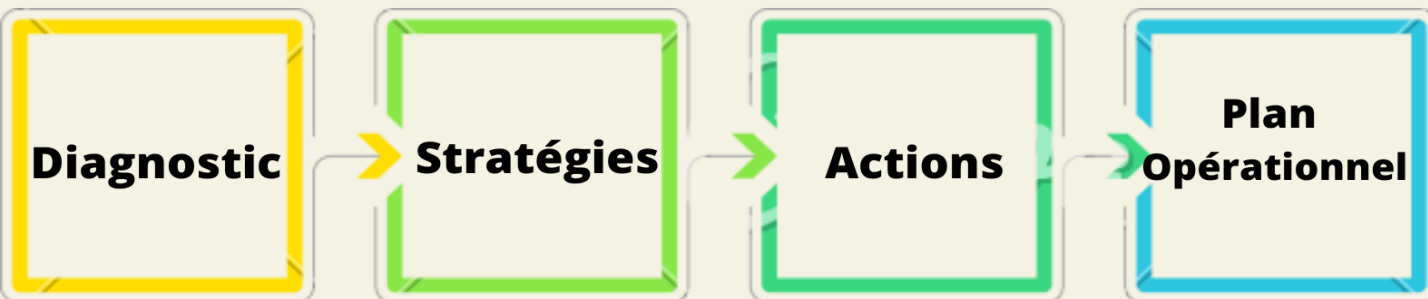
Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



d'élaboration

Construction collective et partagée



COPIL
Lancement

COPIL
Intermédiaire

COPIL
Final

Jun 2023

Février 2022

Documentations
Visites de terrain
Réunions avec les
personnes ressources
(élus, services...)

Ateliers multithématiques,
Comités techniques,
Réunion publique,
(élus, services, population,
association...)

**Axes stratégiques &
orientations**

En lien avec les
partenaires techniques
et financiers

Plan d'actions

Enjeux & objectifs

Diagnostic global

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



Caractéristiques

Pays d'Uzerche:

12 Communes
9875 habitants (Insee 2019)
Densité 29 hab./km²
Superficie 335,10 km²

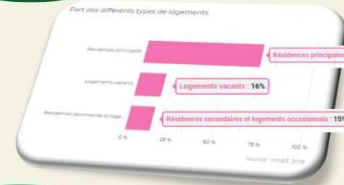
Uzerche:

2796 habitants (INSEE 2019)
Densité 123 hab./km²
Superficie 23,85 km²



Habitat

- Un important parc de logements vacants et occasionnels
- Une dégradation du logement ancien
- Une perte d'attractivité résidentielle



Patrimoine

- La dégradation accélérée des éléments structurants du paysage uzerchois
- Les obstacles administratifs et financiers
- Le devenir de ce Patrimoine



- L'identité patrimoniale et paysagère remarquable
- La grande valeur architecturale



Environnement

- La dégradation accélérée des éléments structurants du paysage uzerchois
- Les obstacles administratifs et financiers
- Le devenir de ce Patrimoine



- Engagement dans la transition écologique (deux microcentrales hydroélectriques; panneaux photovoltaïques; réseau de chaleur...)
- Un environnement attractif (un élément fondateur d'un projet ambitieux et durable).

Équipements & Services

- Fermeture des boutiques dans le centre ancien
- Proximité/ accessibilité



- Pôle bien doté en matières d'équipements et de services
- Qualité et diversité des équipements
- Offre périphérique importante



Diagnostic

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



partagé

FORCES



- Situation géographique (paysage, patrimoine, accessibilité,,)
- Diversité et complémentarité des offres commerciales
- Richesse des activités de sports, loisirs et culture liées à la dynamique associative et la présence d'équipements,
- Offre touristique diversifiée (lieux, programmation),
- Un territoire autosuffisant en emploi,

FAIBLESSES



- Difficulté d'assurer les transitions d'entreprise et reprises d'activités,
- Manque de places de stationnement,
- Manque de logements adaptés aux jeunes actifs,
- Limite de l'offre touristique en hébergement/restauration (le tourisme de groupes) /L'entretien des sentiers de randonnée/



MATRICE FFOM

OPPORTUNITES



- Locaux commerciaux et zones artisanales disponibles,
- Retour des touristes vers la nature et les grands espaces,

MENACES



- Vieillesse de la population
- Dégradation de l'offre ferroviaire,
- Dégradation de logements et des petits commerces privés,
- Tourisme de passage ou en résidence secondaire

Diagnostic

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

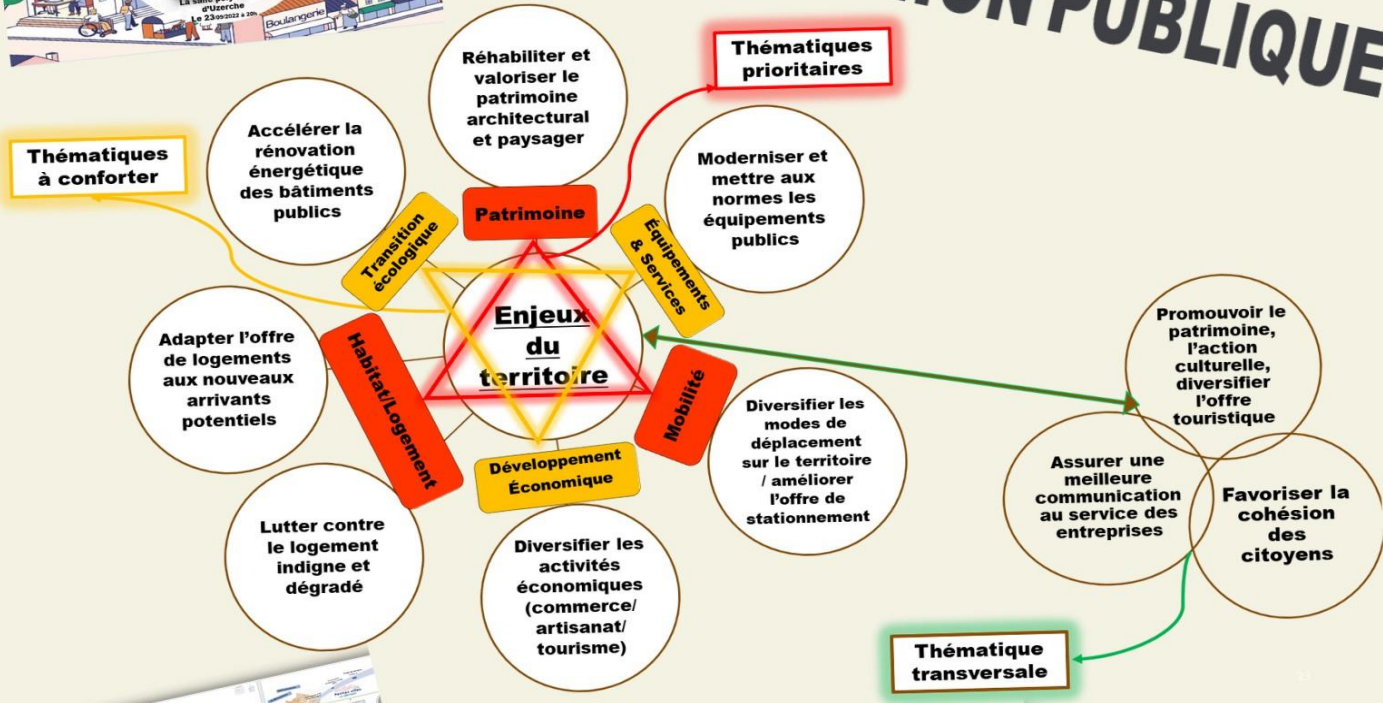
Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



partagé

TABLES RONDES MULTITHÉMATIQUES RÉUNION PUBLIQUE



Principaux

Enjeux

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



Favoriser l'attractivité et attirer de nouvelles populations

Habitat
Logement

Transition
écologique

Proposer un habitat plus diversifié et lutter contre le logement dégradé

Rénover et mettre en valeur le patrimoine uzerchois

Culture

Patrimoine

Pérenniser, renforcer, dynamiser et promouvoir le commerce local

La diversité du tissu économique local est une force qu'il convient de préserver, de développer et de mettre en valeur

Développement
Économique

Mettre en valeur l'offre en équipements qui permet de rayonner sur son bassin de vie

Équipements
& Services

Développer une mobilité durable sur le territoire et améliorer l'offre de stationnement

Mobilité

Préserver et développer l'offre de santé afin d'anticiper une éventuelle désertification médicale

Santé

Stratégiques

Un choix précis et raisonnable pour favoriser la réalisation des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, patrimoine commerces, économie...)

1

Faire d'Uzerche
Un territoire au cadre de vie préservé et valorisé

Faire du Pays d'Uzerche
Un territoire à énergie positive

2

3

Faire d'Uzerche
Un pôle de créativité et de forces vives

Faire du Pays d'Uzerche
un territoire qui entreprend et qui innove

4

17 orientations stratégiques

Actions

- 1 - Réflexion sur la réhabilitation du château Bécharie
- 2 - Restauration de l'église Saint Pierre
- 3 - Réhabilitation de l'hôtel du Sénéchal en lien avec le futur acquéreur
- 4 - Elaboration d'un plan guide pour la mise en valeur du centre ancien d'Uzerche
- 5 - Réhabilitation de l'immeuble de la Pierrade (ancien EHPAD) en lien avec Corrèze Habitat
- 6 - Agrandissement de la résidence séniors du Villaret d'Or à Uzerche
- 7 - Etude OPAH-RU 2024-2028
- 8 - Réhabilitation de la friche de l'ancienne scierie (en lien avec un opérateur)
- 9 - Création d'un itinéraire sécurisé nord-sud
- 10 - Mise en accessibilité des bâtiments et réalisation d'un PAVE
- 11 - Aménagement du chemin des Hérédiés
- 12 - Végétalisation des cours d'école
- 13 Rénovation du gymnase Micheline-Buisson

Cas de figure



VALORISER LE PATRIMOINE

- Sauvegarder le patrimoine bâti et le mettre en valeur pour le transmettre aux générations futures

AMÉLIORER L'HABITAT

- Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat en centre-bourg

ADOUCCIR LE CADRE DE VIE

- Sécuriser les espaces publics,
- Créer un lien entre le centre bourg et les zones commerciales périphériques,
- Réduire les îlots de chaleur,
- Améliorer la qualité des espaces publics avec des solutions écoresponsables

POURSUIVRE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Moderniser les infrastructures et équipements

LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

- Renforcer l'attractivité médicale

Actions

- 14 - Réfection des vestiaires du stade Nelson-Mandela
- 15 - Installation d'un éclairage pour les courts de tennis
- 16 - Installation de sanitaires autonomes sur le site de la Papeterie
- 17 - Inscription de la résidence Henri-Queuille dans le plan « Ambition santé » de la Corrèze
- 18- Soutien à la mise en place d'un secrétariat



Petites villes
de demain

Actions

- 19 - Programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public
- 20 - Rénovation énergétique de l'école
- 21 - Modernisation des éclairages de l'auditorium
- 22 - Rénovation énergétique de la halle Huguenot
- 23 - Création d'un itinéraire sécurisé nord-sud
- 24 - Mise en place d'une signalisation directionnelle destinée aux piétons
- 25 - Agrandissement du parking du pôle d'échanges intermodal de la gare
- 26 - Rénovation de la digue de la Papeterie
- 27- Optimisation de la production de la microcentrale de la Minoterie
- 28 - Création d'un réseau de chaleur sur le site de la Peyre en lien avec la SEM ENRèze

Cas de figure



AGIR EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Réduire la consommation énergétique
- Etudier la possibilité de rendre certains équipements publics autonomes

FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- Encourager les déplacements doux
- Proposer des solutions alternatives de transport
- Développer le pôle intermodal de la gare

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Améliorer et optimiser les outils de production existants
- Créer de nouveaux outils de production
- Accompagner les acteurs de la production ENR sur le territoire

Actions

- 29 - Aménagement du chemin des Hérédiés
- 30 - Création d'un bâtiment à toiture photovoltaïque aux ateliers municipaux

Actions

31 - Elaboration d'un plan guide pour la mise en valeur du centre ancien d'Uzerche

32 - Modernisation de la signalisation touristique

33 - Refonte des panneaux du circuit du patrimoine

34 - Inscrire l'Auditorium au sein du territoire (projet d'éducation artistique et culturelle)

35 - Transformation de la Cartonnerie en équipement sportif de proximité

36 - Création d'une exposition permanente dans la salle de la Machine sur le passé d'Uzerche

37 - Développement du tourisme d'affaires grâce au site de la Papeterie

38 - Développer un circuit touristique et culturel

Cas de figure



FAVORISER LA SYNERGIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

- Renforcer l'identification de la vieille ville d'Uzerche comme pôle touristique majeur
- Créer des offres originales permettant au visiteur d'être pleinement acteur de la découverte d'Uzerche
- Favoriser la collaboration/communication entre les acteurs culturels et les acteurs touristiques
- Développer et renforcer une culture touristique partagée

AFFIRMER LA DIMENSION SOCIO-CULTURELLE DU SITE DE LA PAPETERIE

- Reconnaître socialement et économiquement les investissements culturels
- Créer du lien social

DÉVELOPPER LE MARKETING TERRITORIAL

- Mettre en exergue la communication événementielle en tant que vecteur d'amélioration de l'image de marque (site de la Papeterie)
- Développer une politique de communication événementielle efficace et réfléchie
- Améliorer et optimiser la communication autour des événements touristiques et culturels

ENCOURAGER LES PROJETS CITOYENS

- Mobiliser les habitants pour la construction des projets
- Impliquer toute la population, y compris la jeunesse, dans la vision commune portée par le territoire
- Permettre aux habitants de renforcer leur pouvoir d'agir

Actions

39 - Réflexion collective sur le « réenchantement » des cours de l'école

40 - Poursuite du budget participatif

Actions

41 - Inventaire des locaux commerciaux vacants et mise en relation bailleurs/locataires

42 - Poursuite du développement des zones d'activités existantes

43 - Mise en place d'un observatoire foncier intégrant l'inventaire du foncier disponible en zone d'activités existantes

44 - Mise en place d'un dispositif d'accompagnement global (financier et institutionnel)

45 - Animation du Tremplin (pépinière d'entreprises)

46 - Réflexion sur les modalités de prise en compte du secteur agricole comme levier économique à part entière

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- Attirer de nouvelles activités artisanales, commerciales et industrielles
- Conforter les activités existantes notamment en centre-bourg
- Conforter le linéaire commercial en centre-bourg pour améliorer la continuité piétonne
- Préserver la pluralité commerciale et artisanale (artisanat d'art, commerces de détail, etc.)
- Valoriser les filières structurantes du territoire (tourisme, commerce...)
- Soutenir le commerce itinérant et le développement des marchés de plein vent

ENCOURAGER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Créer, mobiliser et animer les réseaux d'entreprises

Cas de figure



47 - Accompagnement du fonctionnement de l'association locale « le comptoir des entrepreneurs »

48 - création d'ateliers collectifs de formation/information

Actions

49 - Etude pré-opérationnelle OPAH
2024-2028

50 - Déploiement de la plate-forme France
Rénov

51 - Adhésion au programme Facilaréno 2
(rénovation globale des logements)

52 - Réflexion sur l'offre locative en
logements passerelles pour les apprentis,
stagiaires saisonniers, CDD...

53 Participation à des salons

54 - Réflexion sur la généralisation de la TH
sur les logements vacants

55 - Développement d'un service de
transport à la demande

56 - Création d'un service de co-voiturage
organisé

57 - Etude de faisabilité sur la définition d'un
service vélo

FACILITER L'INSTALLATION DES FAMILLES ET DES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE

- Proposer une offre de logements la plus large possible
- Promouvoir l'image du territoire

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE

- Elaborer une politique de déplacements à plusieurs échelles, celle de la commune et de son projet de territoire, celle de la relation entre communes par l'intermédiaire de la coopération intercommunale

AGIR EN FAVEUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Agir en faveur du développement du photovoltaïque au sol, de l'éolien, de la cogénération bois et de la géothermie

Actions

58- Création d'un observatoire foncier des
terrains propices à la production d'ENR

59 - Participation au réseau Les Générateurs Nouvelle-Aquitaine

Cas de figure



BILAN DE CONCERTATION

UZERCHE ■ Premier comité de pilotage pour le dispositif Petite ville de demain Un plan d'actions à définir

Un premier comité de pilotage pour le dispositif Petite ville de demain s'est récemment réuni. Les élus ont officiellement lancé la démarche.

Présidé par Catherine Chambras, présidente de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, Jean-Paul Grador, maire d'Uzerche, et Jean-Luc Tarrega, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, le comité de pilotage a officiellement acté le lancement de la démarche partenariale autour du dispositif Petites villes de demain (PVD).



RÉUNION. Le concept est officiellement lancé. Les membres du comité de pilotage sont au travail.

Redynamiser le territoire

Le programme a pour objectif de donner aux élus les moyens, humains et financiers, pour concrétiser leurs projets visant à redynamiser leur territoire et à conforter durablement son développement.

La commune d'Uzerche doit ainsi définir un plan d'actions bien détaillé d'ici

la fin de l'année, afin de s'engager, par la suite, dans une opération de revitalisation du territoire (ORT).

Les enjeux présentés

Lors de cette réunion, Mouna Maurand Zayer, cheffe de projet PVD, a présenté aux membres du Copil (*) les enjeux auxquels doit répondre Uzerche en tant que centralité :

réhabiliter et valoriser le patrimoine architectural et paysager dans le centre bourg ; lutter contre le logement indigne et dégradé ; poursuivre l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique.

L'ensemble des parties prenantes ont échangé sur ces enjeux majeurs en rappelant l'importance de respecter le phasage et le

processus d'élaboration du projet de territoire.

Un Copil intermédiaire aura lieu en octobre prochain afin d'affiner les axes stratégiques et proposer un plan d'actions opérationnel. ■

(*) Les élus, représentants de l'État, de la Région et du Département, et d'autres partenaires tels l'Établissement public foncier, la CAF, le CAUE, le Comptoir des entrepreneurs.

UZERCHE ■ Le dispositif Petites villes de demain présente ses projets

Le plan d'actions du territoire

Dans le cadre du dispositif Petites villes de demain, un plan d'actions pour le pays d'Uzerche a été présenté aux partenaires.

À l'occasion du troisième comité partenarial Petites villes de demain (*), la commune d'Uzerche et la communauté de communes du pays d'Uzerche ont présenté une stratégie territoriale transversale déclinée en plan d'actions. L'ensemble des partenaires institutionnels ont ainsi pris connaissance des grandes lignes du projet de territoire qui s'inscrit dans le cadre du dispositif Petites villes de demain (PVD).

Feuille de route

Il s'agit d'une véritable feuille de route élaborée autour de multiples thématiques prioritaires (patrimoine, habitat, transition énergétique...) et structurée de la manière suivante : 4 axes stratégiques, 17 orientations, 60 actions.

Fruit d'une démarche participative, cette feuille de route traduit la vision



CHÂTEAU BECHARIES. La restauration de l'édifice uzerchois est parmi les projets.

prospective des élus et des habitants sur l'avenir de leur territoire. Amenée à être enrichie, elle constituera un fil conducteur pour les cinq à dix prochaines années, au service des politiques de contractualisation avec l'État, la Région, le Département, et les autres partenaires institutionnels. Pour concrétiser

cette démarche, certains projets ont d'ores et déjà été prioritaires : restauration du château Becharies, rénovation énergétique des bâtiments publics, développement des mobilités douces... sont autant d'actions qui verront le jour à court ou moyen terme, en fonction des financements obtenus. ■

(*) Les personnalités présentes : Francis Comby, conseiller départemental, Jean-Jaques Caffy, président du PETR, Jean-Paul Grador, maire, Catherine Chambras, présidente de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, Jean-Luc Tarrega, secrétaire général de la Préfecture de Corrèze, et Marion Saadé, directrice de la direction départementale des territoires.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC

Berser
Levrault



Petites villes de demain



facebook

Atelier grand public



Imaginons notre petite ville de demain

vendredi 23 septembre

Salle polyvalente, rue du Champsoit la-

avec « petite ville de
demain ».

Ce dispositif vise à ac-
compagner la ville pour
qu'elle écrive une nouvelle
page de son projet de ter-
redynamiser ses

économiques, associatifs,
élus...) a été mise en
œuvre afin d'élaborer une
stratégie globale et des
pistes de développement
répondant aux attentes lo-
cales.

Outre l'atelier grand pu-
blic qui s'est déroulé hier



Petite ville de demain : une démarc au plus près des citoyens

La municipalité a entamé les démarches nécessaires au
de l'État et de la communauté de commune du Pays d'Uze
que la Perle du Limousin soit labellisée « Petite vill



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 019-241927243-20230627-20230601B-CC



TERRES de CORRÈZE
Office de Tourisme



CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT



FICHES ACTION PROVISOIRES 2023-2026



- Parcours 1 : Patrimoine naturel
- Parcours 2 : Patrimoine bâti symbolique
- Parcours 3 : Patrimoine immatériel et artistique
- Le site
- 1. Lavoir
- 2. Chapelle Notre-Dame de Bécharne
- 3. Maison Boyer-Chamard
- 4. Tour du Prince Noir
- 5. Mairie
- 6. Ancienne école de filles
- 7. Maison Erissartier
- 8. Maison à pans de bois
- 9. Château de Taysic
- 10. Château Portier
- 11. Hôtel du Sénéchal
- 12. Ancien Hospice
- 13. Salle de la machine de la Pape
- 14. Salle de la machine de la Pape
- 15. Auditorium
- 16. Halle Huguenot
- 17. Graflette de la Puortese



FICHE ACTION N°1

Restauration du château Bécharie

Orientation stratégique	1-1 Valoriser le patrimoine
Action nom	Assistance en ingénierie en vue de la valorisation du château Bécharie
Action n°	1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>la valorisation du château Bécharie pourrait constituer la pierre angulaire d'une telle démarche. Classé monument historique, le château Bécharie constitue l'un des emblèmes d'Uzerche et même la première « carte postale » offerte au visiteur lorsque celui-ci accède à la ville ancienne. Propriété de la commune depuis 1973, les bâtiments ont constitué le siège jusqu'en 2002 de la société historique et régionaliste du Bas-Limousin, qui y entreposait ses énormes fonds documentaires. Désaffecté depuis et objet de mesures de sauvegarde dans les années 2000, le château n'a jamais fait l'objet d'une valorisation globale et risque de se dégrader de manière irréversible si aucun projet de réhabilitation n'est mis en place. Fin 2019, l'appel à projets « Réinventer le patrimoine » avait permis de réunir un certain nombre d'acteurs locaux pour une réflexion sur le devenir de ce bâtiment : la première vocation de celui-ci pourrait être d'accueillir le siège de l'office de tourisme intercommunautaire Terres de Corrèze, avec l'idée d'y greffer un certain nombre d'activités économiques à dominante touristique. Il s'agirait ainsi de faire du château Bécharie une expérience touristique de tout premier ordre, reposant sur des usages différents mais complémentaires. Cette valorisation contribuerait à l'émergence d'une véritable synergie en matière de développement touristique et économique, avec pour finalité le fait d'amplifier l'attractivité d'Uzerche et contribuer à la revitalisation de son centre ancien.</p> <p>La municipalité envisage ainsi une réutilisation mais doit être impérativement accompagnée par une ingénierie externe compte-tenu de la complexité architecturale et des superficies en jeu. Au cours des années</p>

	<p>2000, le château Bécharie a fait l'objet de mesures structurelles de sauvegarde conduites par M. Stefan Manculescu, ACMH, mais n'a pas bénéficié de travaux de réhabilitation.</p> <p>Par ailleurs, en raison de l'importance historique et archéologique de l'ensemble architectural, le service régional de l'archéologie du Limousin a prescrit une étude préalable à tous travaux : le bureau d'investigation archéologique HADES a ainsi rendu en 2009 un rapport d'opération archéologique incluant une étude historique et une description du site.</p> <p>La commune d'Uzerche souhaite dorénavant étudier la faisabilité d'une réhabilitation globale dont elle n'a jamais fait chiffrer le coût prévisionnel. Devant la complexité d'un tel projet, elle souhaite bénéficier d'un accompagnement renforcé aboutissant <i>in fine</i> à l'établissement d'un programme.</p> <p>L'assistance en ingénierie doit notamment répondre au cahier des charges réalisé dans le cadre de l'accompagnement de la banque des territoires afin de mettre en œuvre les travaux de restauration:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le degré et le moyen de renforcement des structures et donc tout mode et toute action censés permettre à cet ensemble architectural de sortir du péril. • Lister les différentes interventions nécessaires pour restaurer la structure existante • Chiffrer tous les interventions, actions, renforts nécessaires à la restauration.
Partenaires	DRAC Banque des territoires ANCT Région NA Département PETR Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTR Région 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	la réalisation de l'étude autour du château Bécharie, l'objectif est de rendre un bâtiment désaffecté viable pour accueillir des services, mais

	aussi éventuellement des touristes. En cela, le projet démontre une volonté de renforcé le rôle de la centralité.
Annexes	Cahier des charges SOLIHA/ Banque des territoires qui vise à mettre en œuvre les travaux de restauration.

FICHE ACTION N° 2

Restauration de l'église St Pierre

Orientation stratégique	1-1 Valoriser le patrimoine
Action nom	Restauration de l'église St Pierre
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>L'église Saint-Pierre, ancienne abbatiale classée au titre des Monuments Historiques sur la liste de 1840, est la propriété de la commune d'Uzerche. Etant classée au titre des Monuments Historiques, l'opération est gérée dans le cadre du Code du Patrimoine, conformément aux articles R.621-11 à R.621-44.</p> <p>L'opération sera réalisée dans le cadre d'un marché public dit « accord-cadre » passé selon une procédure adaptée. Cet accord-cadre sera constitué de marchés subséquents déclenchés en fonction des besoins et des capacités financières de la maîtrise d'ouvrage. Le premier marché subséquent était la réalisation d'une étude diagnostic.</p> <p>Début 2019, le maître d'ouvrage a sollicité la Conservation des Monuments Historiques au vu des problèmes d'étanchéité des couvertures, notamment au niveau des absidioles côté nord, repérés au moment de travaux d'entretien.</p> <p>Les infiltrations importantes au droit de ces couvertures affectent aujourd'hui les charpentes et des points</p> <p>d'infiltrations plus ou moins importants sont visibles depuis l'intérieur sur les voûtes enduites, dans différentes zones de l'édifice.</p> <p>Au regard de l'état de conservation global des couvertures de l'église Saint-Pierre, une étude de diagnostic a été réalisée en décembre 2021, afin de permettre la mise hors d'eau de l'édifice, en priorisant les interventions en fonction de leur état sanitaire.</p> <p>Ainsi devant l'ampleur des études et travaux à faire réaliser, la maîtrise d'ouvrage a choisi de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la mise en place d'une opération globale.</p>

	<p>L'église Saint-Pierre est construite selon un plan en croix latine, orienté. Elle est constituée d'une nef à quatre travées accompagnée de bas-côtés étroits, d'un transept saillant et d'un choeur terminé par une abside semi-circulaire. Les bas-côtés se prolongent par un déambulatoire pourvu de quatre chapelles absidiales. Le clocher, de trois niveaux, surplombe la deuxième travée ouest de la nef. Le choeur, le déambulatoire et les absidioles reposent sur une crypte semi-enterrée de même plan, la plus ancienne du Limousin.</p> <p>L'église est principalement construite en granit, avec différents appareillages. La nef, les bas-côtés, le transept et le choeur sont couverts en tuiles canal. Le clocher est couvert en essentes de châtaignier, la croisée en ardoises. Les chapelles absidiales sont quant à elles couvertes en lauzes de schiste.</p> <p>Sur le plan sanitaire, les élévations extérieures et intérieures sont globalement dans un bon état de conservation au vu de l'importante campagne de restauration mise en oeuvre dans les années 90 à 2003. Néanmoins, les parties en saillies des couvertures (contreforts, soubassement côté sud, clocher...) sont recouvertes de mousses et sont pour la plupart déjointoyées, permettant à l'eau de s'infiltrer dans les maçonneries.</p> <p>En revanche, la majorité des couvertures est dans un état dégradé, engendrant des désordres importants sur les charpentes et sur les voûtes. Les toitures du collatéral nord et du déambulatoire sont pourvues d'un système de récupération des eaux pluviales. Une partie des eaux pluviales est également collectée côté sud au niveau du cheminement menant au clocher, puis rejeté via une gargouille au niveau de la corniche. Les autres couvertures sont en égout libre.</p> <p>La crypte, accessible par une porte depuis l'extérieur de l'édifice, est aujourd'hui très peu mise en valeur. Les réseaux d'éclairage sont apparents, et la mise en lumière vétuste.</p>
Partenaires	DRAC Banque des territoires ANCT Région NA Département PETR Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	2 433 003.47€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat 40% 811017,82€ Région 13% 256 994,09€

	Département 10 % 202 754.46€
Calendrier	2024-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTR Région 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Uzerche possède un riche patrimoine bâti hérité de sa position stratégique et de son passé de place forte. Maisons, châteaux, portes et tours sont aujourd'hui protégés au titre des Monuments Historiques.</p> <p>La revitalisation du centre ancien ne constitue pas un phénomène spontané. Fruit d'un revirement des politiques urbaines en faveur d'un urbanisme de transformation (Chaline, 1999 ; Stein 2003) et de la prise de conscience des potentialités du patrimoine de mutations sociales et économiques (Jacquot, 2012), elle s'appuie sur l'application d'une combinaison complexe d'outils juridiques, financiers et opérationnels et sur de vigoureuses politiques publiques.</p>
Annexes	Cahier des charges SOLIHA/ Banque des territoires qui vise à mettre en œuvre les travaux de restauration.

FICHE ACTION N° 3

Réhabilitation de l'hôtel du Sénéchal en lien avec le futur acquéreur

Orientation stratégique	1-1 Valoriser le patrimoine
Action nom	Réhabilitation de l'hôtel du Sénéchal en lien avec le futur acquéreur
Action n°	3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>La commune d'Uzerche a acquis en 1879 l'hôtel du Sénéchal, occupé depuis 2019 par l'association « La Calade » par le biais d'un bail dérogatoire.</p> <p>Or, cet ensemble immobilier nécessite de très lourds travaux de réhabilitation.</p> <p>Aussi, la commune souhaite céder l'hôtel du Sénéchal à un acquéreur à l'issue du bail précité, soit le 12 mars 2023, afin que ce dernier y réalise le projet pour lequel il aura été sélectionné ; projet qu'il aura librement façonné, dans le seul respect des normes législatives et réglementaires.</p> <p>Une mise en concurrence en AMI</p> <p>La commune d'Uzerche entend procéder à la vente d'un ensemble immobilier lui appartenant, sis 14 rue de la Justice à Uzerche, cadastré AK 76, et faisant partie de son domaine privé.</p> <p>Bien qu'elle ne soit aucunement contrainte par une quelconque obligation de publicité et de mise en concurrence, la commune a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt et de mettre ainsi en compétition plusieurs acquéreurs potentiels et ce, dans l'objectif que la vente se fasse au meilleur prix et qu'elle porte le projet le plus satisfaisant pour l'intérêt local.</p>
Partenaires	Porteurs de projets
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/



Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	Appel À Manifestation D'interet Cession De L'hôtel Du Senechal Cahier Des Charges

FICHE ACTION N° 4

Elaboration d'un plan guide de mise en valeur du centre historique et paysager d'Uzerche

Orientation stratégique	1-1 Valoriser le patrimoine
Action nom	Elaboration d'un plan guide de mise en valeur du centre historique et paysager d'Uzerche
Action n°	4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>Le plan-guide de mise en valeur est un outil stratégique et évolutif de gestion du projet urbain qui doit permettre à la commune d'opérationnaliser sa stratégie de reconquête du centre ancien et les axes structurants de son évolution urbaine. Composé de cartographies, de représentations graphiques des aménagements, d'un récit du territoire et accompagné de documents écrits, il dessine les projets à conduire pour une mise en valeur de son espace urbain et paysager central envisageables à plus ou moins long terme sur le périmètre retenu et les thèmes transversaux à l'aménagement. Il peut aussi permettre à la commune de rendre cohérent les aménagements réalisés récemment ou en cours avec les orientations futures.</p> <p>L'objectif de la mission repose sur l'élaboration d'une stratégie d'aménagement d'ensemble et d'un projet global pour la commune, formalisée dans un plan-guide complet et chiffré. Celui-ci définira une feuille de route et un cadre d'intervention pour la réalisation des projets répondant aux problématiques et attentes du territoire.</p>
Partenaires	<p>DRAC</p> <p>Banque des territoires</p> <p>ANCT</p> <p>Région NA</p> <p>Département</p> <p>PETR</p> <p>OT Corrèze</p> <p>Fondation du patrimoine</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/

Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La commune facilitera les contacts avec l'ensemble des partenaires susceptibles d'être concernés par les besoins de l'étude.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	Cahier Des Clauses Particulières ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN VALEUR

FICHE ACTION N°

Réhabilitation de l'immeuble de la Pierrade (ancien EHPAD)

Orientation stratégique	1-2 Améliorer l'habitat
Action nom	Réhabilitation de l'immeuble de la Pierrade (ancien EHPAD) en lien avec Corrèze Habitat
Action n°	5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La commune d'Uzerche
Description de l'action	
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

Agrandissement de la résidence du Vilaret d'Or d'Uzerche

Orientation stratégique	1-2 Améliorer l'habitat
Action nom	Agrandissement de la résidence du Vilaret d'Or d'Uzerche
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Polygone
Description de l'action	Il est demandé à polygone une étude sur l'agrandissement de la résidence du Vilaret d'or, en effet ce sont des logements adaptées pour les personnes âgées, la résidence aujourd'hui à un taux d'occupation de 100%, ce type de logement de plein pied proche du centre-ville est recherché. L'agrandissement permettra de doubler l'offre d'aujourd'hui
Partenaires	Polygone s'engage à l'étude technique est financière pour savoir si ils peuvent porter le projet En cours de discussion Les prochaines étapes sont les études de sol
Dépenses prévisionnel/définitif	Le porteur de projet n'a pas de données pour l'investissement, il sera calculé un loyer afin de rentabiliser l'opération
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les études ne sont pas assez avancées pour le déterminer
Calendrier	En cours d'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui favorise l'habitat au cœur d'Uzerche
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	1-2 Améliorer l'habitat
Action nom	Création d'une itinérance nord-sud: l'entrée de ville RD920 nord-sud+ voie chemin de fer POC
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	La commune d'Uzerche lance un projet d'aménagement de voie verte et piste cyclable. Cette action pour but de créer un liens entre le centre-ville d'Uzerche et les zones d'activités au nord et au sud d'Uzerche. Cette piste cyclable permet de sécuriser les piétons et vélos sur l'ensemble de la traverse d'Uzerche.
Partenaires	La commune réalise l'étude en interne avec l'aide des dossiers du CEREMA , le cabinet TECURBIS est missionné afin d'avoir un appui technique et montage de projet pour répondre à l'appel à projet sur la mobilité.
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 592 348.50 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide départementale et répond à un appel à projet lancé par l'état
Calendrier	Date de dépôt le 21 avril
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui favorise le déplacement et dynamise le centre à travers la voie verte
Annexes	

Orientation stratégique	1-3 Adoucir le cadre de vie
Action nom	Végétalisation des cours d'école
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>La commune d'Uzerche lance un projet de végétalisation des cours d'école, en effet suite à plusieurs rencontres entre les enfants et le CAUE de la Corrèze, il est ressorti un projet de végétalisation des cours d'école afin de réduire la surchauffe l'été et d'apporter un bien être aux enfants.</p> <p>Ce projet permet à la fois une infiltration des eaux de pluie en direct et limite les ilots de chaleur.</p>
Partenaires	La commune réalise l'étude en interne
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 130 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide départementale, une aide auprès du fonds vert ainsi que l'agence de l'eau Adour Garonne
Calendrier	Date des travaux juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	1-3 Adoucir le cadre de vie
Action nom	Rénovation du gymnase Micheline-Buisson
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>La commune d'Uzerche lance un projet de rénovation du Gymnase Micheline Buisson.</p> <p>En effet le gymnase à été construit en 1960, avec une extension en 2003.</p> <p>Cette équipement reste un bâtiment énergivore avec des matériaux à l'intérieur très vieillissants.</p> <p>C'est pourquoi la municipalité lance les études pour la rénovation énergétique du bâtiment</p>
Partenaires	La commune à souscrit un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Archimade
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 977 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide départementale, une aide auprès de l'état ainsi que la région
Calendrier	Date des travaux juin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche et propose aux habitants un équipement moderne avec une faible consommation.
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	1-3 Adoucir le cadre de vie
Action nom	Poursuivre la modernisation des équipements Publics
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>La commune d'Uzerche propriétaire du stade Nelson Mandela à pour projet la rénovation des vestiaires.</p> <p>En effet les vestiaires sont aujourd'hui vétustes avec un système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire très énergivore</p> <p>Il est étudié de remplacer l'ensemble de l'installation dans une démarche d'économie d'énergie</p>
Partenaires	La commune réalise la maitrise d'œuvre en interne pour ce projet
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 100 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide départementale, une aide auprès de l'état
Calendrier	Date des travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche et propose aux habitants un équipement moderne avec une faible consommation.
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	1-4 Poursuivre la modernisation des équipements Publics
Action nom	
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	La commune d'Uzerche propriétaire de plusieurs cours de tennis souhaite réaliser la mise en lumière d'un cours de tennis afin de permettre aux administrés de pratiquer le tennis en nocturne
Partenaires	La commune réalise la maîtrise d'œuvre en interne pour ce projet
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 20 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide départementale, une aide auprès de l'état
Calendrier	Date des travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche. En proposant aux uzerchois un équipement qui permet d'élargir les créneaux pour la pratique du tennis
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	Valorisation du patrimoine
Action nom	Agir en faveur de la sobriété énergétique
Action n°	19
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	La commune d'Uzerche s'engage dans un plan sur la sobriété énergétique, en effet la commune à lancer une programmation de rénovation de l'éclairage Public afin de réduire la consommation électrique de 70%
Partenaires	La commune réalise la maitrise d'œuvre en interne pour ce projet
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 500 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide auprès de l'état
Calendrier	Date des travaux 2023-2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui-ci améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche.
Annexes	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	Valorisation du patrimoine
Action nom	Agir en faveur de la sobriété énergétique
Action n°	22
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>La commune d'Uzerche est propriétaire de la hall huguenot , un bâtiment remarquable au cœur de la ville, avec une très grande surface. Ce bâtiment propose une grande pièce de réception avec des cuisines aménager.</p> <p>La municipalité souhaite procéder à la rénovation énergétique afin de pouvoir accueillir des locations sur la totalité de l'année.</p> <p>Il sera prévu une isolation par l'intérieur, une réalisation d'un plafond acoustique avec l'isolation des combles avec l'aménagement de panneau solaire sur la toiture pour répondre au système de chauffage.</p>
Partenaires	La commune réalise la maitrise d'œuvre en interne pour ce projet.
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 580 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide auprès de l'état, du département et de la région
Calendrier	Date des travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui-ci améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche. Ce bâtiment permettra d'accueillir des manifestations au centre de la ville dans un cadre remarquable.

Annexes

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	Valorisation du patrimoine
Action nom	Agrandissement du pôle d'échanges intermodal de la gare
Action n°	25
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	La commune d'Uzerche bénéficie d'un réseau ferroviaire bien desservi, pour répondre aux sollicitations des voyageurs, la municipalité engage une étude sur l'agrandissement du parking de la gare.
Partenaires	La commune réalise la maîtrise d'œuvre en interne pour ce projet.
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement 50 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	La commune sollicitera une aide auprès de l'état, du département
Calendrier	Date des travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'intègre tous à fait dans le programme PVD car celui-ci améliore le cadre de vie des habitants d'Uzerche. Cette action permettra d'accueillir les voyageurs sur Uzerche dans les bonnes conditions.
Annexes	

FICHE ACTION N°

33

Orientation stratégique	Axe 3 -faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives
Action nom	Refonte des panneaux du circuit du patrimoine
Action n°	33
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Uzerche
Description de l'action	<p>Majestueusement campée sur un éperon rocheux au-dessus d'un méandre de la Vézère, Uzerche fut autrefois une place forte imprenable à la frontière entre le Haut et le Bas Limousin, jouant un rôle important à l'époque carolingienne et au Moyen Âge grâce à sa position stratégique et ses imposantes fortifications.</p> <p>Riche d'un ensemble architectural des plus remarquables, la cité médiévale surnommée « La Perle du limousin », fait l'objet d'un circuit découverte du patrimoine.</p> <p>Édifice phare du parcours, l'église abbatiale Saint-Pierre, un joyau de l'art roman Limousin, fortifiée durant la guerre de Cent Ans et dont le chœur à déambulatoire est orné de chapiteaux sculptés de motifs végétaux. La chapelle Notre-Dame de Bécharie et la tour du Prince Noir du XII^e siècle sont également des édifices marquants de ce parcours.</p> <p>Flâner dans les ruelles typiques de la cité est également l'occasion d'admirer de belles demeures comme le château Flâner, la maison Eyssartier, l'hôtel des Chavailles, le château Pontier, l'hôtel du Sénéchal.</p> <p>Enfin, le château Bécharie, un ensemble défensif du XV^e siècle, remanié aux XV^e et XVII^e siècles, ainsi qu'une porte de l'ancienne enceinte fortifiée, dite porte Bécharie. En tout ce sont 18 « points d'intérêts » pour lesquels un voire plusieurs panneaux ont été créés.</p> <p>Au fil de ces monuments se dessine un parcours du patrimoine qui a été matérialisé par l'apposition de panneaux d'information, afin de guider</p>

	<p>au mieux les visiteurs et de leur transmettre toutes les informations sur l'histoire des édifices et de leurs fonctions.</p> <p>Chaque panneau constitué d'un imprimé protégé par une plaque plexi propose une photo et un texte en français et en anglais.</p> <p>Avec le temps, ces panneaux ont subi l'usure et de la détérioration, nécessitant de les renouveler.</p> <p>Les usages de visite de ce type de parcours et de l'apport d'informations des panneaux (à dimension de plus en plus interactive) ont également évolué et l'opportunité du changement amène une réflexion de refonte globale du parcours et de son animation.</p> <p>Ce parcours Patrimoine a évidemment une dimension d'attractivité touristique forte, mais il est avant tout symbolique d'une fierté du patrimoine local revendiquée par les habitants d'Uzerche. Au-delà de la cité, il raconte une histoire du territoire, de ses enjeux passés et compose son identité.</p>
Partenaires	<p>OT Terres de Corrèze</p> <p>Association Archéologie et Paysage</p> <p>Communauté de communes du Pays d'Uzerche</p> <p>Relais d'informations, soutien d'informations, organisation d'accueil...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépense porteront sur le travail de recherche historique et de rédaction, d'une part. La mise en forme et conception graphique seront un deuxième poste de dépense. Enfin la conception technique des panneaux et leur pose correspondront à un troisième poste de dépenses.</p> <p>Il est envisageable qu'un volet multimédia soit intégré au projet. Les panneaux pourraient en effet présenter un QRcode renvoyant vers une application dédiée ou à minima une page dédiée hébergée sur le site de la Ville ou celui de l'OT.</p> <p>Ce volet nécessiterait d'intégrer des dépenses de conception et de développement.</p> <p>Ces postes de dépenses n'ont pas été chiffrés à ce jour.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	

	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'offre culturelle locale, stimulant ainsi l'offre d'équipements et de services déjà large. De plus, par sa fonction d'attractivité touristique elle impacte l'activité des commerces et services locaux.
Annexes	/

FICHE ACTION N°

34

Orientation stratégique	Axe 3 Faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives
Action nom	Inscrire l'Auditorium au sein du territoire (projet EAC)
Action n°	34
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Uzerche
Description de l'action	<p>L'Auditorium Sophie-Dessus est implanté sur l'ancien site de la papeterie d'Uzerche. Après sa fermeture en 2009, la ville s'est portée acquéreur et en a souhaité sa réhabilitation en nouveau quartier à vocation culturelle, touristique et festive.</p> <p>Conçu et dessiné par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, l'Auditorium est un équipement municipal de 331 places qui a ouvert ses portes en janvier 2019. Son équipe tente d'en faire un lieu de culture et de rencontres, où tous les publics peuvent se réunir autour d'une programmation riche et variée.</p> <p>Véritable pôle culturel, l'Auditorium a pour ambition d'éveiller la curiosité du grand public et du jeune public lors de la diffusion de spectacles, mais également avec des actions de médiation culturelle à la rencontre des enfants, familles, scolaires, adultes, aînés ou des publics éloignés.</p> <p>Lieu de création, l'Auditorium Sophie-Dessus accompagne aussi les artistes dans le cadre de résidences. Ces équipes artistiques viennent travailler dans l'équipement en vue d'un projet de création future pendant environ une semaine. De telles résidences sont l'occasion, pour les spectateurs, habitants, public scolaire, associations, de bénéficier de rencontres privilégiées avec les compagnies.</p>

	<p>Depuis cinq ans, le projet de l’Auditorium se construit peu à peu avec comme axes forts la diffusion, la création et la médiation. Aujourd’hui, la ville d’Uzerche, dont la population locale avoisinait 2800 habitants en 2017, met en place une politique culturelle dont la promotion de l’éducation artistique et la médiation en particulier pour le jeune public, ainsi que la création de lien entre les habitants et l’ouverture sur le monde par la culture, sont des axes forts.</p> <p>Tout au long d’une saison, l’équipe de l’Auditorium met un point d’honneur à organiser des temps insolites pour que le public rencontre les artistes et découvre le spectacle vivant dans toutes ses facettes. Des ateliers et rencontres seront organisés en lien avec des spectacles diffusés à l’Auditorium. Des bords de scène sont parfois proposés à l’issue des spectacles suivants. De nombreuses connexions sont aussi organisées avec les ressources du territoire. Des actions sont organisées conjointement avec la Médiathèque Simone de Beauvoir et le Cinéma Louis-Jouvet dans le cadre d’événement nationaux (semaine bleue, Journée internationale des droits de la femme...).</p> <p>Concernant le public scolaire plus spécifiquement, l’Auditorium est un acteur important des acteurs du territoire. Au-delà des spectacles accueillis sur le temps scolaire, l’équipe accompagne des projets EAC portés par des établissements.</p> <p>Enfin, un projet de territoire en direction des habitants est entamé depuis la saison 21-22. Les objectifs sont de créer un maillage avec la population, d’offrir une diversité de langages et de formes au territoire, contribuant à forger de nouveaux communs, entre la ville et ses habitants, la ville et sa région, la ville et le réseau national de salles et d’acteurs culturels, voire entre la ville et le monde.</p>
Partenaires	Communauté de communes du Pays d’Uzerche DRAC Nouvelle-Aquitaine
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les dépenses porteraient principalement sur le développement d’actions de diffusion de spectacles et d’actions de médiation associées à ces spectacles permettant une meilleure appréhension par les différents publics.</p> <p>Par ailleurs il peut être envisagé un maillage d’actions de pratiques artistiques pour lequel les moyens financiers porteraient sur des prestations.</p> <p>Enfin, l’articulation de tels dispositifs et le travail quotidien de relation avec les publics et établissements partenaires, dessinent une mission particulière qui nécessiterait de couvrir de nouveaux besoins en ressources humaines, estimés à au moins un demi ETP.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conventionnement DRAC Contrat Territorial d’Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) : dispositif visant à amplifier sur un territoire une

	politique d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants.
Calendrier	Le projet doit faire l'objet d'une écriture précise intégrant un schéma stratégique et un plan d'actions. Il se construirait autour de dispositifs quotidiens de médiation et du lien avec les spectacles programmés et d'actions de pratiques artistiques, ainsi que d'un temps fort qui pourrait prendre la forme d'un festival jeune public.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre et la promotion d'une politique culturelle contribuant au rayonnement de la ville ; l'objectif étant d'inscrire ce projet sur le territoire et avec l'ensemble de la population.</p> <p>La ville d'Uzerche développe une politique culturelle dont les axes principaux sont la consolidation d'offres culturelles pour les populations, la promotion de l'éducation artistique et la médiation en particulier pour le jeune public, la valorisation du patrimoine uzerchois, le soutien des associations, la création de lien entre les habitants et l'ouverture sur le monde par la culture, le soutien à la diffusion et la création artistique. L'Auditorium s'inscrit dans cette mouvance.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N°

36

Orientation stratégique	Axe 3 Faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives
Action nom	Création d'une exposition permanente dans la salle de la Machine consacrée à l'histoire d'Uzerche
Action n°	36
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Uzerche / Association Archéologie et Paysage
Description de l'action	<p>Le centre ancien et historique d'Uzerche est situé au sommet d'un piton rocheux surplombant la Vézère et culminant à 342 mètres d'altitude. La Ville est construite en partant de la rive de la Vézère jusqu'à l'abbatiale qui surplombe son sommet. Le château Bécharie est l'un des accès emblématiques de la Ville par la voûte de la porte d'enceinte donnant sur la rue.</p> <p>En contrebas, au bord de la Vézère, les bâtiments de l'ancienne usine de papeterie ont été rénovés et accueillent plusieurs espaces : l'Auditorium Sophie-Dessus, la Halle Huguenot, le bâtiment atelier et la Salle de la Machine.</p> <p>Ce dernier est un espace d'exposition qui comprend une ancienne chaîne de traitement du papier en son cœur. Il y a été proposé depuis son ouverture et durant plusieurs années de suite des expositions temporaires estivales dédiées à des artistes contemporains.</p> <p>Elle héberge également le siège et les bureaux de l'association Archéologie-Paysage, ainsi que l'espace d'exposition permanente de cette association.</p> <p>Les expositions temporaires ont été arrêtées à la fin de l'été 2021, dans l'optique d'une ouverture quotidienne avec une proposition axée</p>

	<p>presque exclusivement sur le passé d’Uzerche et les éléments qui en ont fait son histoire (la Vézère, la Patrimoine, l’industrie...).</p> <p>Ce lieu de transmission de connaissance sera ouvert à la création et à la médiation, se fixant pour objectif de valoriser et transmettre le patrimoine matériel et immatériel.</p> <p>Le projet est en cours de réflexion mais les axes forts portent sur une volonté d’inscrire le lieu dans un parcours de découverte en lien avec le centre historique et d’autres « ressources » de la cité.</p> <p>De plus, la dimension pédagogique du projet sous-tend cette réflexion, afin que les contenus proposés servent tout autant l’attractivité et la curiosité de visiteurs les plus éloignés du territoire que la connaissance et le sentiment d’appartenance au territoire pour les habitants d’Uzerche, de la communauté de commune, voire du département. Ce volet pédagogique pourra donner une dimension fortement interactive à l’exposition et se décliner sous formes d’animations, d’ateliers de pratiques, de parcours découvertes et de supports papiers et digitaux.</p> <p>Enfin, il est envisageable que le lieu conserve un espace d’exposition temporaire afin de créer une résonance entre la thématique historique et la création contemporaine.</p>
Partenaires	<p>Association Archéologie et Paysage</p> <p>Pays d’art et d’histoire</p> <p>DRAC Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les principaux postes de dépense vont se répartir sur les phases de travail et d’action qui concerneront d’abord l’espace, ensuite les éléments composant l’exposition et enfin les volets pédagogiques. Ils concerneront diverses prestations : recherches et rédaction, conception graphique, scénographie, conception technique...</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Par ce projet la Ville d’Uzerche souhaite renforcer la valorisation de son patrimoine historique et développer son rayonnement au sein du territoire, notamment auprès des publics familiaux par la dimension pédagogique du projet.</p> <p>L’extension de l’offre d’exposition artistique à l’ensemble de l’année et l’apport complémentaire à l’offre d’activités culturelles quotidiennes</p>

	devraient avoir un impact sur la fréquentation de la cité, ses services et son économie.
Annexes	/

FICHE ACTION N°

37

Orientation stratégique	Axe 3 -faire d'Uzerche un pôle de créativité et de forces vives
Action nom	Développement du tourisme d'affaire grâce au site de la Papeterie
Action n°	37
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	<p>Le quartier de la Papeterie, en contrebas du centre historique d'Uzerche, le long de la Vézère, comprend en son sein l'Auditorium Sophie Dessus, un écrin culturel municipal porteur d'une ambition pour le développement d'Uzerche et de son territoire.</p> <p>Depuis des années, dans la ville d'abord, puis à l'Auditorium depuis son ouverture, se multiplient les actions pour permettre à toutes et tous de venir découvrir l'univers du spectacle vivant.</p> <p>Ancrés dans une politique d'accessibilité et de démocratisation culturelle, des actions et des dispositifs sont mis en place et des projets culturels sont développés pour permettre à chacun de profiter de cet équipement exceptionnel et de passer d'agréables moments culturels.</p> <p>Le site de la Papeterie se complète d'un autre équipement culturel avec la salle de la Machine, ancien épicerie de ce quartier industriel. Cet espace qui, lors de plusieurs saisons estivales de suite, a accueilli des expositions artistiques, et qui héberge encore aujourd'hui l'exposition permanente et les locaux de l'association Archéologie Paysage, sera prochaine-</p>

ment renouvelé en un espace d'exposition permanente dédiée au rapport industrie/nature propre à l'histoire du développement d'Uzerche et de son territoire. Ce lieu de transmission de connaissance sera ouvert à la création et à la médiation, se fixant pour objectif de valoriser et transmettre le patrimoine matériel et immatériel.

Qualités et modularités des espaces à la Papeterie :

- Auditorium : 330 places assises
- Espace Cueco : 150 personnes
- Salle de la Machine
- Halle Huguenot

Accessibilité et environnement du site :

- Stationnement important et gratuit
- Proximité du cœur historique et de commerces (restauration et autres services)
- Site au bord de la Vézère et au pieds du centre-ville historique proposant un cadre visuel et sonore très appréciable

Offres culturelles :

- Programme Auditorium
- Exposition Archéologie et Paysage
- Future exposition Salle de la Machine

Sites actifs :

Expériences et compétences présentes

Possibilité d'adjoindre des activités par partenariats

Ces différents espaces peuvent accueillir **tous types d'événements** :

- Séminaires
- Rencontres, débats
- Conférence de presse
- Fêtes de famille
- Cocktails, déjeuners ou dîners
- Relations publiques et communication d'entreprise

Depuis son ouverture, l'Auditorium Sophie Dessus a pour ambition de devenir plus qu'une salle de spectacles. Il se doit de devenir un lieu unique, créatif, ludique, festif, chaleureux, interactif.

	<p>Il se doit de tisser des liens avec son bassin de vie, insuffler un esprit de partage et de découverte à ses habitants, accueillir des artistes locaux, nationaux et internationaux, donner accès à tous une culture diversifiée.</p> <p>L'Auditorium se veut un lieu d'échange, d'ouverture et de partage. Nous proposons au public de voir des spectacles, mais aussi de découvrir les coulisses de leur création et de passer des moments conviviaux avec notre équipe et les artistes.</p> <p>Rejoindre l'aventure culturelle de l'Auditorium Sophie Dessus, c'est associer l'image d'une entreprise à la créativité et à la qualité de la programmation, c'est soutenir une politique culturelle ambitieuse et solidaire.</p> <p>Opter pour l'Auditorium Sophie Dessus, c'est aussi enrichir l'image d'une entreprise en offrant des places de spectacles réservées à des salariés, c'est pouvoir bénéficier d'espaces comme l'Auditorium ou l'espace Henri Cueco pour des réceptions.</p>
Partenaires	<p>OT Terres de Corrèze</p> <p>Communauté de communes du Pays d'Uzerche</p> <p>Relais d'informations, soutien d'informations, organisation d'accueil...</p> <p>En discussion</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action vise en priorité à renforcer l'équilibre financier de l'Auditorium Sophie-Dessus dans un contexte économique fragile et une période d'incertitude pour la culture due aux évolutions d'usage des publics. Mais elle a aussi comme objectif de compléter le trousseau d'atouts que peut proposer la ville d'Uzerche et son territoire aux petites et grandes entreprises, ainsi qu'aux groupes économiques et industriels. En effet, la facilité d'accessibilité, le confort et la modularité</p>

	des lieux, mais surtout la qualité de l'offre artistique proposée, composent un ensemble de facteurs de réussite pour des opérations de cohésion unique sur le territoire !
Annexes	/

FICHE ACTION N°

38

Orientation stratégique	Axe 3 Faire d'Uzerche un pôle touristique de créativité et de forces vives
Action nom	Développer un circuit touristique et culturel
Action n°	38
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville d'Uzerche
Description de l'action	<p>Lovée dans un méandre de la Vézère, Uzerche, se visite de jour comme de nuit. Ses nombreux trésors patrimoniaux, clochers, remparts, châteaux, tours aux toits pointus et ruelles surmontées de porches gothiques.</p> <p>Des 9 portes de l'enceinte fortifiée, seule subsiste la Porte Bécharie par laquelle on pénètre au cœur de la ville ancienne. En contrebas, le jardin du château Bécharie se dévoile comme un secret d'histoire. Surplombant la cité, l'abbatiale Saint Pierre est un témoin majeur de l'art roman Limousin.</p> <p>Trois parcours permettent d'apprécier et de comprendre la ville. Le Parcours du Patrimoine, pour découvrir les monuments remarquables. Le Parcours du Méandre, qui par des chemins peu fréquentés, offre des panoramas inattendus où la vue plonge sur la vallée de la Vézère. Le parcours Simone de Beauvoir, au départ de l'aire d'accueil de la Petite Gare, ponctué de panneaux relatant la vie et l'œuvre de l'auteure, plonge le promeneur dans un décor de verdure.</p>

	<p>Concerts, spectacles de rue les mardis d'été, visites théâtralisées, boutiques éphémères d'artisans créateurs, expositions, bourse d'échange de véhicules anciens, vide-greniers, lectures au jardin, festivals de musique et d'art de rue, Jours de Fête, marché de pays en été... sont autant de rendez-vous culturels donnés tout au long de l'année.</p> <p>Un cinéma et une médiathèque municipaux viennent compléter cette offre pour les amateurs d'arts, petits et grands.</p> <p>Enfin un pôle culturel d'exception se situe sur l'écoquartier de la Papeterie et symbolise la renaissance d'une friche industrielle où se cultive, en milieu rural, mémoire industrielle et création artistique contemporaine avec l'Auditorium Sophie Dessus.</p> <p>Reconnu pour sa programmation diversifiée, mettant en avant des artistes de renommée nationale et internationale, ainsi que des talents émergents, l'Auditorium est le cœur de cette offre culturelle invitant à la découverte.</p> <p>Tous ces atouts permettent de proposer de vivre une expérience inoubliable à l'occasion de séjour plus ou moins longs composés avec des partenaires locaux et la découverte des richesses du territoire.</p>
Partenaires	<p>OT Terres de Corrèze</p> <p>Enseignes hôtelières et de restauration</p> <p><i>En réflexion</i></p>
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes	/

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-1 Développer et maintenir le tissu économique à l'échelle du territoire
Action nom	Inventaire des locaux commerciaux vacants et mise en relation bailleurs/locataires
Action n°	41
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>Depuis 2021, l'agent responsable du développement économique à la Communauté de communes du Pays d'Uzerche a la charge d'entretenir un fichier référençant les locaux à vocation commerciale vacants sur le territoire.</p> <p>Plusieurs informations figurent dans le fichier, et notamment l'adresse du local, le nom et les coordonnées du propriétaire, l'affectation et la taille du local, son mode d'acquisition (vente/location), son prix de vente, et son statut :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le local est disponible à la location ou à la vente ;- Le propriétaire ne souhaite ni vendre, ni louer ;- Le local sera bientôt vacant ;- Le local est en cours de vente ou de location.

	<p>Une quarantaine de locaux sont actuellement référencés sur tout le territoire et le fichier est actualisé au fur et à mesure des évolutions commerciales.</p> <p>Les informations sont notamment recueillies par l'intermédiaire des maires ou par contact direct avec les propriétaires. Avec l'accord des propriétaires, les informations sur leurs locaux sont ensuite communiquées aux éventuels intéressés. La communauté de communes du Pays d'Uzerche joue ainsi le rôle d'intermédiaire. Cette mise en relation trouve souvent comme origine les rencontres avec les porteurs de projets du territoire qui font mention de leur recherche de local.</p>
Partenaires	Communes de la CCPU : mise en relation avec les propriétaires et informations quant à la vacance de locaux commerciaux communaux vacants.
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent ?
Plan de financement prévisionnel / définitif	LEADER (financement du poste d'ingénierie)
Calendrier	Les situations des locaux vacants sont répertoriées au fil de l'eau, tout au cours de l'année.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de locaux vacants</p> <p>Nombre de mises en relation des propriétaires avec les potentiels acheteurs/locataires</p> <p>Nombre d'achats/locations suite à mise en relation</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le fait de disposer et d'entretenir un tel fichier permet de favoriser la réoccupation de locaux vacants. En cela, il favorise le maintien de commerces et de services de proximité pour le bourg-centre et ses périphéries.
Annexes	/

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-1 Développer et maintenir le tissu économique à l'échelle du territoire
Action nom	Poursuite du développement des zones d'activités existantes
Action n°	42
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche est propriétaire de foncier à vocation économique qu'elle aménage et commercialise pour favoriser l'installation d'activités de toute nature qui souhaitent s'installer en Pays d'Uzerche. Au nombre de 5, situées aux abords de trois des quatre échangeurs autoroutiers qui ponctuent le territoire intercommunal, ces zones d'activité offrent des possibilités d'installation à des activités incompatibles avec une installation en centre bourg.</p> <p>Trois de ces zones sont aujourd'hui concernées par un projet d'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Pâturaux sur Uzerche : modification du PLU de la commune d'Uzerche en cours pour une ouverture à l'urbanisation d'environ 3 ha supplémentaire idéalement situés à proximité de l'autoroute et en entrée de ville - Le Mas du Puy à Vigeois : travaux à l'étude pour une extension sur 1 ha supplémentaire de cette zone située en bord d'autoroute

	- Beausoleil à Salon la Tour : démarrage des travaux pour une extension de 3,5 ha de cette zone située en bord d'autoroute
Partenaires	Communes de la CCPU Propriétaires Entreprises souhaitant s'installer en Pays d'Uzerche Etat Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Extension de Beausoleil : 125 000 euros HT Extension du Mas du Puy : 152 000 euros Extension des Pâturaux : en cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Extension de Beausoleil : DETR : 27 000 euros Mas du Puy : conseil départemental : 30 400 euros
Calendrier	Travail continu, tout au cours de l'année.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de terrains restant à commercialiser Nombre de contacts avec des entreprises intéressées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement des zones d'activité sur la commune centre vient conforter son poids économique et son rôle de centralité, en veillant à l'absence de concurrence entre commerces de centre-bourg et commerces implantées en zones d'activités.
Annexes	Plans de situation ?

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-1 Développer et maintenir le tissu économique à l'échelle du territoire
Action nom	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement global (financier et institutionnel) aux porteurs de projet et aux entreprises existantes
Action n°	44
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>Depuis 2015 et la promulgation de la loi portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), les EPCI sont en capacité d'octroyer des aides économiques, dans le cadre fixé par convention avec les Régions.</p> <p>La Communauté de communes du Pays d'Uzerche dispose depuis 2020 d'un règlement d'intervention économique lui permettant d'octroyer des aides directes aux entreprises souhaitant se développer. Ces aides concernent des sociétés exerçant dans des domaines variés : artisanat, commerce, tourisme, médecine, etc.</p> <p>Les aides les plus sollicitées concernent les aides à l'acquisition de matériel productif et les aides à l'immobilier d'entreprise (essentiellement pour le second œuvre, le vitrines et devantures). Chaque année, une enveloppe de 60 000,00 €, régulièrement consommée dans son entièreté, est mise à disposition pour aider les entreprises.</p>

	<p>La CC du Pays d’Uzerche s’est donc dotée d’un agent chargé du développement économique qui a notamment pour mission de rencontrer les porteurs de projets qui souhaiteraient bénéficier d’un accompagnement.</p> <p>Celui-ci n’est pas uniquement financier. Il s’agit aussi d’un moyen d’accompagner techniquement les porteurs et les entreprises existantes en les orientant sur les structures adéquates leur permettant de développer leurs projets dans les meilleures conditions (Chambre consulaires, associations, etc.).</p> <p>La mise en réseau des projets de création ou de développement d’activité permet aussi de favoriser leur co-financement. Les partenaires publics (essentiellement l’Etat, la Région et l’Union européenne) sont ainsi sollicités tout au long de la procédure, lorsqu’ils sont à même d’intervenir, afin d’aider de la façon la plus complète les porteurs de projets.</p>
Partenaires	<p><u>Les chambres consulaires, associations (Airelle, BGE, etc.) et les autres partenaires plus ponctuels</u> apportent un accompagnement technique aux porteurs de projets : aide à la création d’entreprises, conseils, réalisation de prévisionnels, aide à la constitution de dossiers de demande de subventions (par exemple la Chambre des métiers et de l’artisanat avec les dossiers d’aides régionales), etc.</p> <p><u>La Région</u> (aide à l’amorçage ou au développement), <u>l’Etat</u> (FISAC) et <u>l’Union européenne</u> (programmes LEADER ou FEDER) interviennent chacun à leur niveau pour apporter des aides financières, mobilisées via le <u>PETR Vézère-Auvézère</u>.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	60 000,00 € par an (montant de l’enveloppe allouée aux aides par la CC du Pays d’Uzerche)
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Après l’adoption d’un nouveau SRDEII courant mars, la CC du Pays d’Uzerche devra adopter un nouveau règlement d’intervention avant le 31 juillet 2023. Il s’agit de la condition nécessaire pour continuer à pouvoir verser ses aides économiques après cette date.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Taux de consommation de l’enveloppe

	<p>Nombre de porteurs de projets rencontrés/Nombre de porteurs de projets installés</p> <p>Pérennité à 2 ans et 5 ans des installations</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'accompagnement au monde économique est un élément essentiel pour la CC du Pays d'Uzerche et en particulier pour la centralité, la grande majorité des porteurs de projets étant installés à Uzerche même.</p> <p>Cet accompagnement permet d'aider au développement d'activités déjà bien implantées, mais cherchant parfois à se diversifier, à renouveler leur matériel ou à rénover leurs locaux. Mais il permet aussi la création de nouvelles activités, ou la reprise d'activités. Tous ces éléments encouragent le dynamisme économique, le maintien des commerces et services de proximité, permettant in fine de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité des principaux bourgs-centres et en particulier celui d'Uzerche.</p>
<p>Annexes</p>	<p>/</p>

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-1 Développer et maintenir le tissu économique à l'échelle du territoire
<u>Action nom</u>	Animation du Tremplin (pépinière d'entreprises)
<u>Action n°</u>	45
<u>Statut</u>	Engagée
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Ouverte en 2019, la Maison des entreprises – Le Tremplin est un lieu d'accueil des professionnels, des créateurs et des développeurs d'entreprises. Implantée sur la zone d'activité de Beausoleil à Salon-la-Tour, elle héberge et accompagne les porteurs de projets, les télétravailleurs et les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire. Elle leur propose à la location :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux bureaux meublés ; - Deux ateliers de 100 m², dont un divisible en deux cellules de 50 m² ; - Une salle de réunion équipée d'un vidéoprojecteur ; - Une salle de co-working avec un espace kitchenette-café ; - Un parking dédié. <p>Depuis sa création, tout l'enjeu autour de la Maison des entreprises concerne son animation, notamment dans les périodes où les bureaux et salles de réunion ne sont pas loués.</p> <p>Actuellement, plusieurs moyens sont employés pour faire vivre ce lieu :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines réunions des instances de gouvernance des collectivités s’y tiennent ; - Des ateliers, aux thèmes variés et ayant lieu en soirée, sont proposés régulièrement aux professionnels du territoire (une à deux fois par mois) ; - Le chargé de développement économique y tient une permanence au moins une fois par semaine, et y rencontre les porteurs de projets du territoire dans la mesure du possible. <p>La CCPU est toujours en quête de nouveaux moyens innovants de faire connaître et d’animer ce lieu. De nouvelles plaquettes de présentation devraient être bientôt éditées, ainsi qu’une nouvelle campagne de promotion.</p>
<u>Partenaires</u>	Pour la construction : l’Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l’Union Européenne (programme LEADER).
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Dépenses pour la promotion ? budget annuel de fonctionnement ?
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	Budget annuel
<u>Calendrier</u>	Ateliers à destination des professionnels : une à deux fois par mois (calendrier actuel allant jusqu’à novembre 2023). Animation permanente
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	/
<u>Indicateurs de suivi et d’évaluation</u>	Taux d’occupation des bureaux et ateliers de la Maison des Entreprises Nombre de réservation ponctuelle des salles de réunion Pérennité des ateliers en soirée Taux d’installation sur le territoire à l’issue du passage en pépinière
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	Un tel équipement constitue un véritable atout pour le pays d’Uzerche. En effet, situé à environ 10 minutes de la commune centre et facilement accessible par l’autoroute, il s’agit d’un lieu idéal pour commencer ou développer une activité économique, ou même pour tenir des réunions. Une fois leur bail terminé, les entreprises sont accompagnées pour s’installer sur le territoire. La centralité bénéficie ainsi de cette dynamique d’installation des entreprises passées par la pépinière (2 des 5 entreprises accompagnées jusqu’à ce jour sont ou vont s’installer sur Uzerche).
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-1 Développer et maintenir le tissu économique à l'échelle du territoire
Action nom	Réflexion sur les modalités de prise en compte du secteur agricole comme levier économique à part entière
Action n°	46
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>Le territoire de la CC du Pays d'Uzerche est un territoire rural et agricole. A ce titre, son tissu économique compte une part d'actifs agricoles directs prépondérante, 13,2% en 2020, soit 5 fois plus que la moyenne nationale.</p> <p>Jusqu'à présent, le milieu économique agricole n'était que peu concerné par les aides économiques attribuées par la CC du Pays d'Uzerche.</p> <p>Dans le cadre de la rédaction de son futur règlement d'attribution des aides économiques (voir action 46 : « Mise en place d'un dispositif d'accompagnement global (financier et institutionnel) aux porteurs de projet et aux entreprises existantes »), la CC du Pays d'Uzerche réfléchit à intégrer des actions en faveur d'une agriculture durable et ancrée dans son territoire.</p> <p>Plusieurs pistes d'aides sont à l'étude et viseraient avant tout à accompagner des démarches agricoles vertueuses : labellisations vertes, démarches environnementales, etc...</p>
Partenaires	Chambre d'agriculture Organismes professionnels agricoles Etat Région

	Département
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Intégrer des aides financières à l'agriculture dans le projet règlement d'intervention économique – juillet 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SRDEII
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de dispositifs en faveur de l'agriculture</p> <p>Montant d'aides distribué</p> <p>Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>Selon les critères d'aides retenus : nombre d'hectares passés en labels verts (AB, HVE, bas carbone...), linéaire de haies plantées, etc...</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Comme pour l'ensemble des communes de la CC du Pays d'Uzerche, Uzerche bénéficierait des impacts positifs sur le tissu agricole (tissu économique dynamique et services induits par l'agriculture sur le cadre de vie, les paysages, l'eau..)
Annexes	

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-2 Encourager la mise en réseau des acteurs économiques
<u>Action nom</u>	Accompagnement du fonctionnement de l'association locale « le Comptoir des entrepreneurs » (administratif, technique...)
<u>Action n°</u>	47
<u>Statut</u>	Engagée
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>« Le comptoir des entrepreneurs » est né de la fusion de l'association des artisans et commerçants Agir en Pays d'Uzerche et du Club entreprises du Pays d'Uzerche, en avril 2022. Il a pour vocation de développer une dynamique artisanale, commerciale et entrepreneuriale sur le territoire afin de créer des liens, mettre en place des actions promotionnelles, et accueillir de nouveaux artisans, commerçants et entrepreneurs en Pays d'Uzerche.</p> <p>La Communauté de communes du Pays d'Uzerche a comme volonté d'appuyer l'association par tous les moyens à sa disposition : technique, administratif voire financier si des actions portées par l'association le nécessitent.</p> <p>En outre, la co-organisation de certains événements est un des appuis principaux apportés par les services du Pays d'Uzerche.</p> <p>A ce titre, il est possible de citer l'organisation d'un forum annuel des métiers à destinations des classes de 3^e et 4^e du collège d'Uzerche.</p>
<u>Partenaires</u>	Comptoir des entrepreneurs Collège d'Uzerche Entreprises du territoire
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	

<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	/
<u>Calendrier</u>	<p>Forum des métiers : Il a pour vocation à avoir lieu annuellement au mois de janvier.</p> <p>Organisation d'événements pendant la période des fêtes de fin d'année.</p> <p>Autres événements à venir.</p>
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	/
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Nombre d'événement organisés</p> <p>Nombre d'adhérents</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	Cette association et son accompagnement par la CC du Pays d'Uzerche se veut être une réponse aux problématiques de désertification des centres-bourgs du territoire et permettre une redynamisation via l'attractivité du commerce, de l'artisanat, et du monde de l'entreprise.
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire
<u>Action nom</u>	Etude pré-opérationnelle pour relancer une OPAH 2024-2028
<u>Action n°</u>	49
<u>Statut</u>	En projet
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Sur la période 2019-2023, la Communauté de communes du Pays d'Uzerche a mis en place une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et une Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) sur son territoire. Ces deux opérations ont permis d'aider les habitants du territoire, en particulier les ménages modestes ou très modestes, à la rénovation énergétique de leur logement ou encore à l'adaptation du logement au vieillissement ou la rénovation de façades.</p> <p>La Convention s'achevant fin 2023, l'enjeu est aujourd'hui de relancer une étude pré-opérationnelle, qui pourra servir de base à l'établissement d'une nouvelle OPAH sur le territoire, par la définition d'objectifs, d'une stratégie, de moyens financiers et humains, etc.</p>
<u>Partenaires</u>	ANAH DDT 19
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Budget prévisionnel d'étude : 15 000 euros
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	Subvention ANAH : 50% Subvention ANCT : 25%
<u>Calendrier</u>	Le calendrier n'est pas arrêté mais l'étude pré-opérationnelle devrait avoir lieu début 2024.

<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	/
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Mise en place d'une étude pré-opérationnelle OPAH sur le territoire de la CCPU</p> <p>Utilisation des données recueillies pour relancer une OPAH</p> <p>Lancement effectif d'une future OPAH</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>Dans une volonté de permettre une rénovation de l'habitat, mais aussi de s'inscrire dans les objectifs liés à la transition énergétique et de lutte contre la vacance des logements, il apparaît central d'accompagner les ménages, et surtout ceux ayant des profils modestes ou très modestes, dans la rénovation de leurs logements. L'OPAH-RU permet en outre la rénovation des logements et notamment de leurs façades dans les centres-bourgs, en particulier dans Uzerche qui porte le dispositif OPAH-RU.</p>
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire
<u>Action nom</u>	Déploiement de la plate-forme France Rénov
<u>Action n°</u>	50
<u>Statut</u>	Engagée
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>France Rénov' est le service public national de la rénovation énergétique. Depuis 2021, il est relayé au niveau de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, via une plateforme à laquelle participent un certain nombre d'intercommunalités corrésiennes : Pays d'Uzerche, Tulle aggro, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie-Val' Dordogne, Midi Corrézien, Vézère-Monédières-Millesources et Ventadour-Egletons-Monédières. Tulle Aggro est la collectivité cheffe de file.</p> <p>Cette Plateforme informe et guide gratuitement, en toute neutralité et indépendance les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique. Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) coordonne et anime la plateforme territoriale de rénovation énergétique pour le compte des EPCI.</p>
<u>Partenaires</u>	<p>Tulle aggro, Haute Corrèze Communauté, Xaintrie-Val' Dordogne, Midi Corrézien, Vézère-Monédières-Millesources et Ventadour-Egletons-Monédières : financement et animation de la plateforme</p> <p>CPIE de la Corrèze : structure porteuse pour le compte des EPCI, conseille et accompagne les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement ou de leurs locaux.</p>
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Budget 2023 : 381 420 euros

<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	<p>Région NA : part régionale : 116 926 euros</p> <p>Région NA/ part SARE : 178 210 euros</p> <p>Autofinancement (proratisé au nombre d'habitants) : 86 284 euros (7,57 % pour le Pays d'Uzerche)</p>
<u>Calendrier</u>	
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	<p>DOREMI ?</p> <p>OPAH ?</p>
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Nombre de conseils dispensés aux propriétaires et variation N/N-1</p> <p>Nombre d'accompagnements aux travaux et variation N/N-1</p> <p>Nombre de travaux de rénovation énergétique entrepris suite à conseil et variation N/N-1</p> <p>Classes énergétiques gagnées par logement accompagné</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>32% de l'habitat corrézien fait partie des classes énergétiques F et G, et le Pays d'Uzerche ne fait pas exception à la règle. Dans une volonté de permettre une rénovation de l'habitat, mais aussi de s'inscrire dans les objectifs liés à la transition énergétique, il apparaît central d'accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leurs logements en Pays d'Uzerche. Cet accompagnement participe directement à la lutte contre la vacance de logements particulièrement marquée dans la centralité.</p>
<u>Annexes</u>	

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire
<u>Action nom</u>	Réflexion sur l'offre locative en logements passerelles pour les apprentis, stagiaires saisonniers, CDD...
<u>Action n°</u>	52
<u>Statut</u>	Non mature
<u>Niveau de priorité</u>	Moyen
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Dans le cadre de ses missions liées au développement économique, la CC du Pays d'Uzerche porte une réflexion sur la création de logements dits « passerelle » afin de permettre à des employés au statut « temporaire » de se loger facilement. Ce type de logements constituerait une offre aujourd'hui quasi inexistante en faveur des saisonniers, apprentis, stagiaires, etc.... permettant ainsi aux entreprises d'y recourir plus facilement en levant le frein au logement, frein susceptible de créer une pénurie de contrats de ce type, pourtant réels soutiens au tissu économique.</p> <p>La CC du Pays d'Uzerche pourrait accompagner les communes ou les porteurs de projet disposant d'un bien qui pourrait convenir à ce type d'usage de par sa localisation et sa consistance.</p>
<u>Partenaires</u>	<p>ANAH</p> <p>DDT 19</p> <p>?</p>
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	

<u>Calendrier</u>	Le calendrier n'est pas arrêté mais cet accompagnement pourrait démarrer en 2024.
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	Faire le lien avec la fiche-action portant sur la réhabilitation de la Pierrade
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	Nombre de logements passerelle créés Taux d'occupation
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	De par sa position centrale et sa bonne desserte par plusieurs moyens de transports en commun, Uzerche pourrait bénéficier prioritairement de cet accompagnement de la CC du Pays d'Uzerche pour développer un projet de ce type, qui au-delà de la création d'une offre de logements à vocation économique, participerait aussi à la résorption du logement vacant et à la préservation du patrimoine bâti de la ville.
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-2 Encourager la mise en réseau des acteurs économiques
<u>Action nom</u>	Création d'ateliers collectifs de formation/information
<u>Action n°</u>	51
<u>Statut</u>	Engagée
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Depuis la fin du mois de septembre 2022, la communauté de communes du Pays d'Uzerche propose des ateliers à destination du monde professionnel. Ces ateliers, organisés à la Maison des Entreprises de Salon-la-Tour, permettent de sensibiliser le monde de l'entreprise sur des sujets aussi variés que nombreux, et de répondre aux questions qui se posent, par exemple, autour de la transmission, des moyens de développement des entreprises, du recrutement, du numérique, la rénovation énergétique,</p> <p>Proposés en partenariat avec les structures d'accompagnement du territoire et les professionnels installés sur le territoire (chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA, banques, comptables...), ces ateliers sont aussi l'occasion de rencontrer l'ensemble des acteurs du territoire qui gravitent autour du monde de l'entreprise.</p>
<u>Partenaires</u>	<p>Chaque intervenant correspond à un partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires (CCI, CMA, CA, ...) ; - DDT ; - Mission Locale ; - Département de la Corrèze (Boost emploi)

	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires privés : banques, comptables, assureurs...(LVDS, Fiducial, Crédit Agricole, ...) - Action Logement
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	<p>Les ateliers sont gratuits pour les professionnels du territoire.</p> <p>Des dépenses annexes pour l'intervention de certaines entités peuvent néanmoins intervenir ponctuellement (ex : interventions de la CCI)</p>
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	165 € HT (CCI)
<u>Calendrier</u>	Les ateliers ont lieu une fois par mois depuis le XXXXX
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	/
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Fréquentation des ateliers</p> <p>Organisation de nouveaux ateliers en 2024</p> <p>Intérêt démontré par les professionnels du territoire pour les sujets abordés lors des ateliers</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>Ces ateliers pourraient constituer, à termes, un atout majeur pour la CC du Pays d'Uzerche. En effet, ils ont vocation à permettre une formation continue des professionnels du territoire, ainsi que de les informer, notamment à titre préventif, sur des points spécifiques en rapport avec les enjeux du territoire (transmission-reprise, changement des statuts juridiques des sociétés, RGE, etc.). L'objectif principal étant toujours le maintien, voire le développement des activités économiques dans les bourgs-centres.</p>
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire
<u>Action nom</u>	Participation à des salons
<u>Action n°</u>	53
<u>Statut</u>	Engagée
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité »
<u>Description de l'action</u>	<p>Depuis fin 2021, la Communauté de communes du Pays d'Uzerche participe régulièrement aux journées « Venez Vivre en Corrèze » organisées par le Département de la Corrèze. Cet événement, se tenant à Paris une fois par an en novembre, et qui a vocation à avoir lieu ponctuellement dans d'autres villes d'importances variables (Lille, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, etc.), offre la possibilité aux entreprises et aux collectivités corréziennes de présenter le territoire et les opportunités qui s'y trouvent.</p> <p>La Communauté de communes y a été systématiquement représentée par son chargé de développement économique. Cela lui a permis de rencontrer des porteurs de projets désireux de s'installer dans l'une des douze communes du territoire. L'objectif étant de faire connaître le Pays d'Uzerche, ses entreprises et les possibilités qu'il offre.</p>
<u>Partenaires</u>	Le Département de la Corrèze, via le service Corrèze Accueil organise les différents événements.
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Frais de déplacement Frais d'hébergement
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	/

<u>Calendrier</u>	<p>23-24 mars 2023 : Evénement Venez Vivre en Corrèze à Lille</p> <p>Fin novembre : Evénement Venez Vivre en Corrèze à Paris</p> <p>Courant 2024 : Evénement Venez Vivre en Corrèze dans une ville n'ayant pas encore été déterminée.</p>
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	<p>/</p>
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Nombre de participation aux événements</p> <p>Nombre de contacts</p> <p>Proportion de projets accompagnés/réalisés</p> <p>Nombre de familles installées sur le territoire</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>Ces événements constituent une opportunité d'attirer des familles ou des personnes ayant un projet sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche. Il constitue un facteur d'attractivité considérable.</p>
<u>Annexes</u>	

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-3 Faciliter l'installation des familles et des actifs sur le territoire
<u>Action nom</u>	Réflexion sur la généralisation de la taxe d'habitation sur les logements vacants
<u>Action n°</u>	54
<u>Statut</u>	En projet
<u>Niveau de priorité</u>	Moyen
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Dans le cadre de sa compétence habitat et afin de lutter contre la vacance de logements, la CC du Pays d'Uzerche accompagne les communes dans une réflexion sur la mise en œuvre d'outils fiscaux qui peuvent inciter à la remise sur le marché locatif ou à la remise en vente de logements aujourd'hui vacants.</p> <p>En se basant sur l'exemple et le retour d'expérience d'Uzerche qui l'a mise en place, la CC du Pays d'Uzerche accompagne juridiquement les communes dans la réflexion à la mise en place de la TH sur les logements vacants, dans un objectif de généralisation à l'ensemble du territoire communautaire.</p>
<u>Partenaires</u>	DGFIP Communes
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	
<u>Calendrier</u>	Accompagnement ponctuel aux communes intéressées. Note juridique programmée au 1 ^{er} semestre 2023.

<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	/
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Nombre de communes ayant mis en place la TH sur les logements vacants</p> <p>Evolution de ce nombre</p> <p>Nombre de logements vacants remis en vente ou réhabilités</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	La commune d'Uzerche a déjà mis en œuvre cet outil mais le dynamisme des communes voisines via la lutte contre la vacance de logements aura un impact direct sur la centralité (attractivité de la ville centre).
<u>Annexes</u>	/

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-4 Améliorer les conditions de déplacement au sein de l'intercommunalité
<u>Action nom</u>	Développement du service de transport à la demande
<u>Action n°</u>	55
<u>Statut</u>	En cours
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Dans le cadre de la délégation de compétence de la région, la CC du Pays d'Uzerche va devenir Autorité Organisatrice de Mobilité de second rang (dite AOM2).</p> <p>Dans ce cadre, il est envisagé de développer plusieurs solutions de mobilité locales, qui répondront à plusieurs objectifs :</p> <p>Les deux objectifs généraux sont d'offrir des solutions de mobilité inclusive et solidaire et de diminuer la dépendance à la voiture en favorisant notamment le report modal vers des solutions de mobilité existantes sur le territoire qui est bien desservi par les modes lourds cadencés, le car et le train.</p> <p>Par ailleurs, les objectifs stratégiques visés par ce projet sont <u>sociaux</u> : Faciliter l'accès aux deux Espaces France services présents sur le territoire permettrait par exemple de répondre aux besoins exprimés par le territoire lors des travaux pour la Convention territoriale Globale, à savoir « Structurer une offre de service pour un meilleur accès aux droits », au plus près des besoins des habitants afin de réduire les disparités sociales et territoriales.</p> <p>En effet, les missions de ces Espaces France services sont un accompagnement aux démarches administratives (emploi, formation,</p>

	<p>santé, logement, famille, mobilité, droits...) et une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.</p> <p>Ce projet représente aussi un levier vers l'emploi avec comme but l'inclusion sociale, la mobilité locale pouvant permettre d'accéder à l'emploi.</p> <p>La réduction de la dépendance de la voiture est aussi un objectif d'équité sociale, étant donné que cela participera à ce que toutes les personnes puissent se déplacer, sans se soucier de leurs revenus ou de leur niveau d'équipement.</p> <p>D'autre part, les objectifs stratégiques visés par le projet sont <u>environnementaux</u> :</p> <p>La réduction de la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports est en effet une des priorités à travers la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre.</p> <p>La réduction de l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail peut être considérablement réduite.</p> <p>Sachant que, selon l'INSEE, plus de 5 857 voitures circulent sur ce territoire, l'objectif de la CC du Pays d'Uzerche est de réduire les flottes d'au moins 2 voitures, représentant ainsi au maximum 1 991 véhicules, soit une réduction de 34% de GES.</p> <p>Dans ce but, les objectifs seront à la fois de développer l'attractivité des modes actifs et partagés et de favoriser le report modal vers les transports collectifs routiers et ferroviaires.</p> <p>Enfin, les objectifs stratégiques du projet sont <u>économiques</u> : le tissu économique local représentera un appui de qualité pour développer des services de mobilité.</p> <p>De plus, proposer des solutions de mobilité pourra permettre aux ménages de réduire leurs dépenses liées au transport : au vu du prix du carburant et de l'entretien d'une voiture, l'objectif pour le projet est de proposer des solutions de mobilité plus avantageuses au niveau économique.</p> <p>Afin de répondre à ces objectifs, la première solution de mobilité locale proposée par la CC du Pays d'Uzerche est un service de Transport à la Demande.</p> <p>Plusieurs lignes virtuelles seront mises en place, permettant de partir de et revenir à son domicile avec comme points de desserte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gare d'Uzerche, deux jours par semaine avec un aller le matin et un retour le soir - les deux espaces France Service du territoire une fois par mois - les 4 pôles médicaux du territoire, dont Uzerche, une fois par mois - les arrêts du car régional permettant un aller-retour à la journée à Tulle et à Limoges, une fois par semaine.
<p><u>Partenaires</u></p>	<p>Région</p> <p>ANCT (Massif central)</p> <p>CIAS</p>

	<p>Communes</p> <p>CC de V2M</p> <p>PETR Vézère Auvézère</p>
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Déficit de fonctionnement du service prévu à hauteur de 35 000 euros pour une année complète (fonctionnement maximal).
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	<p>Région : 60% du fonctionnement du déficit de fonctionnement du service (pour 6 ans)</p> <p>AMI Avenir Montagne Mobilité : 36 000 euros jusqu'en novembre 2025 (affectés à toutes les solutions de mobilité locale, pas exclusivement le TAD)</p>
<u>Calendrier</u>	<p>Délégation de la compétence mobilité locale par la Région : mars 2023</p> <p>Lancement de la consultation pour recruter un opérateur de transport pour développer le TAD : avril 2023</p> <p>Signature du contrat opérationnel de mobilité avec la Région : juin 2023</p> <p>Lancement du service Transport à la demande : 1^{er} septembre 2023</p>
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	<p>Contrat régional Opérationnel de Mobilité</p> <p>Plan Avenir Montagne (programme Massif Central)</p>
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	<p>Nombre d'usagers</p> <p>Nombre de kilomètres parcourus</p> <p>Coefficient de regroupement de passagers</p> <p>Connaissance du service par la population</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>La commune d'Uzerche de par sa position centrale et sa gare grandes lignes, bénéficiera directement des retombées du transport à la Demande qui crée deux dessertes sur la commune (Gare et maison médicale).</p> <p>Le service offre aux uzerchois une facilité d'accès aux services et aux transports en commun qui ne pourra que bénéficier à l'attractivité de la ville centre.</p>
<u>Annexes</u>	Schéma des dessertes ?

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-4 Améliorer les conditions de déplacement au sein de l'intercommunalité
<u>Action nom</u>	Création d'un service de co-voiturage organisé
<u>Action n°</u>	56
<u>Statut</u>	En projet
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Dans le cadre de la délégation de compétence de la région, la CC du Pays d'Uzerche va devenir Autorité Organisatrice de Mobilité de second rang (dite AOM2).</p> <p>Dans ce cadre, il est envisagé de développer plusieurs solutions de mobilité locales, qui répondront à plusieurs objectifs :</p> <p>Les deux objectifs généraux sont d'offrir des solutions de mobilité inclusive et solidaire et de diminuer la dépendance à la voiture en favorisant notamment le report modal vers des solutions de mobilité existantes sur le territoire qui est bien desservi par les modes lourds cadencés, le car et le train.</p> <p>Par ailleurs, les objectifs stratégiques visés par ce projet sont <u>sociaux</u> : Faciliter l'accès aux deux Espaces France services présents sur le territoire permettrait par exemple de répondre aux besoins exprimés par le territoire lors des travaux pour la Convention territoriale Globale, à savoir « Structurer une offre de service pour un meilleur accès aux droits », au plus près des besoins des habitants afin de réduire les disparités sociales et territoriales.</p> <p>En effet, les missions de ces Espaces France services sont un accompagnement aux démarches administratives (emploi, formation,</p>

	<p>santé, logement, famille, mobilité, droits...) et une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.</p> <p>Ce projet représente aussi un levier vers l'emploi avec comme but l'inclusion sociale, la mobilité locale pouvant permettre d'accéder à l'emploi.</p> <p>La réduction de la dépendance de la voiture est aussi un objectif d'équité sociale, étant donné que cela participera à ce que toutes les personnes puissent se déplacer, sans se soucier de leurs revenus ou de leur niveau d'équipement.</p> <p>D'autre part, les objectifs stratégiques visés par le projet sont <u>environnementaux</u> :</p> <p>La réduction de la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports est en effet une des priorités à travers la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre.</p> <p>La réduction de l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail peut être considérablement réduite.</p> <p>Sachant que, selon l'INSEE, plus de 5 857 voitures circulent sur ce territoire, l'objectif de la CC du Pays d'Uzerche est de réduire les flottes d'au moins 2 voitures, représentant ainsi au maximum 1 991 véhicules, soit une réduction de 34% de GES.</p> <p>Dans ce but, les objectifs seront à la fois de développer l'attractivité des modes actifs et partagés et de favoriser le report modal vers les transports collectifs routiers et ferroviaires.</p> <p>Enfin, les objectifs stratégiques du projet sont <u>économiques</u> : le tissu économique local représentera un appui de qualité pour développer des services de mobilité.</p> <p>De plus, proposer des solutions de mobilité pourra permettre aux ménages de réduire leurs dépenses liées au transport : au vu du prix du carburant et de l'entretien d'une voiture, l'objectif pour le projet est de proposer des solutions de mobilité plus avantageuses au niveau économique.</p> <p>Afin de répondre à ces objectifs, la CC du Pays d'Uzerche réfléchit à la création d'un service de Covoiturage organisé qui viendrait compléter le service de Transport à la Demande (fiche action 59).</p> <p>Ce projet nécessite encore une étude de faisabilité et d'opportunité, notamment au regard des lignes virtuelles qui pourraient se mettre en place à l'échelle régionale et que le projet de la CC du Pays d'Uzerche devra forcément intégrer et prendre en compte.</p>
<p><u>Partenaires</u></p>	<p>Région</p> <p>ANCT (Massif central)</p> <p>CIAS</p> <p>Communes</p> <p>CC de V2M</p> <p>CC de Lubersac Pompadour</p>

	PETR Vézère Auvézère
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	Région : 60% du fonctionnement du déficit de fonctionnement du service (pour 6 ans) AMI Avenir Montagne Mobilité : 36 000 euros jusqu'en novembre 2025 (affectés à toutes les solutions de mobilité locale, pas exclusivement le covoiturage)
<u>Calendrier</u>	Délégation de la compétence mobilité locale par la Région : mars 2023 Signature du contrat opérationnel de mobilité avec la Région : juin 2023 Etude d'opportunité ; 1 ^{er} semestre 2024
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	Contrat régional Opérationnel de Mobilité Plan Avenir Montagne (programme Massif Central)
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	Nombre d'usagers Nombre de kilomètres parcourus Taux d'usage des aires de co-voiturage Connaissance du service par la population
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	La commune d'Uzerche de par sa position centrale et sa gare grandes lignes, bénéficiera directement des retombées d'un futur service de covoiturage organisé. Le service offre aux uzerchois une facilité d'accès aux services et aux transports en commun qui ne pourra que bénéficier à l'attractivité de la ville centre.
<u>Annexes</u>	

FICHE ACTION N°

<u>Orientation stratégique</u>	4-4 Améliorer les conditions de déplacement au sein de l'intercommunalité
<u>Action nom</u>	Etude de faisabilité sur la définition d'un service vélo
<u>Action n°</u>	57
<u>Statut</u>	En projet
<u>Niveau de priorité</u>	Fort
<u>Maître d'ouvrage</u>	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
<u>Description de l'action</u>	<p>Dans le cadre de la délégation de compétence de la région, la CC du Pays d'Uzerche va devenir Autorité Organisatrice de Mobilité de second rang (dite AOM2).</p> <p>Dans ce cadre, il est envisagé de développer plusieurs solutions de mobilité locales, qui répondront à plusieurs objectifs :</p> <p>Les deux objectifs généraux sont d'offrir des solutions de mobilité inclusive et solidaire et de diminuer la dépendance à la voiture en favorisant notamment le report modal vers des solutions de mobilité existantes sur le territoire qui est bien desservi par les modes lourds cadencés, le car et le train.</p> <p>Par ailleurs, les objectifs stratégiques visés par ce projet sont <u>sociaux</u> : Faciliter l'accès aux deux Espaces France services présents sur le territoire permettrait par exemple de répondre aux besoins exprimés par le territoire lors des travaux pour la Convention territoriale Globale, à savoir « Structurer une offre de service pour un meilleur accès aux droits », au plus près des besoins des habitants afin de réduire les disparités sociales et territoriales.</p> <p>En effet, les missions de ces Espaces France services sont un accompagnement aux démarches administratives (emploi, formation, santé, logement, famille, mobilité, droits...) et une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.</p>

Ce projet représente aussi un levier vers l'emploi avec comme but l'inclusion sociale, la mobilité locale pouvant permettre d'accéder à l'emploi.

La réduction de la dépendance de la voiture est aussi un objectif d'équité sociale, étant donné que cela participera à ce que toutes les personnes puissent se déplacer, sans se soucier de leurs revenus ou de leur niveau d'équipement.

D'autre part, les objectifs stratégiques visés par le projet sont environnementaux :

La réduction de la consommation d'énergie finale dans le secteur des transports est en effet une des priorités à travers la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre.

La réduction de l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail peut être considérablement réduite.

Sachant que, selon l'INSEE, plus de 5 857 voitures circulent sur ce territoire, l'objectif de la CC du Pays d'Uzerche est de réduire les flottes d'au moins 2 voitures, représentant ainsi au maximum 1 991 véhicules, soit une réduction de 34% de GES.

Dans ce but, les objectifs seront à la fois de développer l'attractivité des modes actifs et partagés et de favoriser le report modal vers les transports collectifs routiers et ferroviaires.

Enfin, les objectifs stratégiques du projet sont économiques : le tissu économique local représentera un appui de qualité pour développer des services de mobilité.

De plus, proposer des solutions de mobilité pourra permettre aux ménages de réduire leurs dépenses liées au transport : au vu du prix du carburant et de l'entretien d'une voiture, l'objectif pour le projet est de proposer des solutions de mobilité plus avantageuses au niveau économique.

Afin de répondre à ces objectifs, la CC du Pays d'Uzerche réfléchit à plusieurs solutions de mobilité locale, dont le développement de la pratique du vélo.

Pour étayer les réflexions, et confirmer les premières idées d'ores et déjà envisagées, une étude de faisabilité sur la définition d'un service vélo pourrait être engagée.

Elle permettrait d'une part de faire le point sur toutes les infrastructures et services existants ou en projet, portés par plusieurs communes dont Uzerche et de valider la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une aide financière à destination des administrés pour l'achat ou la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE), en complément de la création de services de Transport à la Demande et de covoiturage organisé (fiches action 59 et 60).

Cette idée est basée sur un partenariat local avec une entreprise existante sur le Pays d'Uzerche, en cours d'installation à Uzerche, après avoir bénéficié des services de la pépinière d'entreprises, le Tremplin pendant trois ans (voir fiche action n°47).

	<p>La CC du Pays d’Uzerche souhaite mettre en place une aide financière aux personnes souhaitant acquérir ou louer un VAE via cette entreprise uzerchoise.</p> <p>Le montage juridique est en cours de création.</p> <p>La mise à disposition de VAE en libre-service pourra également être réinterrogée à l’occasion de cette étude de faisabilité.</p>
<u>Partenaires</u>	<p>Région</p> <p>ANCT (Massif central)</p> <p>CIAS</p> <p>Communes</p> <p>CC de V2M</p> <p>CC de Lubersac Pompadour</p> <p>PETR Vézère Auvézère</p>
<u>Dépenses prévisionnel/définitif</u>	Coût de l’étude : 15 800 euros TTC
<u>Plan de financement prévisionnel / définitif</u>	<p>Région : 60% du coût de l’étude</p> <p>60% du fonctionnement du déficit de fonctionnement des services (pour 6 ans)</p> <p>AMI Avenir Montagne Mobilité : 36 000 euros jusqu’en novembre 2025 (affectés à toutes les solutions de mobilité locale pas exclusivement le développement de l’usage du vélo)</p>
<u>Calendrier</u>	<p>Délégation de la compétence mobilité locale par la Région : mars 2023</p> <p>Signature du contrat opérationnel de mobilité avec la Région : juin 2023</p> <p>3^{ème} trimestre 2023 : lancement de l’étude de faisabilité</p>
<u>Lien autres programmes et contrats territorialisés</u>	<p>Contrat régional Opérationnel de Mobilité</p> <p>Plan Avenir Montagne (programme Massif Central)</p>
<u>Indicateurs de suivi et d’évaluation</u>	<p>Mise en place de solutions de mobilité liées au vélo à l’issue de l’étude</p> <p>Nombre de VAE loués ou achetés ou utilisés (si libre-service)</p> <p>Connaissance du (ou des) service(s) par la population</p>
<u>Conséquence sur la fonction de centralité</u>	<p>Le développement de services en lien avec la pratique du vélo offrira aux uzerchois une facilité d’accès à l’emploi, aux services et aux transports en commun qui ne pourra que bénéficier à l’attractivité de la ville centre.</p> <p>De plus, si l’étude en confirme l’opportunité, le partenariat pour l’achat/location sera noué avec une entreprise uzerchoise.</p>
<u>Annexes</u>	

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-5 Agir en faveur du développement de la production d'énergie renouvelable
Action nom	Création d'un observatoire foncier des terrains propices à la production d'ENR
Action n°	58
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>Le territoire du Pays d'Uzerche se caractérise notamment par un fort dynamisme économique qui conduit à une quasi pénurie de foncier à vendre dans les zones d'activités existantes.</p> <p>Pour continuer à dégager des opportunités foncières à proposer aux entreprises et aux commerces qui souhaitent s'installer en pays d'Uzerche, plusieurs actions parallèles sont menées par la Communauté de Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement des communes afin qu'elles puissent faire évoluer leurs PLU quand c'est possible pour ouvrir des zones à l'urbanisation - inventaire des zones d'activité - et plus largement, en complément de cet inventaire, mise en place d'un observatoire foncier à vocation économique <p>L'observatoire, dans sa dimension, « inventaire des zones d'activités », permet de repérer le foncier encore disponible dans les zones existantes</p>

	<p>et de rechercher les pistes de travail pour le mobiliser et les densifier (travail sur les règlements, travail avec les propriétaires concernés, etc..). L'observatoire permet également, au-delà des zones existantes, une surveillance sur les secteurs clés du territoire.</p> <p>Identifier les parcelles stratégiques, inventorier les difficultés éventuelles d'aménagement, connaître leurs propriétaires et leurs intentions de vente, permet d'être réactifs et en mesure de proposer de nouvelles opportunités foncières aux porteurs de projet.</p>
Partenaires	<p>Communes de la CCPU</p> <p>Propriétaires</p> <p>Entreprises souhaitant s'installer en Pays d'Uzerche</p> <p>Etat</p> <p>Département</p> <p>CRER NA</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Travail continu, tout au cours de l'année.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de terrains restant à commercialiser ou disponibles en zones existantes</p> <p>Nombre de contacts avec des entreprises intéressées</p> <p>Nombre de demandes d'installations hors zones d'activités</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La veille foncière en vue du développement et de l'implantation d'activité sur la commune centre vient conforter son poids économique et son rôle de centralité.
Annexes	

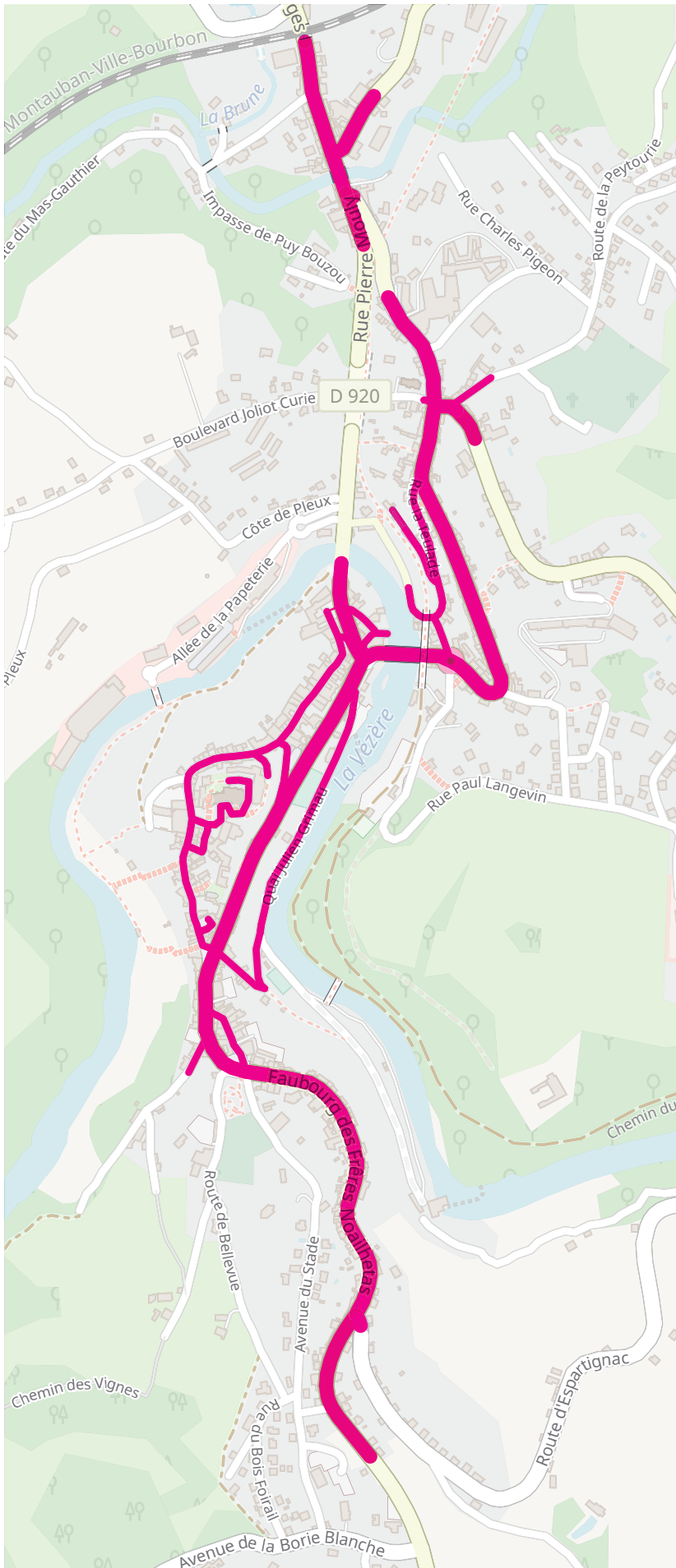
FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	4-5 Agir en faveur du développement de la production d'énergie renouvelable
Action nom	Participation au réseau Les Générateurs Nouvelle Aquitaine
Action n°	59
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Uzerche Collectivité
Description de l'action	<p>Le territoire du Pays d'Uzerche est confronté au développement exponentiel de projets de production d'énergie renouvelables privés et spontanés qui voient le jour sans régulation ni harmonisation.</p> <p>En complément de la fiche action n°63, « Création d'un observatoire foncier des terrains propices à la production d'ENR », la CC du Pays d'Uzerche bénéficie de l'accompagnement du réseau Les Générateurs, via un partenariat avec le CRER Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Cet accompagnement permet aux élus de la CC du Pays d'Uzerche de bénéficier de conseils et de formation sur la manière pour eux d'appréhender les projets de production d'ENR.</p>
Partenaires	Communes de la CC du Pays d'Uzerche Région Nouvelle Aquitaine CRER NA
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Démarrage 2 ^{ème} trimestre 2023

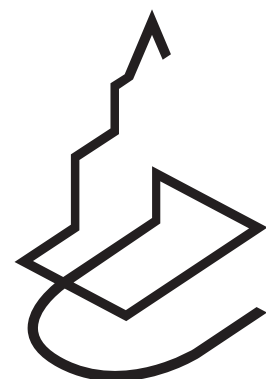
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accompagnement bénéficiera à la commune centre au même titre qu'aux autres.
Annexes	

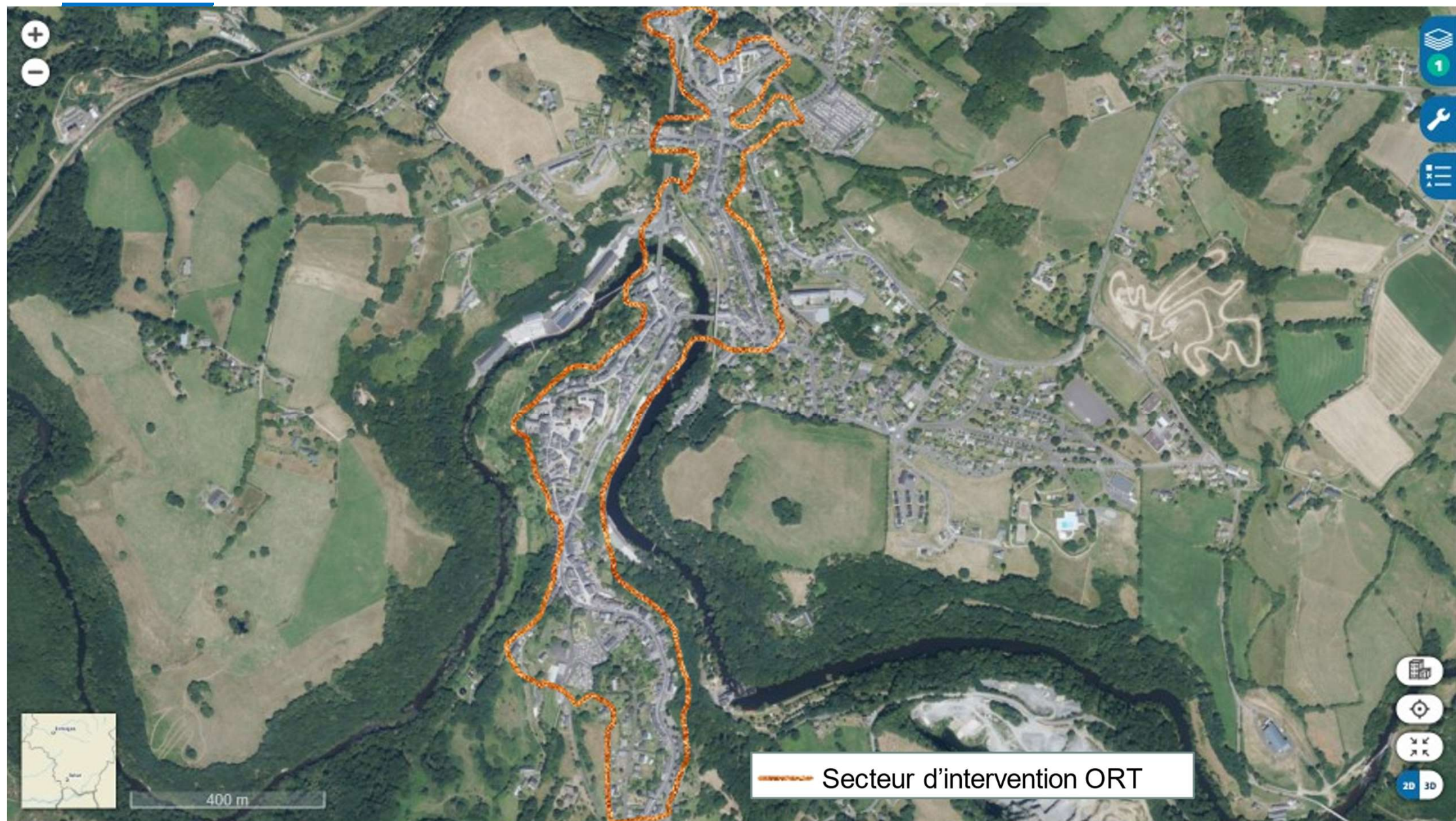
- Ville d'Uzerche -

OPAHRU - Périmètre



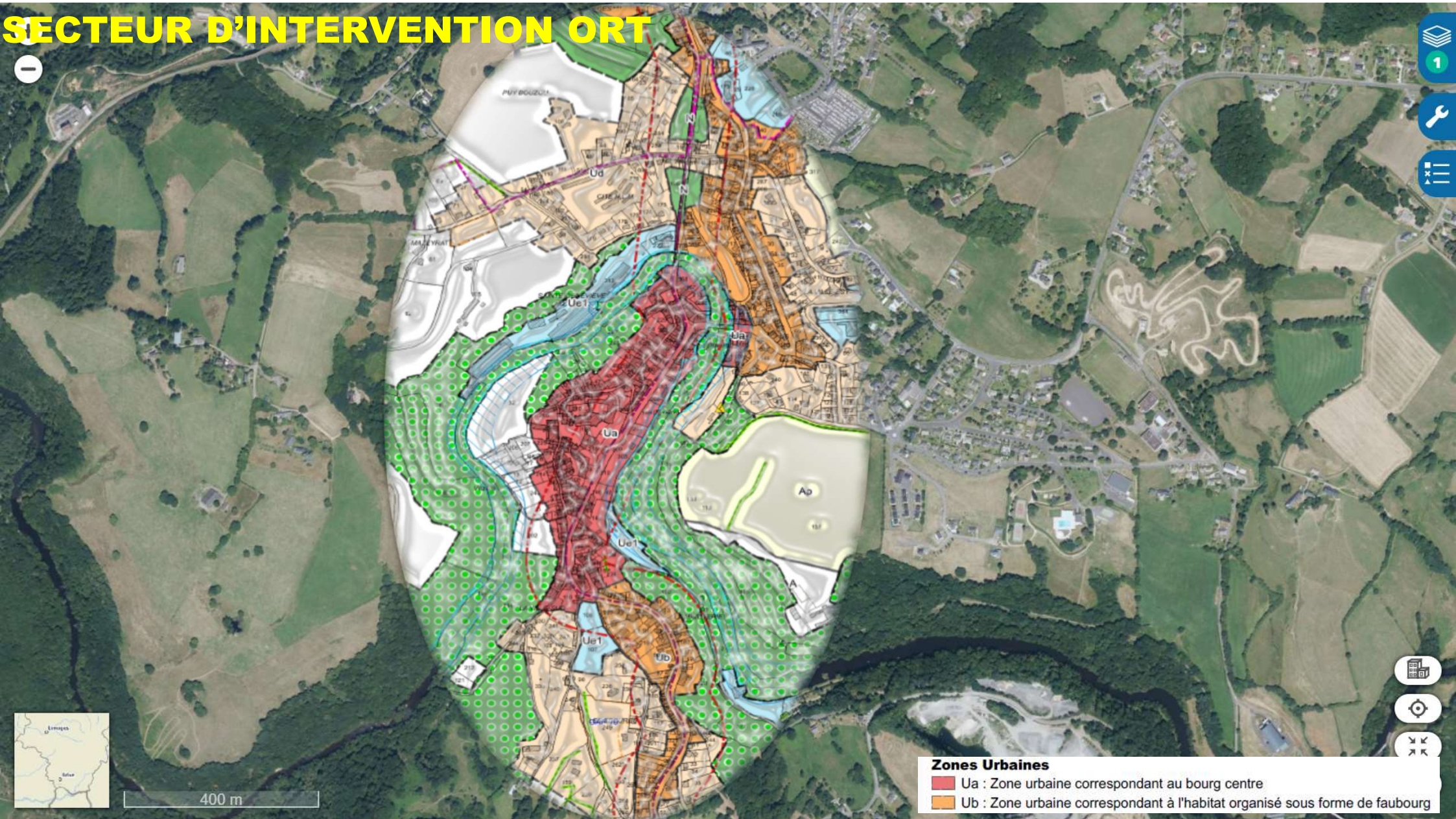
- Avenue de la Gare (1 > 5 / 2 > 4)
- Rue Pierre Mouly (1 > 37 / 2 > 30)
- Rue du Champ de Foire (1 > 15 / 2 > 6)
- Boulevard Joliot Curie (1)
- Rue de Combe la Rose (1 > 7 / 2 > 6)
- Avenue Gérard Philippe (1 > 7 / 2 > 4)
- Fbg Sainte Eulalie (entier)
- Rue de la Teulade (entière)
- Impasse Beausoleil (entière)
- Rue du Pont des Barry (entière)
- Rue du Pont Turgot (entière)
- Avenue du Général de Gaulle (entière)
- Place de l'Hospice (entière)
- Rue Porte Baffat (entière)
- Rue de la Justice (entière)
- Avenue de Tayac (entière)
- Rue Pierre Chalaud (entière)
- Place de la Libération (entière)
- Place de la Lunade (entière)
- Rue Saint Nicolas (entière)
- Place des Vignerons (entière)
- Rue Jean Gentet (entière)
- Rue Gabriel Furnestin (entière)
- Rue du Canton (entière)
- Place Marie Colein (entière)
- Rue de l'Abreuvoir (entière)
- Quai Julian Grimau (entier)
- Place Elmetti (entière)
- Rue du Lion d'Or (entière)
- Place Alexis Boyer (entière)
- Rue Pierre Dupuy (4>10)
- Fbg des Frères Noilhetas (entier)
- Route d'Espartignac (1)
- Fbg de la Pomme (1 > 17 / 2 > 26)





 Secteur d'intervention ORT

SECTEUR D'INTERVENTION ORT



Zones Urbaines
■ Ua : Zone urbaine correspondant au bourg centre
■ Ub : Zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme de faubourg